



Université Mustapha STAMBOULI de Mascara  
Faculté des Sciences Economiques, Sciences Commerciales et Sciences de Gestion  
Laboratoire : Management des Collectivités Locales et Développement Local

Mémoire de Magistère en Sciences Economiques  
Option : Economie Sociale et Développement Economique

## **Le développement rural: le passage des activités traditionnelles à l'entrepreneuriat**

Présenté et soutenu par :

M<sup>elle</sup> : CHAIB Hakima

### Jury

Mr. TCHIKOU Faouzi	MCA	Université de Mascara	Président
Mme. MALIANI Zoubida	MCA	Université de Mascara	Encadreur
Mr. MOKHTARI Fayçal	MCA	Université de Mascara	Examineur
Mr. BENABOU Djillali	MCA	Université de Mascara	Examineur

# Remerciements

Mes remerciements s'adressent aux nombreuses personnes qui m'ont apporté aide et soutien tout au long de l'élaboration de ce mémoire.

Je remercie tout particulièrement :

- Tout d'abord, je tiens à remercier mon directeur de mémoire, au Madame MELIANI Zoubida, qui a su me fournir le support intellectuel et moral tout au long de ma mémoire de magistère.
- Je tiens également à adresser mes sincères remerciements aux membres de jury, je leurs dis merci. Merci d'avoir consacré de votre temps à la lecture de mon travail et à vos remarques que j'en suis sûre me guideront dans le droit chemin.
- Je dédie ce travail également à ceux tous qui m'ont poussé à grimper l'arbre pour déguster les fruits, au lieu de rester en bas et d'attendre la chute de ces fruits.
- Enfin, je n'oublierai pas de remercier Mme le responsable de communication de l'ANGEM de la wilaya de mascara, pour toutes les facilités qu'ils nous ont accordé tout au long de notre enquête, les accompagnateurs des différentes daïras sont également remerciés.

# Dédicace

Je dédie ce modeste travail :

A celle qui me compte dans ce monde, à celle qui a veillé sur nous toute sa vie et qui grâce à elle j'ai pu réaliser mes rêves, celle qui m'a poussé vers le chemin du savoir, à celle qui représenté pour moi l'exemple du sacrifice, du dévouement et de l'honnêteté.

Ma mère : la prunelle de mes yeux.

A celle qui a été une épaule sur laquelle je me suis tant appuyée durant ces années de mes études pour arriver au niveau actuel.

Mon père : le plus chère à mon cœur.

A mon très cher frère ALI ; à mes très chères sœurs AMINA, FATIMA ZOHRA et son fils KHALIL, qui aucun mot ne pourra exprimer combien je les aime, pour tout le soutien qu'il m'a offert.

A toute ma famille. A mes chères amies.

A tous mes collègues.

## Sommaire

<u>Introduction générale</u> .....	1
<u>Chapitre I</u> : la femme rurale entre opportunités et contraintes	
<u>Introduction</u> .....	8
<u>Section 1</u> : la communauté rurale algérienne.....	9
1.1- la réalité de la communauté rurale.....	9
1.2- la communauté rurale algérienne.....	13
1.3 – le développement rural en Algérie.....	19
1.4- le mouvement associatif en milieu rural.....	27
<u>Section 2</u> : analyse de l'activité féminine en Algérie.....	36
2.1- analyse théorique .....	36
2.2- l'activité féminine en Algérie .....	36
2.3- structure de la population occupée .....	34
2.4- l'emploi en Algérie par secteur d'activité .....	40
2.5- structure de la population occupée selon le lieu de travail .....	40
2.6- le chômage des femmes rurales en Algérie .....	41
<u>Section 3</u> : Les besoins en formation des femmes en milieu rural algérien.....	42
3.1- l'apport des du ministère de la formation professionnelle dans l'éducation des besoins en formation des femmes rurales .....	42
3.2- l'apport de l'institut national de la vulgarisation agricole (INVA) dans l'évaluation des besoins en formation des femmes rurales .....	45
3.3- l'apport des différents projets de développement dans l'évaluation des besoins en formation des femmes rurales .....	47
3.4- l'apport des cellules femmes rurales dans l'évaluation des besoins en formation des femmes rurales .....	53
3.5- l'apport des associations dans l'évaluation des besoins en formation des femmes rurales .....	54
<u>Conclusion</u> .....	57

<u>ChapitreII</u> : Approches descriptives des différents dispositifs d’insertion économique en Algérie .....	58
---	----

<u>Introduction</u> .....	58
---------------------------	----

<u>Section 1</u> : Les structures d’aide à la création d’entreprises .....	59
--	----

1.1- l’ANDI et le Guichet Unique Décentralisé .....	59
---	----

1.2- L’Agence Nationale pour le Soutien à l’Emploi des Jeunes (ANSEJ)..	61
---	----

1.3- La Caisse Nationale d’Allocation Chômage (CNAC) .....	68
--	----

1.4- L’Agence Nationale de Gestion de Microcrédit (ANGEM) .....	70
---	----

1.5- Le Plan National de Développement Agricole (PNDA) .....	76
--	----

1.6. Le Projet de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI) .....	80
--	----

<u>Section 2</u> : Le contexte d’évolution de la micro finance en Algérie .....	83
---	----

2.1. L’association TOUIZA : pionnière du microcrédit en Algérie .....	83
---	----

2.2. Mécanismes de fonctionnement du système financier mutualiste .....	91
---	----

<u>Section 3</u> : Le microcrédit (un outil privilégié de traitement de la pauvreté) ....	93
---	----

3.1. Définition du microcrédit .....	93
--------------------------------------	----

3.2. L’histoire du microcrédit .....	94
--------------------------------------	----

3.3. Les caractéristiques du microcrédit .....	103
--	-----

3.4. Le microcrédit en Algérie .....	95
--------------------------------------	----

<u>Section 4</u> : Donner du crédit aux femmes rurales .....	97
--	----

4.1. Donner du crédit aux femmes rurales .....	97
--	----

4.2. Epargne /crédit du système financier informel .....	100
--	-----

4.3. Système formel : les institutions financières .....	102
--	-----

4.4. Organisations agricoles fournissant des services financiers .....	103
--	-----

<u>Conclusion</u> .....	106
-------------------------	-----

<u>ChapitreIII</u> : L’impact du microcrédit sur l’insertion de la femme rurale à Mascara	
---	--

<u>Introduction</u> .....	107
---------------------------	-----

<u>Section 1</u> : Description du dispositif ANGEM.....	108
---	-----

1.1. Qu’est ce que le microcrédit ?.....	108
--	-----

1.2. Les bénéficiaires du microcrédit.....	108
--	-----

1.3. Les prêts accordés par l’ANGEM.....	109
--	-----

1.4. Formes de financement.....	111
1.5. Formes de financement du microcrédit.....	111
1.6. L'agence nationale de gestion de microcrédit ANGEM, annexe de Mascara.....	112
<b>Section 2</b> : Les sources de données, méthodologie d'enquête.....	116
2.1. La méthodologie de l'enquête.....	116
2.2. Structure du questionnaire.....	117
2.3. Test préliminaire du questionnaire.....	118
<b>Section 3</b> : Analyse descriptive.....	119
3.1. Caractéristiques des bénéficiaires de l'enquête.....	119
3.2. La corrélation.....	143
<b>Section 4</b> :Résultats et interprétations.....	146
Conclusion .....	149
Conclusion générale.....	150
Bibliographie .....	154
Annexes .....	158
Liste des sigles .....	164
Liste des tableaux et figures .....	166

# Introduction générale

Les communautés rurales représentent la première et traditionnelle source de richesse naturelle et humaine, mais elles vivent un retard dans la plupart des domaines de la vie économique, sociale et culturelle. Le développement rural est la pierre angulaire de développement national, c'est plus qu'un simple développement agricole car il englobe un espace, l'espace rural, ou le secteur agricole reste le plus important au centre du système socio économique dans de nombreux pays en développement et constitue un élément critique de l'élimination de la pauvreté dans les zones rurales, en particulier pour les femmes.

Les femmes rurales sont les piliers de la réalisation des profonds changements économiques, environnementaux et sociaux nécessaires au développement durable. Elles jouent des rôles critiques dans la production agricole dans les économies rurales des pays en développement en tant que travailleuses familiales non rémunérées, exploitantes agricoles travaillant à leur propre compte ou travailleuses agricoles rémunérées à temps complet ou à temps partiel dans des grandes exploitations. D'après l'organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la main d'œuvre agricole féminine représente 70 -80% et assure plus de 80% de la production alimentaire.<sup>1</sup> Elles ont de nombreux rôles, et leurs responsabilités et connaissances sont différentes de celles des hommes. Elles plantent, désherbent, cueillent, récoltent et s'occupent du bétail. Au foyer, elles s'occupent des enfants et de la maisonnée, préparent les repas et prennent soin des malades et des personnes âgées. Dans les PED d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, les femmes représentent près de 50% de la main d'œuvre agricole contre 20% en Amérique latine, et travaillent en général 12 heures de plus par semaine que les hommes<sup>2</sup>.

Malgré leurs nombreuses responsabilités, les femmes sont heurtées à divers obstacles tels que : faible niveau d'instruction, manque d'informations sur les programmes et les possibilités de crédit, insuffisance des moyens de transport, alors que les établissements financiers sont généralement situés dans les zones urbaines. En milieu rural, les possibilités qu'une fille poursuive ses études au-delà des niveaux scolaires assurés dans son village sont très limitées. Elle ne peut pas aller jusqu'au village voisin ou au chef lieu de la commune pour accéder au collège et encore moins à la ville pour aller au lycée ou au centre de formation professionnelle. Aussi, la peur du déshonneur et l'absence d'internat pour filles, qui doivent également être géré par des femmes, réduit encore plus leur chance d'accéder à

---

<sup>1</sup> [www.ifad.org](http://www.ifad.org)

<sup>2</sup> Ibid.



des niveaux d'instructions élevés. En définitive, ce ne sont pas seulement les femmes qui sont pénalisées, mais aussi leurs familles, leurs communautés et l'économie locale.

Jusqu'au milieu des années 70, la forte croissance économique enregistrée dans plusieurs PED a engendré des situations d'inégalités de revenus difficilement justifiables. Un mouvement composé d'acteurs divers (ONG, bailleurs de fonds,...) a vu dans le microcrédit un moyen efficace pour l'amélioration des niveaux de vie des populations défavorisées. C'est à travers cette approche que les politiques de développement des années 80 se sont orientées vers ces nouveaux mécanismes de financement, notamment après le constat des effets négatifs des plans d'ajustement structurels imposés par le FMI.

Le Programme Alimentaire Mondiale (PAM), la FAO, le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et ONU femmes<sup>3</sup> ont lancé un programme commun destiné à rendre plus autonomes les femmes rurales pauvres par des initiatives d'intégration économique et de sécurité alimentaire. Ce programme incite également les gouvernements à élaborer et à mettre en œuvre des lois et des politiques en faveur de l'égalité des chances, des droits et de la participation afin que les femmes rurales puissent bénéficier du commerce et de la finance, vendre leurs biens et contribuer sérieusement à une croissance économique inclusive<sup>4</sup>.

Le microcrédit, cette politique de financement répandue partout dans le monde est inspirée de plusieurs aspects de la vie socioéconomique des PED surtout les pays où la pauvreté touchait un nombre important de leurs populations, a acquis une reconnaissance internationale illustrée par la désignation du « pionnier » du microcrédit, Muhammad YUNUS, prix Nobel de la paix pour avoir créé la Grameen Bank<sup>5</sup> au Bangladesh.

L'année 2005, déclarée année mondiale du microcrédit par l'Organisation des Nations Unies (ONU) ainsi que les objectifs fixés à Halifax en 2006 à savoir l'octroi de crédit aux 175 millions de familles les plus pauvres du monde afin qu'elles dépassent le seuil de 1 dollar/jour/personne ajusté en PPA<sup>6</sup>.

La banque mondiale a consacré une attention particulière au microcrédit à travers un rapport annuel (banque mondiale, 1989). En 1997, le sommet mondial sur le microcrédit a consacré la micro finance

---

<sup>3</sup> ONU Femmes est l'Organisation des Nations Unies consacrée à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

<sup>4</sup> <http://www.unwomen.org>

<sup>5</sup> La Grameen Bank est une banque spécialisée dans le microcrédit. Elle a été créée officiellement en 1976 par Muhammad Yunus au Bangladesh. Elle dispose de près de 1 400 succursales et travaille dans plus de 50 000 villages.

<sup>6</sup> [www.banquemondiale.org](http://www.banquemondiale.org)

comme une approche fonctionnelle du financement du développement, suivi en 2004 lors du Xe sommet de la francophonie à Ouagadougou, d'un engagement des chefs d'état de certains pays de sud de soutenir les institutions de micro finance (IMF) et de faciliter leur intervention dans les circuits financiers classiques.

Depuis les années 2000, l'état Algérien a donné une grande importance à l'espace rural par la pratique d'une stratégie nationale pour le développement rural durable, qui est devenu une priorité nationale, et la réalisation des grandes lignes à travers la politique de Renouveau Rural dont les principaux objectifs sont la lutte contre l'exode rural, combattre la pauvreté et stimuler l'emploi. Le monde rural a été particulièrement touché par le conflit interne qui a suit en Algérie durant la décennie 90. La violence de la décennie noire a provoqué des déplacements massifs de population. Selon l'IDMC (Internal Displacement Monitoring Center) ces déplacements auraient touché plus d'un million et demi de personnes.<sup>7</sup>

### **La problématique :**

Des politiques publiques et des mécanismes institutionnels ont été mis en place par l'état pour améliorer l'accès des femmes aux dispositifs de création d'emploi et accès à l'entrepreneuriat. L'Algérie a adopté le microcrédit à partir de l'année 1999, comme instrument de l'insertion des populations les plus marginalisées, les femmes rurales en particulier, par le biais de l'agence du développement social (ADS). Par ailleurs, cinq année après, après le constat d'échec de l'ADS qui n'a pas pu mettre en place un dispositif efficace ce qui s'est traduit par un taux de remboursement faible, des autres structures d'octroi du microcrédit ont vu le jour à savoir l'agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM), l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) et la caisse nationale d'assurance chômage (CNAC) pour compléter le paysage publique des structures destinées à l'insertion économiques des populations n'ayant pas accès aux services bancaires. Selon les conclusions d'une étude réalisée par le CRASC<sup>8</sup> en 2006 une écrasante majorité des femmes au chômage ne connaissaient pas ces dispositifs, en particulier les femmes vivant dans les zones rurales enclavées. Le taux d'activités des femmes en zones urbaines 26.6% pour les femmes entre 25-54 ans et seulement 15.1% dans les campagnes.<sup>9</sup> La participation des femmes rurales à l'activité économique

---

<sup>7</sup> [www.internal-displacement.org](http://www.internal-displacement.org)

<sup>8</sup> Centre National de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle

<sup>9</sup> Office National des Statistiques

demeure très faible, elle représente 13.8% du total des actifs, pour la vente de produits comme ressources, 66% en milieu rural contre 34% pour la ville (près de double). Dans l'agriculture, les femmes constituent 18% de la population active, 17% des travailleurs permanents, 19% des saisonniers et 04% des exploitants<sup>10</sup>. Les activités financées par ces dispositifs ciblent principalement l'artisanat et l'auto emploi.

La participation des femmes dans le milieu rural comme adhérentes ou bénéficiaires des projets est souvent faible. L'importance des traditions et des valeurs religieuses dans les campagnes semblent avoir plus de poids que dans les villes.

Grace à ce la, on peut poser la problématique suivante :

**Jusqu'à quel degré les dispositifs d'octroi de microcrédit mis par l'état ont-ils encouragé la femme rurale à bénéficier de projets de création d'emploi et accès à l'entrepreneuriat ?**

Donc la question centrale de cette problématique réside dans les questionnements suivants :

- Es-ce que le microcrédit contribue efficacement à l'insertion économique de la femme rurale au développement à travers des politiques publiques autrement dit, quels sont les obstacles pour l'accès de cette catégorie aux microcrédits?
- Les femmes sont-elles conscientes ? et au courant aux dispositifs d'aide et de soutien pour améliorer l'accès des femmes rurales à l'entrepreneuriat?

### **Hypothèses :**

Pour la logique de cette recherche, on va supposer que :

Hypothèse01 : L'analphabétisme et de faibles niveaux éducatifs peuvent limiter la capacité des femmes rurales entrepreneurs à bénéficier du microcrédit.

Hypothèse02 : le dispositif ANGEM ne touche pas essentiellement les femmes rurales analphabètes et ayant des niveaux primaires ce qui a entraîné une perte de confiance de la part de la population rurale envers ce secteur.

Nous essayerons de vérifier ces deux hypothèses en conclusion finale, à travers les résultats qui seront dégagées de l'étude empirique que nous optons pour ce sujet.

---

<sup>10</sup> ONS, 2007

Il faut noter que nous avons posé ces deux hypothèses parce qu'elles nous aideront mieux à déterminer pour le cas empirique, d'évaluer l'impact du microcrédit et de tirer la réalité du fonctionnement de ce mécanisme et son assimilation pour la population cible.

### **Structure de la mémoire :**

Pour répandre à cette problématique, nous avons divisé notre mémoire en trois chapitres assez équilibrés.

D'abord, dans un premier, composé de trois sections, nous nous intéressons sur la communauté rurale algérienne, l'importance de développement rural dans l'économie nationale et qui a pris de l'ampleur suite de la conception d'une stratégie nationale basée sur la politique de renouveau rural et agricole. Ensuite, on traite dans la deuxième section, l'analyse de l'activité féminine en Algérie au lendemain de l'indépendance jusqu'au nos jours et les perspectives d'emploi. Enfin, les besoins en formation des femmes rurales et qui ont connu une grande évolution ces dernières années grâce aux différentes mutations socio-économiques culturelles et politiques du pays. Ce passage de littérature nous permet de mieux connaître cet espace à partir de sa définition par divers auteurs et celle des organisations mondiales tels que la banque mondiale l'UNESCO et la FAO, et la place de la femme rurale, moteur de développement rural, et son rôle dans sa famille et sa communauté en général.

Ensuite, dans un deuxième chapitre, composé de quatre sections, on traite dans la première section, les structures publiques mis en œuvre pour l'aide et le soutien des populations défavorisées et marginalisées. Il s'agit outre l'ANDI, de l'ANSEJ, de la CNAC, de l'ANGEM. Ensuite, on traite en deuxième section, le contexte d'évolution de la micro-finance en Algérie, qui est défini par celui de la bancarisation de masse des populations à faible revenu et concerne en conséquence les banques et autres établissements financiers, il s'agit outre l'association TOUIZA, la caisse CNMA qui assure les services bancaires à une clientèle populaire, et à dominante rurale. Le microcrédit, un crédit accordé pour une petite somme et pour des personnes rejetées par le système de crédit actuel ; à savoir les salariés précaires, chômeurs, les femmes au foyer, ce type de crédit, son rôle et son efficacité ont abordé dans la troisième section. Ce chapitre intègre également le rôle des politiques publiques et les différents dispositifs de soutien socio-économiques des populations les plus vulnérables afin qu'elles sont capables de créer des activités génératrices des revenus.

Enfin, le troisième chapitre qui fait l'objet de notre étude empirique, est consacré à déterminer l'orientation de la problématique et la thématique du sujet de notre mémoire composée à partir d'un échantillon de 130 bénéficiaires représentent la population rurale féminine de la wilaya de Mascara, des femmes rurales s'orientent vers créer des activités génératrices de revenu pour qu'elles peuvent

sortir de leur marginalisation, l'enquête tente d'évaluer l'impact du microcrédit sur la contribution de la femme rurale au développement économique et sociale à partir de l'agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM).

### **Objectif de la mémoire :**

L'intérêt de notre sujet est que de nos jours on parle beaucoup de l'insertion de la femme rurale au développement économique dans le monde, notamment les pays en développement et les moyens à mettre en place pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) qui restent des défis majeurs à lever pour assurer le bien être des individus longtemps espérés.

En premier lieu, l'objectif principal de cette mémoire propose une synthèse d'une étude empirique de l'impact du microcrédit sur la contribution de la femme rurale au développement de sa communauté, qui répond à la question suivante :

Le microcrédit contribue-t-il efficacement pour aider la femme rurale de dépasser sa marginalisation et atteint-il les plus enclavées ?

En deuxième lieu, la politique public actuelle doit réorienter vers l'aide, l'appui et le soutien de la femme rurale analphabète et marginalisée et de faire en sorte d'alléger sa souffrance via un mécanisme de soutien financier qui lui permet de s'enraciner au sein du nouveau système destiné à la création de sa propre activité génératrice de revenu.

### **Méthodologie :**

La démarche méthodologique que nous envisageons d'utiliser au cours de ce mémoire est multiforme:

D'abord, nous aurons recours a une analyse théorique ou nous allons présenter un ensemble de concept en matière de communauté rural où l'agriculture et au centre du système socio économique en Algérie.

Ensuite, les opportunités offerts par les pouvoirs publiques pour la sensibilisation et le soutien de la femme rurales, les dispositifs de soutien, afin qu'elle soit capable de dépasser les contraintes reconnues dans notre société rurale, les normes et traditions culturelles, et créer son propre affaire.

Enfin, une étude empirique sur l'impact du microcrédit octroyé par l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM) sur la sensibilisation, le soutien et l'insertion socioéconomique de la femme rurale de la wilaya de Mascara.

### **Etude empirique :**

L'investigation statistique est destinée à tester les relations entre le microcrédit comme un service financier et la marginalisation de la femme rurale comme un phénomène à éradiquer.

Ainsi, cette investigation est construite sur des données de panel constituées par un échantillon de 130 bénéficiaires, majoritairement analphabètes, de microcrédit à partir de l'agence nationale de gestion du microcrédit de la wilaya de Mascara, qui regroupe 15 communes urbaines et 32 communes rurales.

A cet effet, l'échantillonnage repose sur une première étape qui est la méthode de quotas, constituée principalement de 07 communes rurales, de la wilaya de Mascara, ensuite une deuxième étape qui est la méthode d'échantillonnage aléatoire simple qui intervient à travers le listing des différents fichiers centralisés au niveau de l'agence.

Mon choix porté sur ce thème est motivé dans l'importance de la femme rurale comme puissant vecteur de changement dans la communauté rurale puisqu'elle occupe une place centrale dans l'activité agricole et artisanale.

### **Les difficultés rencontrées :**

- Le manque de référence sur le sujet de la femme rurale en Algérie.
- Le manque des statistiques récentes concernées la femme rurale algérienne tels que : le niveau d'instruction, le taux de chômage, la population active féminine en milieu rurale, les statistiques sur les PME créés par les femmes rurales.
- En partie théorique, la majorité des bénéficiaires de notre enquête sont des femmes analphabètes et quasi analphabètes. Et en même temps constituent la majorité des bénéficiaires du microcrédit au niveau du dispositif ANGEM.

Chapitre 01 :  
La femme rurale  
entre opportunités  
et contraintes

## Introduction

L'attention accrue au développement rural vise à développer la communauté rurale et ses habitants, les chercheurs dans le domaine de développement, ont indiqué que le développement vient de l'homme et lui revient, ce qui augmente la capacité productive des individus.

Le développement rural est un élément important des plans du développement national de l'état, ajoutez à cela la communauté rurale occupe une place prépondérante pour plusieurs raisons, notamment : la population des communautés rurales compte la moitié de la population dans le monde arabe et une grande proportion de la population est employée dans l'agriculture (environ 75% de la population), l'agriculture est la principale source de revenus et d'emplois pour 70 % de la population mondiale pauvre vivant en zones rurales, elle constitue une composante forte de l'activité économique des zones rurales et de l'économie en général car elle contribue par une part importante dans le PIB et est une relation étroite avec le reste des autres secteurs de l'économie<sup>1</sup>.

Le rural n'est pas un synonyme de relégation et de précarité ; il aspire à plus de sérénité, de prospérité et de qualité supérieure de vie.

C'est un espace totalement intégré dans l'effort national pour une croissance économique durable.

---

<sup>1</sup> [www.PNUD.org](http://www.PNUD.org)



## Section 01 : la communauté rurale algérienne

### 1.1. la réalité de la communauté rurale :

L'espace rural est une réalité trop diverses en ses situations, en ses possibilités, pour que son aménagement puisse être conçu de façon abstraite et uniforme, à l'écart des forces locales. Les expériences prouvent, si peu nombreuses soient-elles, que c'est l'aménagement de l'espace à partir de la base, c'est-à-dire à partir et par la volonté des collectivités et des dirigeants locaux, qui a le plus de chance, qui même a seul des chances de réussir<sup>2</sup>.

#### 1.1.1. La définition :

« Rural » n'est pas synonyme de déclin. Selon les dernières données dont on dispose, dans plus d'un tiers des pays membres de l'OCDE, la région affichant le taux le plus élevé de création d'emplois était rurale<sup>3</sup>.

« Le rural est synonyme d'avenir et de potentialités à découvrir et à valoriser »<sup>4</sup>.

1. L'institut national de la statistique et des études économiques (I.N.S.E.E) répartit le rural en deux sous-ensembles :

- Le rural sous influence urbain, dit « rurbain » : la ville a éclaté dans la campagne environnante, les agriculteurs chassés par l'avancée des constructions y sont devenus très minoritaires.
- Le rural profond, encore très agricole, mais dépeuplé et où la friche avance.

Cet espace rural hétérogène et rapidement changeant est cependant caractérisé par 03 originalités principales :

- ❖ Une population faible et très disséminée.
- ❖ Les coûts des équipements collectifs. Cette surcharge financière impose solidarité à collectivités publiques supérieures (état, région, département), mais de leur côté, les communes bénéficiaires ont

---

<sup>2</sup> Les étapes du développement rural. Tome2 : la révolution contemporaine (1950-1970). Paul houée. Les éditions ouvrières, paris, 1972. P 241

<sup>3</sup> Le nouveau paradigme rural : politiques et gouvernance- ISBN 92-64-02392-5 – © OCDE 2006

<sup>4</sup> Le renouveau agricole et rural en marche. Revue et perspectives. Mai 2012.

le devoir impérieux de se regrouper et de coopérer entre elles pour rentabiliser au mieux les aides dont elles bénéficient.

- ❖ L'importance du secteur agricole. Néanmoins, l'espace rural n'est plus dominé par l'agriculture. Tandis que la ruralité se réveille, l'agriculture décline, alors qu'elles se confondaient autrefois. C'est pourquoi, le plus grand défi rural à relever, pendant que les productions agricoles deviennent excédentaires, sera de s'acharner à maintenir à la terre le maximum d'agriculteurs, car le bon aménagement du territoire rural exige leur présence<sup>5</sup>.

## 2. Le sociologue français Emil Durkheim (1858 - 1917):

La communauté rurale est caractérisée par une relation de cohésion mécanique où les membres de la communauté participent automatiquement et répondent mécaniquement aux certains d'entre eux, et de l'autre côté, il s'agit d'une relation de type organique dépend de l'échange de l'utilité (côté urbaine)<sup>6</sup>.

## 3. Charles Cooley (1867 – 1929) :

Il a divisé les groupes humanitaires en deux groupes :

- Des groupes initiales caractérisés par une relation face à face.
- Des groupes secondaires caractérisés par des relations officielles<sup>7</sup>.

## 4. Ferdinand Tönnies (1855 – 1936) :

Le sociologue allemand a présenté ses deux termes célèbres : « gemeinschaft » et « gesellschaft », autrement dire, une communauté de type familial (rural) et une communauté de type officiel (urbain)<sup>8</sup>.

## 5. Howard Becker (1899 – 1960) :

A présenté deux termes de communautés ; sacrées et profanes, le premier type est destiné aux communautés isolées caractérisées par des cultures lentement changées (rural), le second est les communautés caractérisées par des cultures changées et liées aux autres cultures urbaines<sup>9</sup>.

<sup>5</sup> Les étapes du développement rural. Op, cité. Pp 261 / 262

علم الاجتماع الريفي. دكتور علي فؤاد أحمد. دار النهضة العربية. طبعة 1981. ص 38<sup>6</sup>

محاضرات في المجتمع الريفي. محمود الأشرم. مديرية الكتب والمطبوعات الجامعية. سوريا. 1976. ص 35<sup>7</sup>

المجتمع الريفي رؤية حول واقعه ومستقبله. دكتور محمد السيد الإمام. الطبعة الأولى 2006. ص 38<sup>8</sup>

علم الاجتماع الريفي. مرجع سابق. ص 38<sup>9</sup>

## 6. Robert Redfield (1896 – 1958) :

Redfield distingue entre la société traditionnelle et la société urbaine. Pour lui, le concept de la communauté populaire fondée sur les sentiments qui représentent la culture populaire, contre les sentiments individuels qui caractérisent la communauté urbaine ou la ville<sup>10</sup>.

## 7. Pitirim Sorokin (1889 – 1968) :

Le sociologue américain se réfère aux trois modes de relations entre les groupes :

- Le premier c'est l'interaction familialiste (le mode rural);
- Le second mode l'interaction contractuelle ;
- Le troisième mode c'est l'interaction obligatoire<sup>11</sup>.

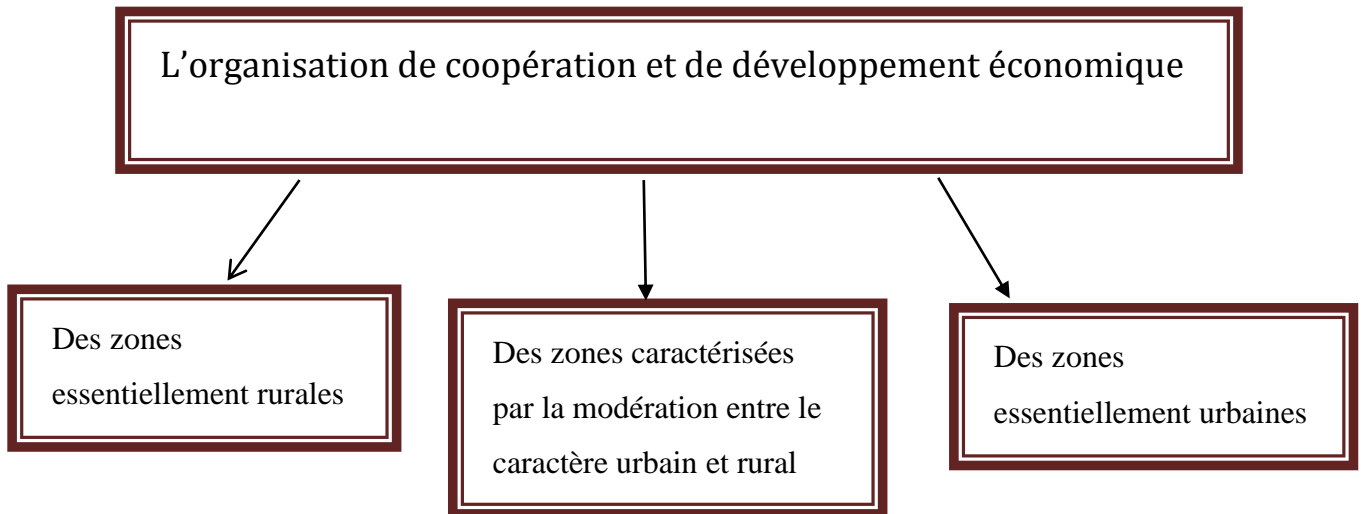
8. D'un même type et d'un même niveau, l'organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a classé les régions en trois catégories : essentiellement urbaines, essentiellement rurales et intermédiaires, sur la base de trois critères :

1. **Densité de population.** Une communauté se définit comme rurale si sa densité de population est inférieure à 150 habitants par km<sup>2</sup> (500 pour le Japon pour tenir compte du fait que la densité nationale dépasse 300 habitants au km<sup>2</sup>).
2. **Pourcentage de la population résidant dans des collectivités rurales.** Une région est considérée comme essentiellement rurale si plus de 50 % de sa population vit dans des communautés rurales, essentiellement urbaine si cette communauté rurale représente moins de 15 % de la population, et intermédiaire si ce pourcentage se situe entre 15 et 50 %.
3. **Centres urbains.** Une région qui selon la règle générale serait classée comme rurale est classée comme intermédiaire si elle comporte un centre urbain de plus de 200 000 habitants (500 000 pour le Japon), représentant au moins 25 % de la population régionale. Une région qui serait classée comme intermédiaire selon la règle générale est classée comme essentiellement urbaine si elle comporte un centre urbain de plus de 500 000 habitants (1 million pour le Japon) représentant au moins 25 % de la population régionale<sup>12</sup>.

دراسات في علم الاجتماع الريفي. محمود عودة. ص 35<sup>10</sup>

المجتمع الريفي رؤية حول واقعه ومستقبله. مرجع سابق. ص 35<sup>11</sup>

<sup>12</sup> Le nouveau paradigme rural : politiques et gouvernance. OCDE 2006

**Schéma 01 : les classifications des régions selon l'OCDE <sup>13</sup>:**

9. On entend par commune rurale, une commune dont :

- Le taux d'urbanisation est inférieur à 50%.
- Une densité inférieure à la moyenne de la région à laquelle elle appartient (Nord, Hauts Plateaux, Sud)
- 979 communes rurales et 954 entièrement rurales et 25 partiellement urbanisées<sup>14</sup>.

### 1.1.2. Les caractéristiques de la communauté rurale :

Sorokin et Zimmerman ont distingué entre les zones rurales et les zones urbaines, en conformité avec les principes suivants :

1. Les différences professionnelles
2. Les différences environnementales
3. La taille de la communauté
4. La densité de la population
5. L'homogénéité de la population, en termes de caractéristiques sociales et psychologiques, la langue, les croyances et les comportements
6. Les différences de la mobilité sociale
7. Les différences de la migration

<sup>13</sup> [www.idsc.gov.eg](http://www.idsc.gov.eg)

<sup>14</sup> La Politique de Renouveau Rural – MDDR - CNDR Août 2006

8. L'inégalité sociale
9. Les modes d'interaction<sup>15</sup>.

## 1.2. La communauté rurale algérienne :

Le monde rural Algérien a connu une évolution aussi rapide que profonde. Cette évolution a embrassé l'ensemble des facteurs qui président des relations sociales, à l'activité économique et aux échanges avec le monde urbain.

La production des connaissances sur le milieu rural, pourtant essentielle à la compréhension des mouvements intenses et contradictoires qui traversent toute la société algérienne continue un quart de siècle après l'indépendance, à présenter un caractère discontinu et fragmentaire<sup>16</sup>.

Les déséquilibres entre le milieu rural et le milieu urbain sont le produit d'un héritage historique, celui de la période coloniale et des rapports villes/campagnes qui la caractérisent, mais aussi des politiques de développement qui lui ont succédé depuis l'indépendance. Le contexte social des régions rurales reste profondément marqué par la faiblesse des revenus agricoles, l'extension du chômage et de la pauvreté. Quelques indicateurs de ce déséquilibre entre milieux peuvent être rappelés<sup>17</sup>.

### 1.2.1. Les espaces ruraux aux cours des siècles :

1. **Dans la Numidie Antique** : les espaces ruraux sont complémentaires et les populations adaptent les cultures et pratiques agricoles aux éléments naturels offerts par les différents types de territoire montagnes (arboriculture, oliveraies...), Plaines sèches (orge et blé, Elevage), forêts (bois, chasse et cueillette) et terres de cultures (maraîchage, vergers, etc.)
2. **La colonisation Romaine** : a introduit une rupture dans l'utilisation des espaces ruraux avec des territoires et des couloirs de communication sécurisés et l'extension de la monoculture céréalière au profit des villes garnisons et des marchés extérieurs. Il y a segmentation des espaces agricoles et

---

علم الاجتماع الريفي. دكتورة عالية حبيب وآخرون. دار المسيرة للنشر والتوزيع والطباعة. الطبعة الأولى. ص 78<sup>15</sup>

<sup>16</sup> Monde rural : contraintes et mutations. M'Hamed BOUKHOBZA. Office des publications universitaires. Edition 1992. P5

<sup>17</sup> Valorisation des espaces ruraux en Algérie : une nouvelle stratégie participative. Zahira SOUIDI. Omar BESSAOUD. New médit N° 1/2011. Pp 17-18

juxtaposition entre agriculture autochtone et agriculture coloniale et apparition de la séparation entre ville et campagne.

3. **Avec les Foutouhates :** et l'essor de la civilisation islamique, le pays enregistre simultanément une reconstruction des complémentarités, l'introduction du droit musulman (« propriété Melk ») et de nouvelles cultures, une urbanisation plus poussée, un développement des campagnes ainsi qu'une réinsertion de la Numidie dans les courants d'échanges avec la Méditerranée, l'Orient arabe et l'Afrique subsaharienne.
4. **Avec la période Ottomane :** les changements apportés par la Régence turque, ont concerné prioritairement le régime foncier (propriété dite beylicale sur les territoires agricoles contrôlés par la Régence turque, terres dites **ateliers** confisquées par la Régence ou achetées aux tribus, concédées et administrées par des groupes sociaux alliés de la Régence, propriété Melk, terres arch. ...) et les prélèvements opérés sur les zones rurales sous forme de divers impôts.

Avec la présence turque, l'on observe enfin une dégradation des formes collectives d'appropriation des terres et un lent processus de décomposition de la propriété tribale, communautaire et familiale par le jeu des successions, des confiscations et des rapports de force instaurés par certaines tribus ou fractions de tribus.

5. **La colonisation Française :** amplifie la rupture territoriale et sociale avec la formation de « l'Algérie utile ». Elle introduira les ruptures les plus radicales, à la fois dans les formes d'organisation des espaces ruraux, comme dans les rapports de propriété des terres. Les lois foncières et les expropriations, Compléteront la formation d'un espace colonial privé sur près de 3 millions d'hectares, soit près de 35 % de la superficie agricole utile (SAU), contrôlés par 150 000 colons et regroupant 22 000 exploitations. La **propriété latifundiaire** finira par détenir 87 % de la propriété coloniale.

**Tableau 01 : L'évolution de la propriété des Européens sur le territoire algérien 1830-1930**

L'année	Le nombre de colonies	le nombre de colons <sup>18</sup>	superficie en hectares <sup>19</sup>
1830 – 1850	150	63 497	150 000
1850 – 1870	114	233 220	765 000
1870 – 1900	376	827 302	1 682 000
1900 – 1930	288	1 290 790	2 364 000

L'espace agricole algérien a été progressivement spécialisé en une série de sous-espaces juxtaposés: terres riches pour les colons, piémonts et pentes pour les fellahs, montagnes comme réserve de main d'œuvre, steppes pour l'élevage. Toutes les pratiques de complémentarités à « l'échelle nationale » sont rompues ou entravées au profit de nouvelles complémentarités (Algérie Utile- métropole) et d'une spécialisation d'un certain nombre de territoires.

L'Algérie a hérité à l'indépendance, d'un monde rural dans lequel le foncier agricole qui constitue le patrimoine identifiant la ruralité, est caractérisé par une complexité des situations induite par la coexistence de plusieurs statuts juridiques de la terre, elle-même générée par une évolution historique discontinue et tumultueuse<sup>20</sup>.

### 1.2.2. La population rurale algérienne :

La population rurale est l'armature indispensable du monde rural<sup>21</sup>.

La population rurale fait référence aux personnes vivant en milieu rural tel que défini par les bureaux nationaux de statistiques. Elle est calculée en faisant la différence entre la population totale et la population urbaine<sup>22</sup>.

<sup>18</sup> Office nationale des publications scolaires

محمد السويدي. مفاهيم علم الاجتماع الثقافي ومصطلحاته. المؤسسة الوطنية للكتاب. الجزائر. طبعة 1981. ص 81<sup>19</sup>

<sup>20</sup> La Politique de Renouveau Rural – MDDR - CNDR Août 2006

<sup>21</sup> Les étapes du développement rural. Op, cité. P169

<sup>22</sup> [www.banquemondiale.org](http://www.banquemondiale.org)

### 1. La taille :

La population rurale algérienne connaît une diminution constante depuis l'indépendance du fait de l'accroissement plus rapide que connaissent les populations urbaines (4% en moyenne par an contre 0,4% pour la population rurale). Les différents recensements confirment cette tendance à la baisse de la population rurale : 68,6% en 1966, 60 % en 1977, 50,3 % en 1987. Selon l'Office National des Statistiques l'évalue à 39,2% en 2004 et à 37% en 2005, soit 12 millions d'habitants, et l'Algérie rurale a représenté un peu plus du tiers de la population en 2010<sup>23</sup>.

**Tableau 02 : l'évolution des populations en Algérie 1830 – 2010<sup>24</sup>**

L'année	Population totale	%	Population urbaine	%	Population rurale	%
1966	11 776 845	100	3 714 632	40.36	8 062 213	68.64
1977	16 948 000	100	6 840 858	27.14	10 107 142	59.64
1987	22 917 558	100	11 444 249	49.81	11 527 309	50.19
1990 <sup>25</sup>	24 855 000	100	11 785 000	51.00	12 079 000	49.00
2000	30 291 000	100	18 212 000	57.00	12 980 000	43.00
2010	35 635 000	100	22 323 000	63.00	13 312 000	37.00

Cette augmentation de la population des campagnes s'explique par "l'amélioration des conditions sécuritaires et de vie en milieu rural", la mise en œuvre des programmes destinés au retour des populations et par l'accroissement naturel de la population rurale résidente.

La population rurale, dont 70% des habitants ont moins de 30 ans, est répartie équitablement entre hommes et femmes à 50-50%. Les évolutions des populations rurales et urbaines par région montrent que la concentration et l'urbanisation s'effectuent à un rythme accéléré. Cette urbanisation ne se fait pas systématiquement au niveau des grands centres urbains. Elle a lieu au niveau des communes et agglomérations rurales. Sur 4.055 agglomérations au niveau national, 3.476 sont classées comme rurales

<sup>23</sup> BESSAOUD O. la stratégie de développement rural en Algérie. Montpellier : CIHEAM. Options méditerranéennes : Série A. séminaires Méditerranéennes ; n.71. 2006. P 80

<sup>24</sup> الديوان الوطني للإحصائيات

<sup>25</sup> La politique de Renouveau Rural. MDDR. CNDR. Aout 2006



par l'Office national des statistiques (ONS) dont 2.871 agglomérations (villages) ont une population de 1.000 à 5.000 habitants<sup>26</sup>.

## 2. L'activité professionnelle :

### 2.1. Une structure de l'emploi en milieu rural fragile :

Au regard des activités en milieu rurale, la population rurale qui était à forte dominante agricole dans le passé est occupée à part égale dans les secteurs secondaires et tertiaires. La population agricole, tout en restant encore majoritaire au sein des zones rurales, évolue ainsi vers d'autres activités de services ou de transformation. La tendance à la pluriactivité des ménages ruraux s'accroît.

Le potentiel de main d'œuvre susceptible de s'orienter vers des activités multiples est encore important. Plus du quart des membres des ménages sont sans emploi ou demandeurs d'emploi et la faible croissance de l'emploi rural oblige de maintenir une population sur de petites exploitations. Déjà marquée par son caractère pluvial rendant aléatoires ses performances, l'agriculture algérienne est caractérisée en effet par l'exiguïté des exploitations agricoles puisque quelque 70% de celles-ci ont une superficie inférieure à 10 hectares.

De plus, cette contrainte « structurelle » n'est compensée, ni par une politique d'extension massive des surfaces irriguées, ni par la politique de soutien à l'utilisation de facteurs d'intensification (engrais, semences de qualité...), engagée dans le cadre du programme national de développement agricole (PNDA)<sup>27</sup>.

**Tableau 03 : l'activité des populations rurales selon les secteurs et la strate en 2007<sup>28</sup>**

Les secteurs	Urbain	%	Rural	%	Total	%
Agriculture	265 531	5%	905 367	27.4	1 170 897	13.6
Industrie	724 376	13.7%	303 441	9.2	1 027 817	12
BTP	814 966	15.4	708 644	21.4	1 523 610	17.7
Commerce / Administration	3 483 716	65.9	1 388 202	42	4 871 918	56.7
Total	5 288 588	100	3 305 654	100	8 594 243	100

<sup>26</sup> Ministère de l'agriculture et du développement rural. Rapport sur la situation du secteur agricole en 2006

<sup>27</sup> La stratégie de développement rural en Algérie. Op, cité. P 81

<sup>28</sup> www.ONS.dz/emploi et chômage.2007

D'après ce tableau, la proportion de la population rurale pratiquant l'agriculture est 27.4%, y compris l'élevage. La proportion de l'industrie est encore très faible de 9.2%. D'autre part, les résultats de l'enquête ont montré l'implication des jeunes dans le groupe d'âge 15-29 ans en grande partie dans l'agriculture, contribuant à la vitalité du secteur agricole.

### 3. La distribution géographique des régions :

La localisation géographique des communes rurales (979 sur un total de 1 541 soit 64 %) par grandes régions naturelles montre que le :

- 246 communes rurales (25%) se situent dans les Hauts Plateaux,
- 622 communes rurales (64%) se trouvent dans le Nord,
- 111 communes rurales (11%) sont localisées au Sud du pays<sup>29</sup>.

**Tableau 04 : répartition des populations à fin 2005 par grandes régions<sup>30</sup>**

		Nombre de communes				
		Rurales		Urbaines		Total
		Nombre	Taux	Nombre	Taux	
Nord	Nord centre	330	62%	205	38%	535
	Nord est	122	59%	84	41%	206
	Nord Ouest	170	62%	106	38%	276
	S/T Nord	622	61%	395	39%	1017
Hauts Plateaux	Hauts Plateaux Centre	78	73%	29	27%	107
	Hauts Plateaux Est	92	66%	47	34%	139
	Hauts Plateaux Ouest	76	67%	38	33%	114
	S/T Hauts Plateaux	246	68%	114	32%	360
Sud	Sud Est	58	60%	39	40%	97
	Sud Ouest	42	82%	9	18%	51
	Grand Sud	11	69%	5	31%	16
	S/T Sud	111	68%	53	32%	164
Total national		979	64%	562	36%	1541

تمويل المقالة الريفية في الجزائر. مكايي مكي. مذكرة ماجستير. جامعة معسكر. دفعة 2009 / 2010. ص 134<sup>29</sup>

<sup>30</sup> Ministère de l'agriculture et du développement rural. Rapport sur la situation du secteur agricole en 2006

Le schéma actuel de répartition de la population sur le territoire national est marqué par de grands déséquilibres :

- 65% de la population se concentre sur 04% du territoire national dans le nord du pays.
- 25% de la population est répartie sur 09% du territoire national dans la zone des hauts-plateaux.
- 10% de la population est répartie sur 87% du territoire dans le sud du pays.
- Ce qui induit une disparité régionale dans la prise en charge de la santé des femmes<sup>31</sup>.

### 1.3. le développement rural en Algérie

La question du développement rural figure parmi les priorités à l'ordre du jour des gouvernements des pays de l'OCDE. Les décideurs sont de plus en plus conscients qu'une politique de développement rural est indispensable pour au moins **trois raisons**.

- **Premièrement**, les zones rurales doivent faire face à des difficultés importantes qui fragilisent la cohésion territoriale des pays concernés.
- **Deuxièmement**, les zones rurales possèdent souvent un potentiel économique largement inexploité qui, si elles en tiraient mieux parti, contribuerait au bien-être de leurs habitants et à la croissance nationale en général.
- **Troisièmement**, ni les politiques sectorielles ni les forces du marché ne sont en mesure de prendre pleinement en compte la diversité des problèmes et des potentialités des zones rurales et de bien réagir aux externalités positives et négatives (effets secondaires)<sup>32</sup>.

Le développement rural revêt, dans les pays en développement, une dimension nouvelle et critique à mesure qu'il apparaît de plus en plus clairement que le processus de développement, si impressionnants que soient certains de ses résultats, n'a pas encore réussi à réduire l'écart entre les nations riches et les nations pauvres ni, cet est qui tout aussi grave, entre les riches et les pauvres au sein de chaque nation.

Bien que des millions des individus aient eu la chance de pouvoir franchir ce fossé, il en reste des centaines des millions du côté des pauvres, et leur nombre ne fait que croître, en chiffres absolus aussi bien que relatifs<sup>33</sup>.

---

<sup>31</sup> Livre des conclusions. Du premier forum sur la femme rurale en Algérie et du congrès femme rurale au Maghreb. Mars 2011. P 113

<sup>32</sup> Le nouveau paradigme rural : politiques et gouvernance – OCDE 2006

### 1.3.1. La définition du développement rural :

La production des connaissances sur le milieu rural, pourtant essentielle à la compréhension des mouvements intenses et contradictoires qui traversent toute la société algérienne continue un quart de siècle après l'indépendance, à présenter un caractère discontinu et fragmentaire<sup>34</sup>.

Les concepts de développement rural sont variés ou l'on retrouve :

1. La définition de **Lele** (1975) comporte trois piliers sont :

- Améliorer le niveau de vie
- La participation du public
- Renforcer l'auto pratique pour assurer la continuité.

2. (**Mosher 1977**) est définit le développement rural comme un changement dans la technologie, les organisations, les activités et les valeurs communautés conduit à :

- Accroissement des possibilités des populations rurales dans la sécurité sociale et les activités productives et culturelles et loisirs.
- Fournir des moyens appropriés pour s'adapter aux contradictions qui découlent de changements culturels dans la société.
- Parvenir à l'équilibre possible entre la liberté et le control social de la population rurale.
- Exploiter toutes les terres agricoles actuelles et pourrait être soumis au développement agricole d'une manière plus efficace<sup>35</sup>.

3. **HOBBS 1980** traite le développement rural comme un processus atteint quatre aspects :

- a. La croissance économique et sociale
- b. Efficacité des méthodes et procédures
- c. Réalisation du principe de l'égalité dans les résultats de développement
- d. Réaliser le principe de l'autonomie de la communauté locale

<sup>33</sup> Technologie pour le développement rural. Bruxelles. 1980. P 79

<sup>34</sup> Monde rural : contraintes et mutations. P5

عدلي علي طاحون. علم الاجتماع الريفي. المدخل-المفاهيم. أنماط التغيير. المشكلات. المكتب الجامعي الحديث. الإسكندرية. طبعة 1997. ص 218<sup>35</sup>

4. **CARLSON et autres 1981** définirent le développement rural comme un ensemble d'objectifs et de processus qui conduisent à l'amélioration des forces sociales pour accroître l'efficacité des conditions environnementales et humains grâce à des programmes de développement suivants :
  - a. Améliorer les capacités humaines
  - b. Le développement économique
  - c. L'amélioration et l'entretien de l'environnement
  - d. Amélioration et développement des services publics<sup>36</sup>
5. La Banque Mondiale, de son côté, définit le développement rural comme « une stratégie de croissance qui s'adresse à une catégorie de population particulière, à savoir, celle des pauvres ruraux. Il implique l'extension de moyens d'existence dans les campagnes, c'est-à-dire aux petits agriculteurs, aux métayers, à ceux qui n'ont pas de terre »<sup>37</sup>
6. A l'occasion d'une réunion tenue en Afrique de l'Ouest, en 1970, sous les auspices de l'UNESCO, le développement rural a été défini comme « le processus par lequel l'introduction d'une série de changements quantitatifs dans une population rurale donnée permet d'améliorer les conditions de vie de ses habitants grâce à un accroissement de la capacité de production ».
7. L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture FAO (1975) à envisager le développement rural à travers la réalisation de trois axes:
  - Le développement de la production agricole
  - Développement des ressources humaines pour une participation effective
  - Le développement du secteur non-agricole de la communauté rurale afin de fournir divers services et offrir des possibilités d'emploi.
8. Le développement rural est perçu comme la démarche permettant aux pouvoirs publics, de mettre en œuvre des actions de développement qui stabilisent les populations, accroissent les opportunités économiques et garantissent un équilibre indispensable entre les zones urbaines et les zones rurales. Elle est perçue aussi comme le moyen de prendre en charge des besoins réels de populations

---

<sup>36</sup> علم الاجتماع الريفي المعاصر والاتجاهات الحديثة في دراسات التنمية الريفية. د. محمد علاء الدين عبد القادر. منشأة المعارف الإسكندرية. طبعة 2003. ص 4

<sup>37</sup> La lutte contre la pauvreté dans les sections communales de Jean Rabel : conditions de développement rural – John Réginald RODNEY – 1999 Wwww.memoireonline.com

sujettes à un profond sentiment de marginalisation et d'exclusion, et leurs aspirations à plus de progrès et de modernité.

9. Le développement rural offre des perspectives d'action nouvelles en ce qu'il :

- A une portée globalisante puisqu'il intègre les politiques sectorielles et autres interventions publiques au niveau de l'espace rural,
- met en œuvre ces politiques dans une approche qui assure la cohérence et la complémentarité des interventions et une plus grande efficacité de la dépense publique,
- traduit une évolution qualitative dans l'approche des problèmes de développement d'espaces ou de territoires rassemblés sous le vocable « milieu rural » mais dont la diversité au plan des ressources naturelles ou des caractéristiques socio économiques pose des problématiques et non pas une seule problématique de développement<sup>38</sup>.

### 1.3.2. Les caractéristiques de développement rural :

1. La participation de la population rurale dans tous les processus de développement.
2. La convention collective entre la population et les décideurs publics.
3. Les programmes de développement rural touchent essentiellement la population rurale.
4. L'importance des initiatives locales et la maximisation des ressources disponibles.
5. La prospérité économique et sociale des régions rurales.
6. Le développement rural doit toucher les populations pauvres, marginalisés et défavorisées.
7. La décentralisation des décisions.
8. Les agriculteurs, les segments de la société civile, les décideurs publics et la population rurale sont concernés au développement rural<sup>39</sup>.

### 1.3.3. Les objectifs de développement rural :

1. Atteindre l'auto-suffisante
2. La stabilité économique et sécuritaire
3. L'exploitation optimale des ressources économiques

---

<sup>38</sup> La lutte contre la pauvreté dans les sections communales de Jean Rabel : conditions de développement rural – John Réginald RODNE – 1999

<sup>39</sup> <http://www.dr-sauda.com>

4. La réduction du chômage.
5. Fournir les ressources nécessaires pour le développement
6. Réduire l'exode rural.
7. La diversification des activités agricoles.
8. L'accroissement de l'efficacité des entreprises agricoles et rurales
9. Développement des entreprises agricoles et rurales.
10. Accroître l'efficacité productive des institutions agricoles rurales.
11. La diversification des activités agricoles des petits agriculteurs.
12. L'aide et le soutien des petits agriculteurs dans les zones rurales pour faire face aux difficultés rencontrées tels que ; les faibles revenus, le cout élevé de production, la faible efficacité de la productivité agricole, la forte concurrence des investisseurs, le manque d'information et les moyens de marketing.
13. Fournir un soutien technique et financier aux petits agriculteurs dans les zones rurales afin d'accroître les compétences, diversifier les activités agricoles et d'accroître et améliorer leurs conditions de vie.
14. Insertion des modifications radicales sur les moyens de production dans les zones rurales.
15. Diversifier les activités productives afin de promouvoir les revenus non agricoles de la population rurale<sup>40</sup>.

#### 1.3.4. Le Renouveau Rural 2010-2014 :

La politique de Renouveau Rural s'inscrit dans une logique historique de « **reconstruction des complémentarités** » entre le monde rural et le monde urbain, complémentarités rompues au fil du temps du fait de politiques de colonisation française en Algérie, par la suite, de choix de politiques économiques inachevées ou incomplètes se résumant parfois, à la juxtaposition d'actions sectorielles et excluant souvent les principaux acteurs dans leur mise en œuvre.

Les 10.200 projets prévus au titre des contrats de performance de renouveau rural pour la période 2010-2014 se caractérisent par les indicateurs d'impacts suivants :

- 1 169 communes ;
- 2 174 localités ;
- 726 820 ménages ;

---

<sup>40</sup> <http://www.dr-saud-a.com>

- 4 470 900 populations touchées ;
- 1 000 000 emplois ;
- 8 192 000 ha espaces traités ;
- 250 000 ha extension SAU<sup>41</sup>.

Elle se structure autour de quatre programmes fédérateurs:

1. L'amélioration des conditions de vie des ruraux (réhabilitation, modernisation des villages et des ksour) ;
2. La diversification des activités économiques et le développement de revenus alternatifs aux populations des zones rurales.
3. La protection et la valorisation des ressources naturelles et des patrimoines ruraux, matériels et immatériels.

Ces trois programmes seront exécutés dans le cadre de la démarche participative et de proximité de développement rural, formalisée par l'outil « Projet de Proximité de Développement Rural Intégré ».

4. Le renforcement des capacités humaines et d'assistance technique<sup>42</sup>.

La politique de renouveau rural vise à :

- Contribuer à la viabilité des zones rurales en améliorant les conditions d'emploi, en revitalisant le tissu économique et en assurant un niveau de vie équitable pour les communautés rurales ;
- Stabiliser les populations et maintenir un monde rural vivant en actif en améliorant les conditions de vie et de travail des populations rurales, en favorisant l'accès aux ressources économiques, sociales et culturelles, et en garantissant la sécurité des approvisionnements alimentaires ;
- Mettre en œuvre un modèle de développement des territoires ruraux et de leur système productif afin de renforcer leur compétitivité :
  - En encourageant la valorisation des ressources locales ;
  - En stimulant une économie de proximité par la mise en synergie des activités des différents secteurs économiques et sociaux ;
  - En exploitant rationnellement les territoires pour des productions de qualité à forte valeur ajoutée ;

---

<sup>41</sup> La politique de renouveau agricole et rural en Algérie. MADR /Novembre 2010

<sup>42</sup> Le Renouveau Rural ; un nouvel élan au monde rural s'impose par le renouvellement. FSP « l'ingénierie territoriale au service de l'attractivité, de la compétitivité et du développement durable des territoires ». El-Aurassi. 04 mars 2009.



- En favorisant la diversification des activités, la pluriactivité des ménages et en renforçant le réseau de services au milieu rural ;
- Renforcer la viabilité des entreprises rurales et consolider le rôle de l'agriculture, qui reste une composante essentielle de l'économie rurale, dans le cadre d'un aménagement du territoire et de l'espace rural.
- Contribuer à la protection des potentiels en ressources naturelles et à la réhabilitation des patrimoines culturels.

En définitive, l'ambition centrale de la politique de renouveau rural est de participer au renforcement de la cohésion sociale et au développement équilibré des territoires prenant en compte leurs spécificités, leurs atouts, leurs handicaps et leur diversité et de contribuer à la concrétisation des objectifs du millénaire auxquels l'Algérie a souscrit.<sup>43</sup>

### **1.3.5. La Stratégie Nationale de Développement Rural Durable (SNDRD) :**

La stratégie de développement rural durable (SDRD) en Algérie s'est fondée sur un inventaire relativement complet de l'état sociodémographique et économique des zones rurales. La nouvelle stratégie nationale de développement rural sur un horizon décennal (2005/2015) et le plan de renouveau rural (aout 2006), s'articulent autour :

- L'amélioration des conditions de vie des populations rurales ;
- La diversification des activités économiques ;
- Le renforcement de la cohésion sociale et territoriale ;
- La protection de l'environnement et de la valorisation des patrimoines ruraux<sup>44</sup>.

La SNDRD a été présentée en Conseil du Gouvernement à deux reprises, la première fois en juillet 2003 pour exposer ses fondements, la seconde fois en février 2006 dans sa version définitive et après une phase pilote (2003-2005) durant laquelle, elle a été testée dans ses démarches, ses méthodes et son efficience au niveau des 48 wilayas. Chacune des wilayas a également dans ce sillage, élaboré dans la concertation, sa propre stratégie tenant compte de ses spécificités locales<sup>45</sup>.

---

<sup>43</sup> La Politique de Renouveau Rural- MDDR- CNDR. Aout 2006

<sup>44</sup> KORICHI Brahim. La stratégie de développement rural en Algérie. Atelier sur la Sécurité Alimentaire et l'Agriculture Saharienne. Ouargla. 15-16 février 2012. Direction des services agricoles de la wilaya d'Ouargla

<sup>45</sup> La Politique de Renouveau Rural –MDDR- CNDR. Aout 2006

Les axes de la stratégie de développement rural durable :

- Etablissement de l'entrepreneuriat local et d'une intégration multisectorielle au sein des territoires ;
- Appui à la mise en œuvre d'activités économiques innovantes ;
- Valorisation équilibrée et gestion durable des ressources et des patrimoines des territoires ;
- Synergie économique et sociale et coordination des actions.

La SNDRD propose une nouvelle perception du monde rural. Elle sera soutenue par de nouveaux instruments d'intervention et de nouvelles approches fondées sur :

- La promotion de la notion de territoire, parce que cette notion rend mieux compte des évolutions propres à chaque espace rural ;
- L'action de proximité pour établir ou renforcer la communication entre les populations et les pouvoirs publics et approfondir la pratique démocratique ;
- L'intégration à la base des dispositifs et la recherche des synergies souhaitées entre les différentes ressources disponibles (humaines, matérielles, financières, etc.) ;
- La complémentarité et la cohérence des interventions en milieu rural ;
- Le partenariat entre les populations, les pouvoirs publics et les institutions techniques et financières pour la réalisation d'objectifs communs et pour concrétiser le concept de développement rural participatif dans le cadre de la décentralisation ;
- La promotion de nouveaux outils de planification spatiale, à l'échelle de la commune, de la wilaya et de la région<sup>46</sup>.

### **1.3.6. Le Projet de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI<sup>47</sup>) :**

Est un outil de mise en œuvre de la PRR. Ces principales caractéristiques sont :

- Une démarche participative et ascendante ;
- Le président d'APC doit disposer d'une ligne inscrite au budget de la commune qui ne peut être mobilisée que dans le cadre du PPDRI ;
- La mise en œuvre déconcentrée, par les acteurs eux-mêmes, avec l'appui des secteurs de l'administration ;

---

<sup>46</sup> La Politique de Renouveau Rural –MDDR- CNDP. Aout 2006

<sup>47</sup> L'on passe des PPDR aux PPDRI pour souligner le caractère intégré des projets retenus.

- Le partenariat public – privé ;
- L'ensemble des PPDR constitue le Programme de Développement Rural de la Wilaya ;
- Programme fédérateur, met en cohérence et en synergie l'action de l'état (les différents secteurs ministériels) sur le territoire de projet et favorise l'investissement privé dans une logique de développement économique ;
- Mobilise, met en cohérence et en synergie les différents programmes et ressources financières existants dans le cadre du projet (aides aux PME...) ;

#### **1.4. Le mouvement associatif en milieu rural :**

En général, le milieu rural est un milieu plus conservateur où les femmes ont plus de difficultés à rompre les tabous et traditions qui la confinent dans l'espace privé. Les modèles traditionnels d'organisation de la famille y sont plus prégnants.

Dans ce milieu le manque de présence des structures institutionnelles associé à la rareté de l'emploi est un problème majeur. Les politiques publiques mises en place sont souvent mal connues par la population. Pour y remédier en parties des cellules de proximité ont été mises en place afin d'assurer une bonne transmission d'informations entre les populations rurales et les différents dispositifs créés par l'État dans le cadre des politiques publiques de développement rural.

La violence qui a marqué la décennie des 90 a beaucoup contribué à l'enclavement ou le repli de soi des familles. La femme a été et continue à être l'objet d'une protection renforcée par le clan familial. Elles ont été aussi parmi les collectifs les plus ciblés par le conflit qui a sévit en Algérie durant ces années là.

En général, il ya peu de liens entre les associations de femmes dans le milieu rural et les représentantes des associations féministes en milieu urbain. Ces dernières ont un parcours tout à fait différent. Portés par des élites, les projets associatifs féministes qui ont vu le jour à la fin des années 80 ont un ancrage très limité dans le milieu rural. Les discours et les stratégies déployées par ces associations trouvent peu d'échec chez les femmes rurales par leur éducation, leurs modes et expériences de vie ont du mal à se reconnaître dans l'image véhiculée par les dirigeantes des associations féministes, universitaires, parfois proches des élites et des partis politiques. Ces dernières n'ont pas adapté leurs discours et semblent en général méconnaître aussi la réalité vécue par les femmes rurales<sup>48</sup>.

---

<sup>48</sup> Rapport sur le mouvement associatif et la femme dans le milieu rural en Algérie. IECAH. CERAI. Laurence Thieux. 2011. P 40

Le lancement de certains programmes dans le milieu rural a permis dans certains cas de former et de stimuler la gestion de projets associatifs. C'est le cas de l'Association de la Promotion de la Fille et de la Femme Hachémite qui développe ses actions dans la daïra Hachem de la Wilaya de Mascara. L'idée a été lancée par un projet de CERAI à Mascara, l'IMDR (Introduction d'un Modèle de Développement Rural<sup>49</sup>) qui proposa la création d'un collectif organisé dans le but de promouvoir la participation de la femme et de profiter des facilités offertes dans le cadre de cette initiative. L'objectif de l'IMDR était de renforcer le tissu social avec une dynamisation socioculturelle, la formation d'animateurs du développement local et des actions de sensibilisation et de formation de la femme rurale.

Le projet associatif est né de l'initiative d'un groupement de femmes qui se sont associées dans le but de défendre les droits de la femme rurale (Association pour la Promotion de la Femme Rurale de Sidi Lahcen). Le parcours personnel peut être aussi à l'origine du projet associatif comme dans le cas de l'Association Tafahul Femmes handicapées dont la Présidente à l'origine du projet et souffre d'un handicap moteur lutte contre la marginalisation et l'exclusion et pour la pleine intégration de ce collectif dans les espaces privés et publics de la société algérienne.

D'autres projets associatifs de femmes dans le monde rural, parfois de plus grande envergure ont été créés par des personnalités qui ont assumé des postes de responsabilité au sein de l'administration dans le domaine agricole. C'est le cas de L'Association Nationale "Femme et Développement Rural" dont la Présidente travaillait au sein du cabinet ministériel du Ministère de l'Agriculture et Développement Rural.

Un processus similaire a débouché sur la création de Tamari dont la Présidente travaillait aussi au sein du ministère de l'agriculture dans la Wilaya d'Oran et c'est dans ce cadre que l'initiatrice du projet prend conscience des besoins des veuves et d'autres femmes diminuées dans le milieu rural et de leurs besoins d'accompagnement juridique. Parfois les dirigeantes de ces associations maintiennent des fonctions officielles comme c'est le cas de la Présidente de l'association ASFRU (Association Professionnelle Femmes Rurales de la Wilaya de Tizi-Ouzou) qui fait partie du conseil d'administration de la chambre d'agriculture de Tizi Ouzou.

La création d'une association peut être aussi le fruit d'un projet familial comme c'est le cas de l'association - Action Promotion Sociale et Culturelle APPROSH, une association familiale dont l'origine

---

<sup>49</sup> Le projet d'introduction du modèle du développement rural (IMDR) sur fond de méthodologie européenne « LEADER » a été développé dans la daïra de Hachem, avec le soutien du Ministère de l'Agriculture et Développement Rural algérien et l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement et exécuté par CERAI.

remonte à une première association à caractère culturel et sportif créée en 1939 durant la colonisation française sous le régime de la loi des associations de 1901. Certaines associations locales comme Mostaqbel ont été créées sous l'égide de l'Association Nationale Officielle UNFA, la seule association de femmes existantes jusqu'à l'ouverture du champ politique à la fin des années 1990.<sup>50</sup>

### **1. La source de financement :**

Les sources de financement des associations soient plus nombreuses et diversifiées<sup>51</sup> avec l'arrivée des bailleurs de fonds étrangers et la mise en place de mécanismes spécifiquement destinés à renforcer le tissu associatif en Algérie (les programmes ONG1 et ONG2 financés par la Commission Européen) la majorité des associations considèrent que le manque de ressources financières est le principal problème auquel sont confrontées les associations.

Les subventions accordées par les wilayas sont presque insignifiantes, de l'ordre de 50.000 dinars, les conditions requises pour obtenir ces subventions sont arbitraires et leur concession oblige les organisations à employer un commissaire aux comptes.

De nombreuses associations locales ou wilayales ont pu bénéficier de financements de l'Union Européenne dans le cadre de l'Union de Gestion des Programmes d'aide aux associations.

Les conditions posées par les bailleurs de fonds en matière de gestion sont souvent considérées comme trop contraignantes pour les associations qui se plaignent de la complexité des procédures pour obtenir des fonds par des bailleurs comme l'Union Européenne, ainsi que pour la présentation et formulation des projets.

La plupart des associations sont des associations locales et leur budget est très limité. Leurs principales sources de financement proviennent des cotisations des adhérents, des soutiens financiers ponctuels des collectivités locales, en général il s'agit de sommes modestes<sup>52</sup>.

---

<sup>50</sup> Rapport sur le mouvement associatif et la femme dans le milieu rural en Algérie. IECAH. Op, cité. Pp 41.42

<sup>51</sup> Pour les associations qui ne sont pas nationales la législation qui régit le régime associatif interdit les financements de bailleurs de fonds étrangers.

<sup>52</sup> Livre des conclusions. Op, cité. P 85

## **2. Les ressources matérielles :**

Le manque de ressources matérielles et en particulier le manque de locaux, Dans quelques cas le centre physique de référence de l'association devient le domicile personnel du président de l'association, est un facteur qui a été systématiquement invoqué au cours des entretiens réalisés comme la cause de nombreux déficits au sein des organisations.

L'absence de local est un signe de précarité et du manque de pérennité. Le manque de local entrave la constitution d'une mémoire pour l'association, une trace des projets réalisés. C'est un espace nécessaire à l'échange, la coordination, et est un élément essentiel pour la visibilité de l'association.

L'achat ou la location d'un local suppose un effort financier considérable et dans bon nombre de cas seule l'affectation d'un bien de l'état peut résoudre le problème. Souvent la solution passe par la concession d'espaces par les collectivités locales ce qui les soumet à une dépendance et bon vouloir des autorités locales qui peut faciliter l'instrumentalisation de ces associations.

## **3. Les ressources humaines :**

En ce qui concerne les ressources humaines, le diagnostic partagé par toutes les associations se situe clairement au niveau du déficit en termes de capacités et de formation ainsi que le manque de culture associative. Bien souvent les responsables de projets associatifs se plaignent du manque d'engagement de la jeunesse dans le monde associatif et du fait que de nombreux jeunes choisissent cette voie souvent par intérêt. Il est vrai que le contexte socio-économique n'est pas favorable au développement du volontariat étant donné le manque d'opportunités d'emplois et le tissu associatif représente bien souvent une porte de sortie. Le manque de perspectives économiques et de salaires peut évidemment finir par décourager les volontaires et bénévoles qui finissent par se détourner du projet associatif.<sup>53</sup>

## **4. Une transition nécessaire vers la professionnalisation**

Les perspectives de rémunération du travail associatif constituent un élément clef pour consolider la capacité de gestion interne des associations et leur professionnalisation.

Il s'agirait ainsi de combiner engagement et vocation associative avec une certaine professionnalisation et rémunération.

---

<sup>53</sup> Rapport sur le mouvement associatif et la femme dans le milieu rural en Algérie. Op, cité. Pp 42-45

## 5. Les objectifs stratégiques et domaine de travail

Les activités des associations de femmes rurales reproduisent en général le même modèle: (sensibilisation sur les questions juridiques ; alphabétisation ; activités génératrices de revenus).

Les ateliers proposés aux femmes sont à peu près tous les mêmes : couture, broderie, cuisine, pâtisserie. Ce modèle est reproduit dans toutes les régions de l'Algérie dans le milieu rural sans que soit posée la question au préalable de la viabilité économique de ces activités ou du potentiel de ces activités pour que les bénéficiaires gagnent en autonomie et autosuffisance par rapport à la famille... Il serait nécessaire de réaliser des études parallèles sur la viabilité de ces projets d'insertion professionnelle et les débouchés réels que ces formations peuvent apporter aux femmes si bien évidemment le projet se situe dans le cadre de l'approche genre et vise à la promotion et émancipation de la femme.

Parfois même, pour les femmes isolées dans les douars, c'est la création même d'un espace physique qui constitue un progrès important, indépendamment du contenu de la formation. Dans le douar d'El Maleh dans la Daïra de El Hachem la roulotte mise en place par l'IMDR et transformée en salle d'alphabétisation et de formation a permis aux femmes d'avoir un contact avec l'extérieur. Cet espace d'échange et d'apprentissage est devenu l'embryon d'un centre de promotion de la femme rurale.

Les associations dans le milieu rural n'ont qu'une planification à court terme et manque de vision générale qui oriente les actions dans l'avenir. La plupart des associations rencontrées sont très jeunes et de petites tailles et n'ont à leur acquis que quelques projets souvent financés par des bailleurs de fond étrangers.<sup>54</sup>

## 6. La relation avec les autorités :

La nature des relations que maintiennent les associations avec les autorités locales varient en fonction des différents profils de l'association. Cependant la plupart des associations considèrent qu'en général il y a de la part des autorités un manque de soutien. Les autorités locales sont même parfois perçues comme une menace pour la continuité du projet associatif. Dans d'autres cas néanmoins les bonnes relations entretenues avec les autorités locales sont mises en avant et constitue un atout pour l'association.

Grâce aux bonnes relations tissées avec les autorités locales ou autres institutions, une association peut obtenir une marge de manœuvre et une capacité d'action qu'elle ne pourrait pas obtenir sans ce soutien.

---

<sup>54</sup> Rapport sur le mouvement associatif et la femme dans le milieu rural en Algérie. Op, cité. Pp 47-48

L'exemple de l'association APROSCH- Action Promotion Sociale et Culturelle est illustrateur. L'efficacité des résultats obtenus dans le quartier d'Oran défavorisé (le quartier Victor Hugo) où cette association est implantée est à calibrer en fonction des facilités accordées par les institutions publiques et autorités locales qui soutiennent l'association. La collaboration établie a permis à l'association de multiplier l'impact de ses actions. Bien enracinée dans le quartier, cette association qui à l'origine est familiale<sup>55</sup> a réussi à combiner à la fois travail de proximité et soutien institutionnel. Ainsi le quartier a pu obtenir aussi des améliorations notables au niveau des infrastructures comme le réseau d'assainissement.

Afin d'éviter les contraintes administratives il est important pour les ONG internationales d'inscrire leur démarche dans l'optique d'un partenariat triangulaire dans lequel l'état, les administrations locales sont impliquées et informées.

L'État algérien a besoin du tissu associatif qui dans certains cas est la pierre angulaire du succès de ces politiques comme c'est le cas dans les diverses réformes agricoles (PPDRI).

Il serait dommage que l'espace associatif soit exclusivement compris par les autorités locales comme un espace de substitution.

## **7. Travail en réseau et partenariats**

En ce qui concerne le travail en réseau et la coordination entre associations dans le milieu rural force est de constater que les initiatives mises en place dans ce sens sont encore très faibles.

Le manque de connaissance de l'ensemble du tissu associatif dans les différents contextes d'intervention est des traits communs que l'on retrouve chez de nombreuses associations dans le milieu rural.

Même si la plupart des associations reproduisent les mêmes activités elles n'ont pas développé entre elles des échanges de connaissances et savoirs faire afin de mettre à profit les expériences acquises dans un même domaine d'activité. Les formations proposées par les ONG ou bailleurs de fonds internationaux ont permis de créer une certaine dynamique d'échanges et de rencontres qui peut permettre de dégager des synergies et des projets en commun par les diverses organisations.

---

<sup>55</sup> Une première association à caractère culturel et sportif avait été créée en 1939 durant la colonisation française sous le régime de la loi des associations en 1901, elle fut réanimée une première fois en 1951 regroupant des jeunes qui partaient au maquis. Son président actuel issu de la famille CHOUGRANI dont charisme et la popularité sont lié au rôle joué par cette famille durant la guerre contre l'occupation coloniale française a redonné vie à l'association en 1997.



L'expérience de l'ONG espagnole CERAI, avec le soutien financière de l'ACCD, est à cet égard intéressante. La base de son intervention s'est construite sur l'idée de contribuer à constituer des noyaux d'associations par région vouées par la suite à multiplier les échanges, connaître et trouver des synergies avec d'autres noyaux situés dans d'autres régions.

FARD, une association basée à Oran a créé un réseau pour l'intégration du genre dans les pratiques associatives avec le soutien du programme ONG 2 de la Commission Européenne. Les objectifs du réseau sont d'outiller les animateurs/animateuses d'associations et les familiarisés aux méthodologies d'intégration du genre dans la pratique associative.

FARD a fait quelques pas dans ce sens en créant un partenariat avec l'Association « promotion de la femme rurale de Sidi Lahcen dans la Wilaya de Sidi Bel Abbés ».

VIFE et le collectif Femmes MDS ont lancé le 8 mars 2010 la campagne Kif Kif devant la loi pour l'égalité dans le champ juridique<sup>56</sup>.

#### **8. Communication externe- visibilité de l'association :**

Les associations locales basent leur communication externe sur le bouche à oreille, le porte à porte. D'autres organisations utilisent ponctuellement l'affichage, les expositions, les journées portes ouvertes pour faire connaître leurs activités.

#### **9. La population cible :**

Dans la plupart des associations rurales la participation des femmes dépend beaucoup de la renommée et réputation de l'association. Cette mise en confiance est souvent le fruit d'un important travail de proximité. L'obtention de cette reconnaissance locale est un facteur clef pour faciliter la participation des femmes et jeunes filles au sein du projet associatif comme adhérente ou bien même comme bénéficiaire.

A différence des associations urbaines, les associations dans le milieu rural ont un meilleur ancrage populaire. Cet enracinement local est favorisé par le travail de proximité que ces associations mettent en place.

---

<sup>56</sup> [femmesalgerie.ning.com/profiles/blogs/](http://femmesalgerie.ning.com/profiles/blogs/)

Les associations locales de proximité sont quant à elles beaucoup plus au fait des réalités locales et des attentes de la population ciblée par leurs projets mais elles n'ont que de faibles capacités et ne disposent que de ressources limitées, leur capacité d'atteindre une population beaucoup plus importante est restreinte en raison de ce manque de capacités.

La mise en commun, l'échange et les synergies entre les différents types d'associations (rurales de proximité et urbaine) constitue une ligne d'action à développer.

Même si la plupart des associations locales dans le milieu rural réalisent un important travail de proximité, la qualité et l'ampleur de ce dernier varie aussi en fonction de l'association. Une association comme l'APFFH a adopté une démarche de porte à porte pour impliquer des jeunes filles dans le projet. Les membres de l'association assurent aussi les formations à la vie courante (CVC) et sont présentes dans 31 Douars dans lesquels elles font aussi la diffusion de leurs activités.

Atteindre les femmes dans le milieu rural est dans la plupart des cas une entreprise difficile. Leur participation comme adhérentes ou bénéficiaires des projets est souvent faible. L'importance des traditions et des valeurs religieuses dans les campagnes semblent avoir plus de poids que dans les villes. Souvent la capacité d'atteindre le collectif des femmes dans certains milieux ruraux pourraient être amplifiée si les associations mettaient en place des passerelles avec ces structures traditionnelles.<sup>57</sup>

#### **1.4.2. Le rôle du mouvement associatif dans la promotion de la femme rurale dans le développement :**

Le tissu associatif dans le milieu rural est en général jeune et fragile et caractérisé par des ressources financières et matérielles très limitées, des ressources humaines non qualifiées et l'incapacité des associations de capter plus de financements. La plupart des associations ne peuvent pas stabiliser des équipes de travail et assurer une bonne transmission des expériences, formations et savoirs faire au sein de l'organisation. Les lignes de travail développées reproduisent en général le même modèle de projet sans que pour autant elles soient l'objet d'échanges entre les différentes associations. Les projets associatifs dans le milieu rural et plus encore ceux portés par des femmes et destinés aux femmes font face à de nombreuses entraves. Les besoins et les contraintes qui pèsent sur les femmes dans le milieu rural sont plus importants que dans le milieu urbain. Cependant bon nombre d'associations réalisent un travail de proximité dont le potentiel est parfois inégalement exploité. Malgré ces difficultés des

---

<sup>57</sup> Rapport sur le mouvement associatif et la femme dans le milieu rural en Algérie. Op, cité. Pp 53-57

expériences intéressantes et prometteuses ont commencé à voir le jour. Le soutien que certaines associations ont obtenu en termes de formation et de mise en réseau est susceptible de créer des synergies intéressantes.<sup>58</sup>

Le rôle majeur du mouvement associatif c'est prendre conscience aux femmes rurales grâce au travail de proximité et d'accompagnement. Les 03 principaux outils utilisés relèvent de:

- L'information et de la sensibilisation ;
- L'accompagnement dans l'identification et formulation des besoins ;
- L'accompagnement dans la mise en œuvre de leurs projets durant toutes les étapes surtout la commercialisation.

Les programmes d'information et de sensibilisation destinés aux femmes rurales concernent le plus souvent le planning familial et la santé reproductive, la protection de l'environnement et la préservation des ressources naturelles ayant la priorité de l'eau. En plus, ils renseignent sur les dispositifs des pouvoirs publics pour la création d'emplois et d'activités économiques tels que le PPDRI (Projet de Proximité de Développement Rural Intégré), la CNAC (Caisse Nationale Assurance chômage) ou de l'ADS (Agence de Développement Social), ou sur les programmes de formation pour la femme au foyer du Ministère de l'Enseignement et de la Formation Professionnels, sans oublier les opportunités de microcrédits de l'ANGEM<sup>59</sup> (Agence Nationale de Gestion du Microcrédit).

Les femmes rurales productrices ont besoin des appuis pour améliorer la qualité de leur produit afin de satisfaire les exigences du marché, valoriser leur savoir-faire et leur produit et de renforcer leurs capacités à travers l'alphabétisation et avec des cours de formation spécifique.

La capitalisation de l'expertise et compétences de la ressource humaine des associations membres mise à profit (coordonner les activités, mettre en commun les connaissances, partager les expériences promouvoir la formation, la communication, l'échange d'informations et le renforcement des capacités et d'expertise –ce renforcement des capacités donne de la crédibilité aux associations permettant aux

---

<sup>58</sup> Ibid. Pp 4-5

<sup>59</sup> L'Agence Nationale de Gestion de Microcrédit (ANGEM) a été créée par décision du conseil de gouvernement en 2003. Placée sous l'autorité du Ministère de la Solidarité de la Famille et la Communauté Nationale à l'étranger, elle vise le financement des activités à domicile, ciblant l'artisanat et l'auto-emploi, initiées par les populations défavorisées à partir de 18 ans.

pouvoirs publics de compter sur des interlocuteurs représentatifs, afin de développer le dialogue civique et social)<sup>60</sup>

## Section 02 : analyse de l'activité féminine en Algérie

Dans le monde rural algérien, nous constatons une très grande diversité des réalités sociales, économiques et culturelles des femmes rurales, tant au niveau individuel et qu'au niveau communautaire. Entre les communautés du Nord et du Sud, entre les douars très isolés et les chefs-lieux de commune, entre les chargées de famille et les célibataires, entre les diplômées et les quasis analphabètes, entre les familles d'agriculteurs et les familles de fonctionnaires, l'hétérogénéité des situations requiert une approche au cas par cas et sans a priori de la part de ceux qui cherchent à œuvrer pour la promotion des femmes rurales<sup>61</sup>.

### 2.1. Analyse théorique :

L'analyse de l'activité féminine a retenu l'attention des économistes avec la thèse de Gary S Becker sur la discrimination en 1957. Du point de vue théorique, l'étude de Becker (1965) de la théorie de l'allocation du temps ainsi que celle de l'économie de la famille et le comportement macro Becker (1988) mettent en évidence le travail des femmes au foyer en particulier.

Depuis les années 70, on commençait à étudier les femmes au foyer et les femmes entrepreneurs. En effet depuis les études de Gronau (1977, 1980, 1986), Le thème de femmes au foyer actives a attiré l'attention des pouvoirs publics pour la prise en compte dans les statistiques officielles du travail des femmes au foyer. Sa mesure a été étudiée par Quah (1993) et Folbre et all (1993). Sa contribution à la production dans les indicateurs macroéconomiques ont fait l'objet d'études de Greenwood (1991) et de Benhabib et all (1991). Les travaux de Killingsworth et Heckman (1986) ainsi que ceux de Schultz T. W (1995) sont des revues de la littérature utiles sur le travail des femmes<sup>62</sup>.

---

<sup>60</sup> Livre des conclusions. Op, cité. P 87

<sup>61</sup> Livre de conclusions. Op cité. P 17

<sup>62</sup> Femmes entrepreneurs, Femmes au foyer et Femmes salariées : le cas de l'Algérie. Soheil CHENNOUF. Ecole Supérieure de Commerce d'Alger et statistique Canada. Et : Taieb HAFSI. HFC Montréal. Septembre 2007

## 2.2. L'activité féminine en Algérie :

A l'origine, au lendemain de l'indépendance en 1962, le taux d'activité féminine a été très bas suite aux problèmes de la colonisation. Ce taux d'activité féminine était beaucoup plus élevé dans les pays européens.

Les femmes au foyer qui travaillent sur diverses activités traditionnelles (tissage, confection etc.) ne sont pas comptabilisées dans la population occupée. Il faut ajouter à ces différents chiffres des problèmes de définitions du champ d'activité qui n'a cessé de se modifier.

- Le premier recensement de la population (RGPH) de 1966 ne considère comme actives que les femmes qui travaillent ou qui cherchent à travailler en dehors du foyer. Les femmes occupées ne représentaient en 1966 que 95.000 soit 3.4% du total des occupés.
- Le deuxième recensement de 1977 a élargi son champ d'enquête en adoptant des questions complémentaires pour repérer les femmes déclarées au foyer mais, qui exerçaient des activités économiques en plus des travaux ménagères, tels que la production agricole à petite échelle, le petit élevage et l'artisanat dont les produits sont en totalité ou en partie destinés à la vente ou contre un salaire. Ces femmes exerçant une activité dite marginale ont été intégrées dans la population occupée totale.
- Actuellement, les définitions utilisées par l'ONS pour appréhender le travail, l'emploi et le chômage sans distinction du genre sont celles du Bureau International du Travail (BIT). La population occupée au sens du BIT comprend « l'ensemble des personnes ayant déclaré avoir exercé une activité économique marchande pendant la semaine de référence (y compris les personnes qui se sont déclarées initialement chômeurs, femmes au foyer ou autres inactifs) et les appelés du service national »<sup>63</sup>.

### 2.2.1. La Structure de la Population Active : une Description

La population féminine active se caractérise par sa jeunesse, particulièrement en zone rurale où les plus importantes proportions d'actives sont observées pour les femmes âgées de 20 à 39 ans. Pour ces dernières on enregistre une diminution de la proportion des actives à partir de 40 ans et une chute sensible à partir de 50 ans.

---

<sup>63</sup> Femmes entrepreneurs, femmes au foyer et femmes salariées : le cas d'Algérie. Op, cité.

L'âge moyen des femmes actives est de 33 ans, 34 ans pour les femmes du milieu urbain et 33 ans pour celles de la zone rurale<sup>64</sup>.

La part des femmes actives en zone urbaines représente 78.5% en 2003 contre 77% en 2000 de la population active féminine. Le nombre d'actives en milieu urbain est 3.6 fois supérieur à celui des actives rurales. Cet écart s'explique par :

- La concentration des activités économiques non agricoles dans le milieu urbain et par une sous-estimation de l'activité agricole des femmes dans le milieu rural.
- Le faible niveau d'instruction et de formation des femmes rurales, malgré les résultats remarquables obtenus en matière de scolarisation et d'alphabétisation, a constitué un handicap à leur insertion sur le marché du travail.
- Les normes et traditions culturelles sont plus dominantes dans le monde rural<sup>65</sup>.

### 2.3. Structure de la population occupée :

#### 2.3.1. Le Taux d'Occupation féminin :

En 4<sup>ème</sup> trimestre 2013, le taux d'occupation féminin selon la strate urbaine ou rurale :

**Tableau 05 : tableau synoptique de la population active féminine<sup>66</sup>**

Unité : en millier

	Urbain	Rural	Total
Population occupée du moment	1464	440	1904
Employeurs / indépendantes	298	147	445
Salariées permanentes	693	118	811
Salariées non permanentes et apprenties	465	127	592

<sup>64</sup> Activités féminines en Algérie. Réalités et perspectives. Communication présentée par : Hassen SOUABER. Directeur des statistiques de la population et de l'emploi : office national des statistiques. 2004

<sup>65</sup> Femmes entrepreneurs, femmes au foyer et femmes salariées : le cas d'Algérie. Op, cité.

<sup>66</sup> Activité féminine en Algérie. Réalités et perspectives. Op, cité

Aides familiaux	08	48	56
Population en chômage	289	82	371
Population active du moment	1753	522	2275
Taux de chômage (%)	16.5	15.7	16.3
Taux d'activité économique (%)	18.6	12.2	16.6

Les plus fortes proportions d'occupées sont observées chez les indépendantes, exercent leur activité dans des exploitations agricoles et à domicile, et les salariées non permanents et apprenties pour la zone rurale d'où « la nature du secteur agricole impose ces types de travail ».

A ce titre, il faut souligner que le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité a entrepris avec la collaboration des organismes des Nations Unies, des actions qui ont consisté à doter les femmes rurales de matériel de couture pour leur permettre d'exercer des activités marchandes dans le but de permettre une plus grande participation de la femme à l'activité économique et de réduire la pauvreté.

**Tableau 06 : répartition de la population occupée selon le secteur juridique et la strate**

Secteurs	Urbain	Rural	Total
2003			
Public	62.4	33.7	56.9
Privé	37.6	66.7	43.1
Total	100	100	100
2013			
Public	65.4	47.1	61.2
Privé – mixte	34.6	52.9	38.8
Total	100	100	100

Source : office national des statistiques (Algérie), Enquête EER : Enquête sur l'Emploi et le Revenu en 2003, Enquêtes Emploi des Ménages 2003. Activité, emploi et chômage au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013, N° 653.

En 2003, le secteur public est le plus grand employeur d'emploi féminin en milieu urbain avec 62.4% contre 33.7% en milieu rural (presque le double), par contre, dans le secteur privé le taux des femmes rurales occupées est 66.7% contre 37.6% en milieu urbain.

Dix ans après, en 2013, le taux d'occupation féminin en milieu urbain a progressé à 65.4% « avec 03 points en plus ». Cette progression peut s'expliquer par les bonnes conditions sécuritaires, le renforcement du secteur privé local et étranger et à certains programmes d'aide et d'octroi de crédit consacrés par les pouvoirs publics. Par contre, on voit une régression au taux d'occupation féminin rural entre 2003 et 2013 dans les deux secteurs. Il est à remarquer qu'en milieu rural, il y a trois fois plus de femmes occupées analphabètes qu'en milieu urbain<sup>67</sup>.

#### **2.4. L'emploi en Algérie par secteur d'activité :**

La mentalité et la sociologie des familles vivant en milieu rural, refusaient que leurs filles travaillent dans l'administration à cause des normes et traditions culturelles, qui s'opposent à la mixité et ces conséquences, aujourd'hui, on constate que le refus et le rejet d'un travail administratif notamment celui lié au travail de secrétariat n'est plus rejeté par les familles, du moment qu'on constate l'existence d'un nombre important de femmes qui travaillent dans l'administration et qui sont poussées et conseillées par leurs familles à assurer un salaire fixe. La question du rejet aujourd'hui est plutôt liée aux jeunes filles elles mêmes qui refusent le plein temps du travail administratif à cause de salaires dérisoires offerts par l'administration.

Les femmes, notamment les jeunes filles, préfèrent poursuivre des formations qualifiantes qui leur permettent de travailler pour elles mêmes et d'ouvrir des unités de production leur procurant une bonne rente et un bon avenir contrairement au travail administratif qui prend plus de temps aux femmes et qui ne leur ouvre pas assez d'horizons pour leur épanouissement et leur développement<sup>68</sup>.

---

<sup>67</sup> La situation de la femme dans le milieu urbain et rural. Op cité

<sup>68</sup> II<sup>e</sup> conférence internationale du réseau « formation agricole et rurale ». « Rôle des acteurs dans l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de formation rurale pour le développement ». TUNIS – 19 au 23 mai 2008. Intervention de Madame Fatiha GUERROUCHE, Sociologue, chargée d'étude à l'Institut National de la Vulgarisation Agricole, Algérie



## 2.5. Structure de la population occupée selon le lieu de travail :

Le monde rural algérien est victime d'une crise économique et sociale structurelle, liée à la baisse du pouvoir d'achat général dans le pays après l'explosion de l'endettement et la faillite dans les années 80 du modèle économique adopté dans les années 70, fondé sur la rente pétrolière, l'industrialisation et une agriculture collectiviste. L'urbanisation consécutive à l'exode rural accentué par la décennie noire des années 90 n'a pas ouvert de nouvelles perspectives.

Il faut savoir, que le travail des femmes en zone rurale n'est pas toujours circonscrit avec précision, à cause de son ampleur et parce qu'il se confond avec la routine ménagère, il est en général difficile de le mesurer.

## 2.6. Le chômage des femmes rurales en Algérie :

La femme rurale reste la plus touchée par le chômage que celle qui vit en milieu urbain. Cela s'explique par le conservatisme et les contraintes administratives et sociologiques qui font que 80% des femmes occupées travaillent dans leur commune de résidence<sup>69</sup>.

L'augmentation du taux d'activités des femmes en Algérie depuis l'indépendance s'explique par l'évolution du niveau d'éducation et de qualification, de l'âge moyen au mariage et de la baisse de la fécondité. En effet, les femmes ayant un niveau d'éducation élevée ont une forte probabilité de trouver un emploi. L'âge moyen du mariage a augmenté aussi bien pour les hommes que pour les femmes à cause de la crise de logements, du taux de chômage élevé et des bas revenus. La baisse de la fécondité est liée au niveau éducatif de plus en plus élevée des femmes et de leur insertion au marché du travail<sup>70</sup>.

---

<sup>69</sup> La situation de la femme dans le milieu urbain et rural. Op cité

<sup>70</sup> Femmes entrepreneurs, femmes au foyer et femmes salariées : le cas de l'Algérie. Op, cité

### Section 03 : les besoins en formation des femmes en milieu rural algérien

Les besoins en formation des femmes en milieu rural ont connu une grande évolution ces dernières années. Cette évolution est due aux différentes mutations socio-économiques culturelles et politiques du pays. La formation qui englobe aussi bien l'acte d'apprentissage de savoir, de savoir faire que l'initiation à des types de comportement requis pour l'exercice d'un rôle ; est à notre sens garante de progrès et devra accompagner tout soutien visant la promotion économique ou sociale des femmes rurales et notamment les jeunes filles<sup>71</sup>.

#### 3.1. L'apport du ministère de la formation professionnelle dans l'éducation des besoins en formation des femmes rurales :

L'intervention et le rôle du ministère de la formation professionnelle en matière de formation des femmes en milieu rural (formation qualifiante ou diplômante), est basée surtout sur l'offre et l'ouverture de divers créneaux de formation spécialisée, cette offre émane des besoins en formation du monde rural.

##### 3.1.1. Formation spécifiques destinées au milieu rural :

Le ministère de la formation professionnelle a entrepris depuis 1997 des actions de formation professionnelle en direction des jeunes ruraux qui ont abouti notamment à l'ouverture **de sections détachées en milieu rural**. Ces dernières ont été ouvertes dans plusieurs localités dès que les conditions exigées sont réunies, pour ce faire la contribution des collectivités locales (Daïras, APC,) ainsi que les associations existantes a été sollicitée pour doter ces sections en moyens humains et matériels dont elles ont besoin. Ces sections détachées dites <sections légères > offrent des possibilités de formation en : broderie, couture, tapisserie et coiffure mais aussi dans une proportion plus réduite en ; informatique, comptabilité et autres spécialités, le niveau requis pour accéder à ces formations varie du niveau zéro à celui de 3<sup>ème</sup> année secondaire (selon la filière).la diffusion de l'information liée à ces formations, est assurée par les services des APC qui entreprennent des prospections dans les quartiers et même auprès des familles pour recenser les jeunes ( et surtout les filles) susceptibles d'être recrutés par ces formations et les informer (directement par affiche) des possibilités qui leur sont offertes. Concernant l'encadrement de ces formations il est

---

<sup>71</sup> Conférence internationale du réseau. Formation agricole et rurale. Tunis 19 – 23 mai 2008.

assuré par des formateurs spécialisés recrutés par l'APC dans le cadre du filet social ou contractuel<sup>72</sup>.

Le ministère a sélectionné dans la nomenclature des branches professionnelles et spécialité de la formation professionnelle une liste de spécialités et métiers susceptibles d'intéresser les jeunes femmes rurales :

- Agriculture et pêche : (Cultures maraîchères, Production animale, élevage bovin ovin, etc.....)
- Artisanat de service : (coiffure femmes, Bonneterie, tricot)
- Artisanat traditionnel :(Costume traditionnel, Tissage haute laine, Broderie traditionnelle)
- Habillement confection : (Couture, Prêt-à-porter, Tailleurs dames etc....).
- Hôtellerie tourisme
- Les techniques administratives et de gestion (banque, comptabilité, gestion des stocks, assurances, électricité-électronique, etc....)
- Informatiques, chimie industrielle et transformation, techniques audio-visuelles....

Il est à noter ici, que le ministère a mis en œuvre :

- ★ Des formations par apprentissage, pratiquées en entreprise ou chez les artisans sous contrôle et suivi des établissements de formation professionnelle assurent des spécialités diverses.
- ★ La formation à distance offre des spécialités diverses, sous la forme de cours par correspondance avec des contrôles périodiques au niveau des établissements de formation professionnelle.

Les jeunes filles rurales intéressées par les formations dispensées par les structures de la formation professionnelle sous toutes ses formes peuvent s'adresser à l'APC de leur localité ou à l'établissement de formation professionnelle le plus proche pour accéder à toutes les informations nécessaires.

De toutes les formations offertes par la formation professionnelle et pour lesquelles les jeunes filles rurales, ne peuvent prétendre qu'en partie pour des raisons dues à l'éloignement, au manque de moyens, ou aux problèmes sociaux, seules les sections détachées et à un degré moindre les formations à distance peuvent être considérées comme étant un effort particulier pour permettre aux jeunes filles rurales, d'accéder à des formations pouvant leur permettre un meilleur niveau technique

---

<sup>72</sup> Conférence internationale du réseau. Formation agricole et rurale. Tunis 19 – 23 mai 2008.

et culturel, ainsi que la possibilité d'occuper une place utile dans la vie active<sup>73</sup>.

### **3.1.2. Formations assurées par le ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR) :**

Ce ministère assure des formations spécifiques aux femmes rurales, à travers les différents centres et instituts de formation sous sa tutelle, et qui sont comptabilisés au nombre de huit ITMAS et deux CFVA répartis sur les quatre zones du pays (sud, ouest, nord et l'este) joint à celle-ci, les trois centres de formation d'adjoint technique spécialisé en forêt (CFATSF).

Auparavant la formation agricole offerte par le ministère de l'agriculture couvrait l'ensemble du territoire national, grâce à un réseau dense d'établissement de formation ; mais n'a pas développé de formations spécifiques aux femmes rurales, notamment la jeune fille hormis celles dispensées à l'école d'agriculture de jeunes filles d'El Biar (Alger) et qui a cessé ces activités en 1974.

Les efforts sont surtout consentis en direction de l'encadrement de la femme rurale, par le biais de formations spécifiques destinées aux vulgarisatrices, lors de sessions de formation de courte durées organisées par le MADR et l'INVA , souvent en collaboration avec des organismes nationaux ou internationaux dans le cadre de certains projets. Aussi il y a lieu de noter ici, qu'une stratégie de formation spécifique a été instaurée lors de la mise en place du dispositif de soutien à l'investissement d'appui à l'exploitation agricole, la spécificité de cette formation est basée essentiellement sur les opportunités offertes dans le domaine de l'investissement agricole à travers l'introduction des différentes activités agricoles par les agriculteurs.

L'introduction de nouvelles activités et leur méconnaissance dans le domaine de l'investissement agricole imposent une forte demande et besoin en formation, que ça soit dans le domaine de la technicité ou dans le domaine de la gestion de l'investissement lui-même.

### **3.1.3. Formations assurées par le ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire et du tourisme. (MEATT) :**

Le ministère travaille en étroite collaboration avec les autres ministères par le biais d'une commission mixte, a développé une formule de formation par apprentissage touchant toutes les spécialités liées à l'artisanat traditionnel.

---

<sup>73</sup> Conférence internationale du réseau. Formation agricole et rurale. Op, cité.

Le niveau d'accès à ces formations varient de la 6ème AF à celui de 3ème AS, pour les jeunes filles âgées de 17 à 25 ans. Ces formes de formation offre divers avantages, tel que l'offre d'un présalaire par la chambre de l'artisanat et des métiers de la wilaya, ainsi que les possibilités d'acquisition de petit matériel et de création de coopératives spécialisées.

La formation spécialisée au milieu rural, en collaboration avec le secteur de la formation professionnelle, offre des formations détachées qui se déroulent au niveau local ou à domicile<sup>74</sup>.

### **3.1.4. formations assurées par le ministère de l'éducation (ME) :**

La politique nationale d'éducation, concrétisée par l'obligation faite aux parents d'inscrire leurs enfants dans les écoles jusqu'à l'âge de 16 ans, a été élargie par l'élaboration d'une nouvelle stratégie nationale de l'alphabétisation élaborée en 2006 et dont la mise en œuvre a été lancée en 2007, impliquant la participation et l'engagement de tous les acteurs concernés par le sujet (Ministères, Structures étatiques, ONG, etc.), l'objectif d'une telle entreprise est de permettre à chaque algérien et algérienne d'apprendre à lire et à écrire, afin d'améliorer sa condition de vie.

La stratégie arrêtée jusqu'à 2015, sera conduite en étroite collaboration avec des ONG reconnues telles l'association IQRAA et TOUIZA qui sont chargés de former les formateurs.

L'objectif de cette stratégie est de diminuer le taux du chômage dans la catégorie des jeunes diplômés universitaires et notamment les femmes, les actions d'alphabétisations seront confiées à cette catégorie de jeunes diplômés moyennant une formation en pédagogie assurée par des établissements spécialisés<sup>75</sup>.

### **3.2. L'apport de l'institut national de la vulgarisation agricole (INVA) dans l'évaluation des besoins en formation des femmes rurales :**

Les besoins en formation en direction des femmes en milieu rural, ont été appréhendés à travers les études réalisées par l'institut national de la vulgarisation Agricole, notamment les études de diagnostic agro socio- économique des communautés rurales, qui ont touché la wilaya de Batna et Jijel et qui avaient comme objectifs, de formuler des projets de développement rural, ainsi que l'étude

---

<sup>74</sup> Conférence internationale du réseau. Formation agricole et rurale. Op, cité.

<sup>75</sup> Ibid.

d'identification des besoins genre à travers les programmes de vulgarisation agricole, y compris la santé reproductive réalisés au niveau de la wilaya de Tipaza ; cette étude à été réalisée dans le cadre du projet ALG /98/P02/ du deuxième cycle de coopération entre le gouvernement algérien et le fonds des nations unies pour la population.

Les critères, âges et niveaux d'instruction ainsi que les conditions socio-économiques et les activités exercées par les femmes ont été les variables les plus déterminantes dans l'identification des besoins en formations exprimés par les femmes enquêtées dans les deux wilayas.

A travers ces résultats nous avons inscrits les points suivants :

- **En matière d'alphabétisation :** 61.53% de femmes sans niveau d'instruction 10% seulement sait lire et écrire, 38.46% seulement dépassent guère le primaire<sup>76</sup>.

Il est à noter, que la majorité des femmes sont analphabètes et le taux de leur scolarisation reste bas même pour les jeunes filles malgré tous les efforts déployés par le gouvernement et les différents partenaires au développement. Cette situation est due essentiellement à :

- La pauvreté ;
- Les us et coutumes qui font que les parents envoient moins les filles à l'école comparativement aux garçons ;
- L'éloignement des écoles et le manque de transport ;
- La déperdition scolaire due aux mariages précoces des filles constitue une contrainte majeure au maintien de celles-ci à l'école.

Le niveau d'instruction des femmes a une influence importante sur leur santé, et les différents rôles qu'elles sont amenées à jouer dans la vie sociale. Suite à ces résultats un besoin en alphabétisation émanant de ces femmes notamment les jeunes filles fut exprimé.

- **En matière de la santé reproductive :** les jeunes filles rurales considérées comme futures femmes et responsables aussi d'une familles, ont apporté un intérêt assez particulier à la nécessité d'être formées en santé reproductif, besoin en formation venant s'inscrire aussi pour diverses raisons telles que l'inexistence de structures de santé dans les différentes localités, l'éloignement de

---

<sup>76</sup> [www.ONS.dz](http://www.ONS.dz)

l'hôpital, la pauvreté (manque de moyens) et le manque d'information et de sensibilisation sur la question ; ainsi que le désir inscrit chez ces jeunes filles de confronter les pesanteurs sociologiques qui imposent à la femme à travers le refus du marié de ne pas utiliser des moyens contraceptifs.

- **Formation d'apprentissage** : les jeunes femmes semblent préférer plus des formations qui leur permettent de pratiquer des activités ne nécessitant pas de déplacement vers l'extérieur (tradition oblige) ; Ces activités sont réduites à la broderie, la peinture sur soie, et la couture.
- **Formation qualifiante** : dans un milieu rural dominé par la petite exploitation morcelée et par l'absence quasi-totale d'activités économiques, les activités exercées par les femmes sont généralement liées à l'agriculture, l'élevage et l'artisanat dans la tranche d'âge 50- 59 ans. Les femmes de moins de 30 ans sont moins attirés par les formations d'élevage et agricole, ce type de formation paraît moins intéressante, du moment que dans la pratique réel de ses formations en activité, les femmes âgées sont exclusivement chargées de l'activité agricole et de l'élevage, le désintéressement exprimé par les jeunes femmes est due à la lourdeur et à la pénibilité que procure ces activités<sup>77</sup>.

### **3.3. L'apport des différents projets de développement dans l'évaluation des besoins en formation des femmes rurales :**

Plusieurs projets de développement agricoles bénéficiant d'un appui technique et financier de la part d'organisation internationales (FIDA, GTZ, FNUAP, FAO, Banque Mondiale....) et qui ont touché de l'intégration de la femme rurale dans le développement, ont intégré la composante formation des femmes en milieu rural ainsi que la formation des cadres féminins responsables et membres des projets ex : FAO et OADA.

#### **3.3.1. La formation des femmes rurales :**

Des activités de formation de femmes rurales ont été programmées et ont été réalisées dans plusieurs projets :

---

<sup>77</sup> Conférence internationale du réseau. Formation agricole et rurale. Op, cité.

**\* Projet BIRD : « création d'emplois en milieu rural »**

Programmé sur 03 ans, le projet a touché 3000 femmes environ, ces dernières réparties sur différentes wilayas du pays ont eu droit à des formations spécifiques ; formation résultant d'un besoin stratégique des femmes de changer leurs situations et d'améliorer leurs conditions de vie.

**Dans le domaine des petits élevages :** 580 femmes ont bénéficié de formation dans l'aviculture et l'apiculture et ont été destinataires de moyens de production en aviculture et l'apiculture.

**Dans le domaine de l'artisanat :** plus de 400 femmes ont bénéficié d'une formation dans le domaine et ont été destinataires de machines à coudre et à broder.

**\* Projet FAO : « intégration de la femme rurale dans le développement »**

Programmé sur 02 ans et localisé au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou et Jijel, l'objectif de ce projet vise à l'amorçage d'une dynamique d'un développement participatif intégré par l'identification d'activités susceptibles d'améliorer la situation économique des femmes et de leurs familles ainsi que la formation de ces dernières et la formation d'une ressource humaine féminine potentielle (vulgarisatrices agricoles), dans le rôle principale était d'accompagner et d'encadrer les femmes rurales dans leurs activités .

**La formation de la ressource humaine (encadrement féminin)** a porté sur les outils de l'approche « genre » et participative et à la technique d'élaboration des plans de développement communautaires utilisant ces approches.

**La formation des femmes rurales,** celle-ci était basée sur les activités génératrices de revenus prioritaires par les femmes elles mêmes, à travers lesquelles ces dernières ont exprimé le besoin d'être formées et appuyées techniquement dans la conduite du grand et petite élevage (bovin, ovin, apiculture, viticulture etc...) .

**\* Projet GTZ : « développement agro-sylvo-pastoral des zones montagneuses »**

Localisé au niveau de la wilaya de kenchla, et ayant comme objectif, la définition d'une approche d'intégration et de promotion de la femme rurale dans le cadre du programme communautaire; le projet a permis l'alphabétisation et la sensibilisation de la femme rurale, sur l'importance de savoir lire et écrire dans les régions montagneuses de la wilaya : Alphabétisation de



80 filles de la zone pilote du projet, ainsi qu'une formation sur des activités génératrices de revenus a été réalisée tel que la couture, le tissage et la tapisserie<sup>78</sup>.

### ★ **Projet CERAI :**

Le CERAI, Centre d'Etudes Rurales et d'Agriculture Internationale, travaille depuis des années au Maghreb et dans les pays méditerranéens de façon générale, en menant des projets de coopération au développement et en participant à divers réseaux sociaux. L'amélioration des conditions socio-économiques de la femme rurale est une priorité pour le CERAI, le CERAI encourage la création d'espaces et rencontre et de réflexion afin de réunir les acteurs et actrices engagés dans le développement rural, ainsi que des experts et expertes dans les domaines d'intervention dans le but de construire un futur meilleur pour les femmes rurales.

Il contribue à la transformation du monde rural et agricole, défend la souveraineté alimentaire et, de ce fait, l'amélioration des conditions de vie des paysans et paysannes. CERAI développe sa mission à travers une réflexion critique sur la situation agricole actuelle et le développement rural ; la mise en place de projet de coopération pour le développement ; des formations spécialisées ; des campagnes de sensibilisation et de communication sociale.<sup>79</sup>

#### **1. Contexte d'intervention :**

Le CERAI a développé ce projet en collaboration avec 07 partenaires algériens qui ont en commun pour le développement de la femme rurale.

Tous les partenaires sont basés dans le Nord du pays. Mais ils ne se dédient pas tous pour autant au même type de travail social. Il s'agit de différentes zones rurales entre lesquelles il n'y a pas eu beaucoup d'échanges, et où chacune a gardé son idiosyncrasie.

Les sept associations partenaires sont réparties en trois noyaux d'action :

- Le noyau Ouest :
  - TAMARI (Association pour la Promotion de la Femme Rurale de la Wilaya d'Oran) d'Oran ;

---

<sup>78</sup> Conférence internationale du réseau. Formation agricole et rurale. Op, cité.

<sup>79</sup> Livre des conclusions. Op, cité. P 3

- APPEPT (Association de la Propreté, Protection de l'Environnement et de la Promotion du Tourisme) d'Oran ;
- Association Chougrani Aprosch d'Oran ;
- APFFH (Association pour la Promotion de la Femme et la Fille Hachémite) d'El-Hachem, Mascara.
- Le Noyau Djelfa :
  - ASSALA de Djelfa ;
  - AWSTPF (Association Willayale Sciences et Travail pour la Promotion de la Femme) de Messâad.
- Le noyau Kabylie : Taneflith de Béni Yenni.

On peut distinguer 03 zones différentes pour développer ces activités :

1. Très petits villages ou enclavés, où l'on parle essentiellement arabe, laissant ses habitants, les femmes en particulier, sans accès à une partie de la bureaucratie, à l'éducation. Il s'agit de zones très pauvres et avec peu de commerce avec l'extérieur. Ce sont des zones qui ont été très touchées par le terrorisme.

Dans le projet CERAI, il s'agit d'une ville et d'un village éloignés (Messâad et Hachem) où le travail avec les femmes doit se réaliser foyer par foyer et où quasi-exclusivement des jeunes filles seules, des veuves ou des femmes divorcées peuvent se réunir et travailler ensemble. En effet, les femmes mariées s'occupent de la famille de leur mari et, en principe, ne peuvent pas sortir dans la rue.

2. Villages en périphérie des grandes villes et villages qui ont une activité commerciale ou agricole plus importante et qui, de ce fait, sont plus syncrétisme aux traditions.

Ce sont des villages où la femme s'occupe plus des activités extérieures au foyer et où le travail associatif est plus orienté vers la recherche de lieux de rencontre pour les femmes, à la formation professionnelle (les femmes accèdent plus facilement au crédit et à l'entrepreneuriat). Les associations d'Oran et de Djelfa travaillent dans ces conditions (les unes ont une approche plus sociale, les autres agricoles et d'élevage).

3. Les zones de Kabylie sont de type communautaire et les structures sociales et politiques perdurent et inspirent encore le modèle prédominant d'organisation sociale et des structures associatives comme le Djemââ ou « assemblée villageoise ».

Cependant, ces regroupements sont traditionnellement exclusivement composés d'hommes à la voix des

femmes qui sont représentées par leurs maris. Les femmes continuent d'être en charge d'une grande partie des tâches domestiques.<sup>80</sup>

## 2. Le développement de l'action :

Le projet visait à développer des propositions et des activités ayant pour but de réduire des problèmes caractéristiques de la société civile algérienne, en particulier ceux qui concernent la femme rurale. Son objectif c'est l'amélioration de la participation de la femme rurale dans le tissu associatif algérien grâce à la professionnalisation des associations de femmes rurales.

Ces partenaires ont identifié et accompagné tout au long du projet d'autres associations qui travaillent également pour améliorer la situation sociale et économique de la femme rurale.

Ce projet a été organisé autour de trois axes d'intervention :

1. **Professionnaliser les associations qui travaillent avec les femmes rurales en Algérie.** La formation des associations participantes au projet pour : la gestion associative, la gestion du cycle du projet centré sur le genre et le développement durable en milieu rural (émancipation de la femme). Les participantes à ces formations étaient des membres des associations qui n'ont pas bénéficié des formations, ou des personnes qui pourront devenir de formateurs dans l'avenir.

En parallèle, d'autres modules de formation ont été choisis d'une manière consensuelle et participative par chaque noyau.

2. Appuyer les processus d'intervention pour l'amélioration de la situation de la femme rurale à travers la mise en place de projets associatifs.
  - Des actions mises en place par les nouvelles associations qui ont démontré un intérêt depuis le début du projet ont été soutenues. Cette action a été matérialisée par la gestion d'une bourse destinée à une activité ayant pour but la femme rurale.
  - Les associations partenaires ont été accompagnées dans la mise en œuvre d'un projet associatif cherchant l'autonomisation socioéconomique des femmes :
    - Tamari : pour la promotion de la femme rurale de la wilaya d'Oran. Ayant une expérience dans le domaine rural. Création de plusieurs projets avec des bailleurs multiples, et des ONGs du nord et

---

<sup>80</sup> Livre des conclusions. Op, cité. Pp 26-28

du sud, sur des projets d'innovation (céréaliculture, apiculture, et promotion des produits du terroir) avec la création d'un atelier de formation pour les métiers de l'artisanat. La participation en collaboration pour l'exécution d'un projet d'envergure nationale pour l'amélioration de la représentativité de la femme rurale dans le tissu associatif algérien. Renouvellement de son bureau exécutif de façon démocratique et claire, avec une approche genre. TAMARI ouvre son bureau pour d'autres associations qui travaillent des projets ruraux. Ayant une nouvelle approche de communication et relation entre les acteurs du secteur social et de développement ; TAMARI cherche à avoir une vision maghrébine. Sur le centre d'un atelier de poterie, TAMARI a renforcé les capacités de l'association suite au départ de deux membres importants du bureau et elle a commencé à faire des portes à porte pour mieux connaître la population de Boutlelis.

- Chougrani APROSCH : une association à caractère social et culturel créée en juillet 1997, sous le N° d'agrément 917. La participation active des jeunes et des femmes rurales a permis d'adapter des stratégies appropriées à leurs situations et l'amélioration du niveau de formation et de leur développement économique et social, par la mise à disposition des outils pour la formation, et pour leur production personnelle ou commerciale uniquement pendant les journées creuses de la formation. Le projet était une salle d'informatique qui est devenu cybercafé à la fin du projet et qui complète le reste des ateliers du Centre de Formation de Fleurus.
- APPEPT a continué l'activité du Centre de Formation de Benfreha, destiné aux filles au chômage et qui ont arrêté leurs études.
- APFFH : a renforcé et amélioré les groupes de production artisanale, qui sont gérés par les animatrices de l'association.
- Assala : association de caractère sociale créée le 17 novembre 1997. Elle s'intéresse à la promotion de la femme par la création de micro-entreprises. Le projet vise la mise en place des unités d'élevage ovin pour des femmes rurales démunies de la région de Djelfa après leurs formations en gestion de micro-entreprises ainsi que leur accompagnement et suivi.
- AWSTDF : a accompagné des femmes de Messaad, la plus part analphabètes, dans le tissu et la vente du burnous.<sup>81</sup>
- Taneflith : a continué un projet de fonds de roulement des brebis.
- Renforcer le tissu associatif rural à travers des approches participatives.

Des rencontres d'échanges pratiques entre les associations de femmes rurales ont été organisées autour

---

<sup>81</sup> Habit traditionnel très apprécié pour la qualité de la laine de chameau.

du noyau d'action. Elles essayent d'établir des liens entre les associations locales.

Cette expérience a accompagné plusieurs associations de femmes dans leur gestion et activité quotidienne. Pour cela, les formations en arabe qui ont permis la participation et la diversification du public auxquels elles étaient destinées ont été déterminantes.<sup>82</sup>

### **3.4. L'apport des cellules femmes rurales dans l'évaluation des besoins en formation des femmes rurales :**

L'encadrement des femmes rurales est dévolu essentiellement aux femmes. Seulement il n'existe pas de corps spécialisé de type animatrices rurales, comme il est d'usage dans d'autres pays ; tel le Maroc, Egypte etc.

A cet effet un dispositif d'encadrement féminin (vulgarisatrices) a été installé pour appuyer les femmes en milieu rural et subvenir à leurs besoins. Ce dispositif appelé cellule femme rurale est composé d'ingénieur agronome, vétérinaire, technicien en agriculture etc., active dans une synergie de travail créant ainsi un réseau de cellules femmes rurales installé sur tout le territoire national aux niveaux des directions des services agricoles (DSA) et des chambres d'agriculture (CAW) des différentes wilayas :

Les cellules chargées du dossier femmes rurales ont comme mission :

- D'adopter un appui technique aux femmes rurales.
- D'aider les femmes à prendre des décisions.
- Répondre à un besoin en formation des femmes rurales.

La coordination de ces cellules est assurée par une cellule nationale au niveau de l'Institut National de la Vulgarisation Agricole (INVA) qui a comme missions-la :

- Mise au point d'approches de vulgarisation en direction des femmes rurales.
- Organisation d'ateliers de réflexion et d'échanges sur la problématique et les expériences d'intégration des femmes rurales dans le développement agricole.
- Mise au point d'un programme de perfectionnement et de formation de l'encadrement féminin.

---

<sup>82</sup> Livre de conclusions. Op, cité. Pp 28-29

- Constitution d'une banque de donnée.
- Intégration des actions de vulgarisation en direction des femmes rurales dans le programme global de vulgarisation.
- Constitution d'un fichier des vulgarisatrices et des agricultrices.

A travers les différents bilans présentés par ces cellules au niveau du bureau de la cellule national de la femme rurale siégée à l'INVA, un besoin très important en formation des femmes rurales a été enregistrée, notamment, chez les femmes travaillant dans le domaine de l'agriculture et l'artisanat, dont on notera 5000 d'entre elles qui ont bénéficié des petits projets, qui leur ont permis de créer des petites entreprises de productions et des unités de transformations divers, (unités de transformation de lait, unités de fabrication d'aliment de bétail, etc....)

Les formations sollicitées par ces femmes semblent être différentes par apports aux formations classiques et habituelles reconnus par ces dernières. On enregistre à ce propos un besoin frappant dans la gestion de micro entreprise.

Ce besoin, est marqué par l'émergence des femmes dans plusieurs domaines, agricultures, artisanat d'un type nouveau, jeunes avec divers niveaux d'instructions, allant du niveau primaire à l'universitaire. D'origine rurale ou viennent s'installer pour accroître leur chance de réussite dans la vie, ces femmes conduisent leurs cultures et leurs élevages d'une manière rationnelle et sont souvent performantes et vise à rentrer dans le domaine de l'entreprise<sup>83</sup>.

### **3.5. L'apport des associations dans l'évaluation des besoins en formation des femmes rurales :**

Le mouvement associatif en Algérie a pris une place capitale dans le lancement des actions de développement, notamment celles liées au milieu rural qui se joint aux attentes du plan national de développement agricole et rural PNDAR, ainsi le travail accompli par certaines associations locales en matière de formation des femmes rurales est à encourager, cas de l'association **TOUIZA**, association **promotion de la femme rurale**, association **intégration de la femme rurale** dans le développement, association **IQRAA**, association **EL GHAITH** etc...., qui touchent aux différents aspects de la vie des femmes, l'agriculture, l'artisanat, la santé, l'alphabétisation etc....

---

<sup>83</sup> Conférence internationale du réseau. Formation agricole et rurale. Op, cité.

A travers les différentes actions réalisées en matière de formation par ces associations, une conclusion générale a été retenue, cette dernière se caractérise par la différence des besoins en formation en milieu rural qui existe en fonction des zones géographiques et à l'intérieur de la zone elle-même avec pour chacune d'elles ses particularités socioculturelles. Cette différence s'est faite remarquer aussi par la distinction qui existe entre les femmes rurales selon leur âge et leur aptitude vis-à-vis des actions et selon leur intérêt, elle va de l'alphabétisation à la formation du type technique (conduite d'élevage).

### 3.5.1. En alphabétisation :

Les femmes qui suivent cette formation en leur âge qui varie de 10 à 40 ans :

- La tranche d'âge de 10 à 15 ans est la tranche la plus assidue dans le suivi des cours et assimile mieux le contenu des séances c'est aussi une tranche qui représente un intérêt de l'association et de l'office de l'alphabétisation du fait que c'est une catégorie qui est récupérable en suivant les 06 ans du cursus d'alphabétisation (03 niveaux) peuvent continuer leurs études par correspondance de la manière la plus normale.
- La tranche de 15 à 40 : cette tranche d'âge généralement actives mais analphabètes l'alphabétisation leur sert à mieux comprendre et gérer leurs activités c'est aussi une tranche assidue.
- La tranche d'âge de 40 à 60ans : très rares sont celles qui arrivent à suivre régulièrement les séances, elles assimilent moins vite la plus part pensent que l'alphabétisation leur sert à lire le coran.

**Les activités génératrices de revenu** sont très répandues dans les zones rurales telles que les activités artisanales (tapisserie, poterie, et couture traditionnelle) les élevages familiaux (aviculture) et l'agriculture de subsistance (les jardins potagers) pour cette raison, un grand nombre de ces femmes rurales ont participé à des formations touchant surtout l'agriculture, élevage avicole et apicole dans les Instituts d'agriculture (ITMAS) de Guelma (jeunes filles rurales de 20 à 30 ans) pour prétendre à l'aide du FNRDA.

### 3.5.2. Formation en tapisserie et en couture traditionnelle :

La plus part des jeunes filles rurales (20 à 30 ans) suivent des formations dans ces deux activités considérées comme emploi féminin par excellence (la société rurale préfère que les femmes

pratiquent ces activités que de faire de l'agriculture et accepte même que les jeunes filles se déplacent pour suivre ces cours.)

Ces cours se font au niveau des centres de formation des communes et sont sanctionnées par des diplômes permettant à ces jeunes filles d'ouvrir des locaux et prétendre à l'aide du FNPAAT dans le cadre du développement rural ou dans les maisons de jeunes<sup>84</sup>.

---

<sup>84</sup> Conférence internationale du réseau. Formation agricole et rurale. Op, cité.



## Conclusion

Le monde rural Algérien a connu une évolution rapide et profonde. Cette évolution a embrassé l'ensemble des facteurs qui président des relations sociales, à l'activité économique et aux échanges avec le monde urbain.

La production des connaissances sur le milieu rural, pourtant essentielle à la compréhension des mouvements intenses et contradictoires qui traversent toute la société algérienne pour présenter un caractère discontinu et fragmentaire.

La femme rurale est restée en marge et ne bénéficie pas d'une assistance technique organisée de la part des services d'appui technique, ni des organisations professionnelles agricoles.

Une réflexion approfondie est nécessaire sur l'état de l'activité professionnelle féminine, et les limites sociales du travail féminin, les contraintes socioculturelles, le devoir au foyer et l'intensité de la charge des travaux domestiques, l'éducation, et la garde des enfants, qui constituent un handicap, l'empêchent souvent de contribuer à la vie économique.

L'Algérie a été parcouru dans le domaine de la prise en charge des préoccupations et des besoins de la femme en général et de la femme rurale en particulier.

L'université, les écoles et centres de formation spécialisés, en créant les conditions d'accueil nécessaire à une meilleure intégration de la femme, dans le processus de formation, ont été à l'origine de l'engouement des femmes vers les universités et écoles spécialisées.

Chapitre 02 :  
Approches descriptive  
des différents  
dispositifs d'insertion  
économique en Algérie

## Introduction

Face au chômage amplifié par la crise des années 1990, l'Algérie a choisi de mettre en place des structures étatiques d'octroi de microcrédits permettant de promouvoir l'auto-emploi des jeunes, les femmes en particulier. Ces structures sont : ANSEJ, ANGEM<sup>1</sup> et CNAC.

Certainement, ces trois dispositifs publics interviennent aux créneaux différents sous l'égide du ministère de la solidarité nationale en ordonnant les banques publiques à s'impliquer davantage dans l'octroi du microcrédit.

Ces dispositifs varient en termes de montant de crédit, de population cible et d'objectif social visé par l'état, mais fonctionnent tous selon le même type d'organisation.

En effet, ces dispositifs permettent de financer les initiatives des individus dans le but de créer une entreprise, par des microcrédits au terme d'une procédure d'instruction du crédit et d'accompagnement de l'entrepreneur.

Cinq banques sont impliquées dans le co-financement des microcrédits avec ces structures. Il s'agit de la BADR (Banque algérienne de développement rural), BNA (banque nationale d'Algérie), la CPA (crédit populaire d'Algérie), BDL (banque de développement local) et la BEA (banque extérieure d'Algérie).

---

<sup>1</sup> Le contexte réglementaire de la création de l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit est :

- Décret présidentiel N° 04-13 du 29 Dhou ALKaada 1424 correspondant au 22 janvier 2004, relatif au dispositif du microcrédit.
- Décret présidentiel N° 04-14 du 29 Dhou AL Kaada (corr. 22 janvier 2004), portant création et fixant le statut de l'ANGEM
- Décret présidentiel N004-15 du 29 Dhou AL Kaada 1424 (corr. 22 janvier 2004), fixant les conditions et le niveau d'aide accordée aux bénéficiaires du Microcrédit.
- Décret présidentiel N° 04-16 du 29 Dhou AL Kaada 1424 (corr. 22 janvier 2004), portant création et fixant le statut du Fonds de Garantie Mutuelle des Microcrédits

## Section 01 : les structures d'aide à la création d'entreprises

Les structures publiques sont des agences chargées de l'exécution des politiques publiques d'aide et de soutien à la création d'entreprises. Ces agences sont sensé apporter un appui important en termes d'accompagnement des promoteurs et de formalisation de leurs activités. Il s'agit outre l'ANDI, de l'ANSEJ, de la CNAC, de l'ANGEM<sup>2</sup>.

### 1.1. L'ANDI et le Guichet Unique Décentralisé :

L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement a été créée sous forme d'un guichet unique décentralisé par l'ordonnance n°01-03 du 20/08/2001 relative au développement de l'investissement. « C'est un établissement publique à caractère administratif pour fournir des services aux investissements nationaux et étrangers. Elle est sous la tutelle des services du chef de gouvernement ».

Le but principal de ce guichet est la simplification des procédures et des formalités pour la création des entreprises et pour la réalisation des projets. Dans ce guichet, l'investisseur est comme interlocuteur unique le représentant de l'ANDI, qui l'assiste, en lui donnant toutes les informations nécessaires, vérifie les dossiers et les envoie aux services concernés.

La création de l'ANDI sous forme d'un guichet unique décentralisé dans les 48 wilayas du pays résulte des limites de l'ancien dispositif, c'est-à-dire : le non habilitation des représentants des administrations et organismes concernés par l'acte d'investir au sein du guichet unique de l'APSI<sup>3</sup> et la centralisation de ce guichet ont causé des préjudices aux investisseurs dans l'accomplissement des formalités administratives et le non accomplissement par l'APSI de sa mission relative au suivi des investissements déclarés auprès de son guichet unique.

L'agence est chargée notamment selon le Décret exécutif n°06-356 :

- D'entreprendre toute action d'information, de promotion et de collaboration avec les organismes

---

<sup>2</sup> Impact des politiques d'aide à l'entrepreneuriat sur l'émergence d'esprit d'entreprise chez les jeunes. Cas : ANSEJ de TIZI-OUZOU. FIRLAS Mohammed. Université Mouloud MAAMERI. Année : 2012. P 128

<sup>3</sup> APSI : Agence pour la Promotion et Soutien à l'Investissement, créée en 1994 et remplacée en 2001 par l'ANDI, Agence Nationale pour le Développement de l'Investissement

publics et privés en Algérie et à l'étranger, pour promouvoir l'environnement général de l'investissement en Algérie, d'améliorer et de consolider l'image de marque de l'Algérie à l'étranger ;

- D'assurer un service de mise en relations d'affaires et de facilitation des contacts des investisseurs non résidents avec les opérateurs algériens et de promouvoir les projets et les opportunités d'affaires ;
- D'organiser des rencontres, colloques, journées d'études, séminaires et autres manifestations et événements en rapport avec ses missions ;
- De participer aux manifestations économiques organisées à l'étranger en rapport avec la stratégie de promotion de l'investissement arrêtée par les autorités concernées ;
- D'entretenir et de développer des relations de coopération avec des organismes étrangers similaires ;
- D'assurer un service de communication avec le monde des affaires et la presse spécialisée ;
- D'exploiter, en liaison avec son projet, toutes études et informations se rapportant aux expériences similaires pratiquées dans d'autres pays<sup>4</sup>.

L'ANDI est chargée des missions suivantes :

- L'accueil, le conseil et l'accompagnement des investisseurs au niveau de ses structures centrales et régionales;
- L'information des investisseurs à travers notamment son site web, ses supports de promotion et ses divers points d'information sur les événements économiques organisés en Algérie et à l'étranger;
- La formalisation sur une base d'équité et dans des délais courts des avantages prévus par le dispositif d'encouragement;
- La veille à l'exécution concertée avec les différentes institutions concernées (Douanes, impôts etc.), des décisions d'encouragement à l'investissement;
- La contribution à la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement, en synergie avec les secteurs économiques concernés;

---

<sup>4</sup> Impact des politiques d'aide à l'entrepreneuriat sur l'émergence d'esprit d'entreprise chez les jeunes. Op, cité. P128

- La mise à la disposition des investisseurs potentiels sa bourse de partenariat<sup>5</sup>.

Pour la réalisation de ces buts l'ANDI est chargée de la constitution du guichet unique décentralisé (GUD<sup>6</sup>). Les guichets uniques décentralisés (un GUD dans chaque wilaya) sont théoriquement conçus pour être les interlocuteurs privilégiés des investisseurs<sup>7</sup>.

Leur principal but réside dans la simplification de procédures et de formalités pour la création d'entreprise et pour la réalisation de projets.

### **1.2. L'Agence Nationale pour le Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) :**

Mise en place en 1997 après l'échec du dispositif d'insertion professionnel de jeunes, et cela en application des dispositions de l'article de l'ordonnance n°96-14 du 24 juin 1996. Elle intervient dans le soutien à la création et le financement de la micro entreprise par des jeunes (19 à 35 ans), pour des montants d'investissements pouvant atteindre 10 millions DA. La mission de l'ANSEJ est de favoriser la création des activités des biens et services par les jeunes promoteurs et d'encourager toutes formes d'actions et des mesures tendant à promouvoir l'emploi des jeunes. Ils peuvent présenter des demandes de soutien pour la création de micro entreprises à l'ANSEJ, les jeunes qui ont entre 19 et 35 ans et qui sont chômeurs au moment du dépôt du dossier.

Devenu opérationnel depuis le deuxième semestre 1997, le dispositif de Soutien à l'Emploi des Jeunes constitue une des solutions appropriées au traitement de la question du chômage durant cette phase de transition vers l'économie du marché.

---

<sup>5</sup> [www.ANDI.dz](http://www.ANDI.dz)

<sup>6</sup> Le Guichet Unique Décentralisé est un démembrement de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement, au niveau local, créé au niveau de la wilaya. Il regroupe, en son sein, outre les cadres de l'Agence elle-même, les représentants des administrations intervenant à un moment ou à un autre dans le parcours de l'investissement notamment pour les formalités liées à : la constitution et d'immatriculation de sociétés, les autorisations et permis requis notamment le permis de construire et les avantages liés aux investissements,

<sup>7</sup> Impact des politiques d'aide à l'entrepreneuriat sur l'émergence d'esprit d'entreprise chez les jeunes. Op, cité. Pp 128-129

### 1.2.1. Les caractéristiques de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes :

Le dispositif de création des micros entreprises présente trois caractéristiques qui sont :

- **La simplicité** : les dossiers d'investissement présentés à l'ANSEJ par les jeunes promoteurs ne sont pas soumis à des instances spécialisées telles que les comités techniques et autres commissions de sélection.

L'attestation de l'éligibilité au dispositif est délivrée par les services de l'ANSEJ sur la base d'une étude de faisabilité du projet et après un entretien d'orientation avec le chargé d'études de l'Agence qui vérifie également les critères réglementaires d'éligibilité des jeunes promoteurs.

- **La transparence** : les critères d'éligibilité au dispositif sont clairement énoncés dans les textes réglementaires.
  - ✓ L'âge du promoteur : le promoteur doit être âgé entre 19 et 35 ans. L'âge du gérant peut aller jusqu'à 40 ans à condition que le projet génère au moins trois emplois permanents y compris le gérant ;
  - ✓ La situation de chômage : les promoteurs doivent être en situation de chômage au moment de dépôt de leurs dossiers ;
  - ✓ La qualification : les promoteurs doivent disposer de qualifications ou un savoir faire en rapport avec l'activité projetée<sup>8</sup> ;
  - ✓ Mobiliser un apport personnel modulé selon le coût du projet<sup>9</sup>.
- **La souplesse** : la création d'entreprise est loin d'être une science exacte, le chargé d'études de l'agence a pour mission d'aider les jeunes promoteurs à configurer leurs projets. De plus, le dispositif de l'ANSEJ offre aux jeunes créateurs de micro entreprises, des avantages fiscaux et parafiscaux qui sont essentiellement:
  - ✓ La franchise de TVA pour l'acquisition des biens d'équipement en phase de création du projet ;
  - ✓ L'exonération totale d'impôt pendant les trois premières années de mise en exploitation du projet, cette période est portée à six ans lorsque le projet est implanté en zone à promouvoir.

---

<sup>8</sup> Impact des politiques d'aide à l'entrepreneuriat sur l'émergence d'esprit d'entreprise chez les jeunes. Op, cité. Pp 130-131

<sup>9</sup> Le dispositif de création de micro-entreprises. ANSEJ.fsi.univ-tlemcen.dz/le\_dispositif\_ANSEJ.pdf

### 1.2.2. Les missions de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes :

En vertu de ses statuts, l'ANSEJ a pour missions de soutenir, de conseiller et d'accompagner les jeunes chômeurs porteurs de projets durant toutes les phases jalonnant le processus de création de leurs micro-entreprises. Elle assure également, le suivi des investissements réalisés.

Les missions de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes sont les suivantes :

- Soutenir, conseiller et accompagner les jeunes promoteurs dans le cadre de la mise en œuvre de leurs projets d'investissement ;
- Gérer les dotations du FNSEJ, notamment les aides et la bonification des taux d'intérêt, dans la limite des enveloppes prévues ;
- Notifier aux jeunes promoteurs dont les projets sont éligibles aux crédits des banques et établissements financiers, les différentes aides du FNSEJ et autres avantages qu'ils ont obtenus<sup>10</sup> ;
- Assurer le suivi des investissements réalisés par les jeunes promoteurs en veillant au respect des clauses des cahiers des charges qui les lient à l'agence et en les assistant, en cas de besoin, auprès des institutions et organismes concernés par la réalisation des investissements ;
- Encourager toute autre forme d'actions et de mesures tendant à l'emploi de pré embauche. Elle dispose d'un réseau de 53 agences à travers tout le territoire national.

### 1.2.3. Les types de financement<sup>11</sup> :

- Le financement triangulaire
- Le financement mixte

**Tableau 07 : structure de financement « triangulaire »**

Les niveaux de financement	Apport personnel		PNR	Crédit bancaire	
	Autres zones	Zones spécifiques		Autres zones	Zones spécifiques
Niveau 01 : égal ou inférieur à 2.000.000 DA	05%	05%	25%	70%	70%
Niveau 02 : entre 2.000.001 DA et 10.000.000 DA	10%	08%	20%	70%	72%

<sup>10</sup> Impact des politiques d'aide à l'entrepreneuriat sur l'émergence d'esprit d'entreprise chez les jeunes. Op, cité. P 131

<sup>11</sup> fsi.univ-tlemcen.dz/le\_dispositif\_ANSEJ.pdf



**Tableau 08: structure de financement « mixte »**

Les niveaux de financement	Apport personnel	PNR
Niveau 01 : égal ou inférieur à 2.000.000 DA	75%	25%
Niveau 02 : entre 2.000.001 DA et 10.000.000 DA	80%	20%

D'après les résultats de l'ANSEJ, en 2013, on constate que le type de financement triangulaire (demandeur, agence, banque) (42.416 DA) est très répandus par les jeunes promoteurs par rapport au financement mixte (promoteur, agence) (623).

#### 1.2.4. Les étapes de création d'une micro entreprise :

Il existe un programme gouvernemental d'encouragement à la création de micro entreprise (entreprise individuelle, EURL,<sup>12</sup> SARL<sup>13</sup>, SPA<sup>14</sup> ou société civile). Il concerne les personnes âgées de 19 à 35 ans. Toutefois, une dérogation d'âge à 40 ans est accordée au gérant lorsque l'entreprise génère au moins 03 emplois permanents (y compris les jeunes promoteurs associés dans l'entreprise).

La qualification professionnelle ou la possession d'un savoir-faire reconnu, le chômage au moment de l'introduction de la demande, la mobilisation d'un apport personnel minimum sont des exigences.

Les jeunes promoteurs (hommes et femmes) de moins de 40 ans bénéficient de prêts à taux réduits ainsi que de diverses exonérations fiscales. Ces prêts peuvent servir aux différents équipements, aux différentes constructions, l'aménagement des constructions qui peuvent servir à l'activité ou à l'achat qui leur sert d'outil principal de l'activité. Les exonérations fiscales concernent la franchise sur la taxe de la valeur ajoutée (TVA), le versement forfaitaire (VF), la taxe foncière, les assurances, les intérêts bancaires et les assurances multirisques.

La création des micros entreprises, dans le cadre de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des

<sup>12</sup> EURL : Entreprise Uninomiale à Responsabilité limitée

<sup>13</sup> SARL : Société à Responsabilité Limitée

<sup>14</sup> SPA : Société Par Action

Jeunes par les femmes demeure faible<sup>15</sup>.

**1. Idée du projet et recueil d'information :**

- A. Naissance de l'idée
- B. Recueil de l'information au niveau de l'ANSEJ
- C. Recueil d'information au niveau du marché
- D. Evaluation des moyens à injecter dans le projet
- E. Prise de décision d'investir

**2. Dépôt de dossier à l'ANSEJ :**

- A. Retrait du dossier à fournir au niveau de l'antenne
- B. Préparation du dossier
- C. Dépôt du dossier à l'antenne local de l'ANSEJ
- D. Etude de projet par l'antenne
- E. Elaboration de l'étude technico-économique et des bilans prévisionnels
- F. Notification de l'attestation d'éligibilité par l'ANSEJ au promoteur

**3. Dépôt du dossier à la banque :**

- A. Dépôt de l'attestation d'éligibilité accompagnée du dossier à la banque (bilans prévisionnels + étude technico – économique + dossier administratif)
- B. Etude de dossier par la banque
- C. Négociation du crédit bancaire par le promoteur avec la banque
- D. Notification de l'accord bancaire

Les jeunes promoteurs optant pour le financement mixte ne passent évidemment pas par cette étape.

**4. Création juridique de la micro entreprise :**

• **Pour le financement triangulaire :**

- A. Retrait de l'accord bancaire
- B. Dépôt de l'accord à l'antenne de l'ANSEJ
- C. Création juridique de la micro entreprise (registre de commerce personne physique ou statuts

---

<sup>15</sup> Femmes entrepreneurs, femmes au foyer et femmes salariés : le cas de l'Algérie. Op, cité

et registre de commerce personne morale (quand il s'agit de société d'un ou plusieurs associés)

D. Ouverture d'un compte commercial au niveau de la banque

E. Versement de l'apport personnel au compte commercial ouvert

• **Pour le financement mixte :**

A. Création juridique de la micro entreprise (registre de commerce pour une personne physique ou statuts et registre de commerce pour une personne morale quand il s'agit de société d'un ou plusieurs associés)

B. Ouverture d'un compte commercial au niveau de la banque

C. Versement de l'apport personnel au compte commercial ouvert

**5. Notification des avantages liés à la phase réalisation :**

A. Remise des documents à l'ANSEJ (accord bancaire, reçu de versement de l'apport personnel, registre de commerce...)

B. Notification des avantages liés à la phase réalisation

C. signature des cahiers de charges et billets à ordre par le promoteur

D. virement par l'ANSEJ du prêt non rémunéré au compte commercial ouvert auprès de la banque

**6. Réalisation du projet :**

A. Recueil des garanties par la banque (nantissement des équipements, signature convention de crédit et billets à ordre)

B. Retrait des chèques de banque libellés aux noms des fournisseurs

C. Commande des équipements et services prévus dans la structure de l'investissement

D. Enlèvement et installation des équipements

**7. Notification des avantages liés à la phase exploitation :**

A. Retour du promoteur à l'ANSEJ

B. Constat de démarrage de l'activité par l'antenne de l'ANSEJ

C. Notification des avantages liés à la phase exploitation

D. Entrée en exploitation

**8. Démarrage du projet :**

- A. Démarrage de l'activité
- B. Ecoulement du produit ou service
- C. Poursuite de l'accompagnement par les services de l'antenne ANSEJ
- D. Suivi périodique du projet par l'ANSEJ

**9. L'extension des capacités de production : (Facultative)**

- A. Etude de la conformité de l'extension par l'ANSEJ
- B. Notification de l'attestation de conformité
- C. Octroi des avantages et aides liés à la phase extension
- D. Réalisation de l'extension
- E. Constat par l'ANSEJ de la concrétisation de l'extension des capacités de production

**9.1. Les conditions de l'extension :**

- Etre à jour au niveau du remboursement du crédit bancaire (financement triangulaire) et du prêt non rémunéré (financement mixte)
- Atteindre un niveau de remboursement de 70% du crédit bancaire (financement triangulaire) et du prêt non rémunéré (financement mixte)
- Remboursement total du crédit initial en cas de changement de banque
- Consommation totale de la période d'exonération (trois ou six ans)

**9.2. Etude de la conformité de l'extension par l'ANSEJ :**

- Réception du dossier par l'antenne
- Notification de l'attestation de conformité

**9.3. Création juridique et notification des avantages (phase extension) :**

- Etude de dossier par la banque (financement triangulaire)
- Retour à l'ANSEJ
- Notification des avantages liés à la phase d'exploitation :
  - L'acquisition des biens d'équipement et services en franchise TVA
  - L'application du taux réduit de 05% en matière de droits de douanes lorsque les biens d'équipement sont importés

**9.4. Réalisation de l'extension :**

- Acquisition des équipements et services prévus à la structure d'investissement
- Constat de la concrétisation de l'extension par l'ANSEJ<sup>16</sup>

**Tableau 09: évolution des projets financés par genre**

Genre	Au 31/12/2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total général
<b>Féminin</b>	12.166	1.502	2.496	2.211	2.951	4.477	3.526	<b>29.329</b>
<b>Masculin</b>	74.214	9.132	18.352	20.430	39.881	61.335	39.513	<b>262.857</b>
<b>Total général</b>	<b>86.380</b>	<b>10.634</b>	<b>20.848</b>	<b>22.641</b>	<b>42.832</b>	<b>65.812</b>	<b>43.039</b>	<b>292.186</b>

Source : [www.ansej.org.dz](http://www.ansej.org.dz)

Ainsi, les actions d'élargissement du champ d'intervention du dispositif concernent aussi des opérations de synergie en concomitance avec d'autres dispositifs sectoriels soutenus par des fonds de développement tels que le FNDRA dans le secteur agricole, il s'agit entre autres, des projets de développement rural, élevage bovin et caprin, apiculture et arboriculture<sup>17</sup>.

**1.3. La Caisse Nationale d'Allocation Chômage (CNAC) :**

La caisse vise les chômeurs de la tranche d'âge entre 35 et 50 ans, qui investissent dans des activités industrielles et/ou des services, sauf le revenu en l'état, pour des montants d'investissement pouvant atteindre 05 millions DA soit la moitié de celui consenti par l'ANSEJ. Il inclut un système de prêts (prêt initial à taux 0 et prêts à taux bonifié), un fond de caution mutuelle couvrant 70% du crédit consenti par la banque, et un accompagnement ; le dispositif est encadré par une réglementation particulière<sup>18</sup>.

<sup>16</sup> fsi.univ-tlemcen.dz/le\_dispositif\_ANSEJ.pdf

<sup>17</sup> Micro finance et pauvreté : quantification de la relation sur la population de Tlemcen. Ahmed SMAHI. Université de Tlemcen. Année 2009-2010. P 117

<sup>18</sup> Impact des politiques d'aide à l'entrepreneuriat sur l'émergence d'esprit d'entreprise chez les jeunes. Op, cité. P132

Il est à noter que, 47.925 dossiers ont été déposés depuis sa création et que seulement 5.396 micro-entreprises ont été créées, alors que sur les 17.461 dossiers déposés à la banque, 7.547 ont été avalisés soit un taux d'acceptation par rapport au nombre de dossiers de 15.7%<sup>19</sup>.

L'éligibilité des dossiers est prise en charge par un comité de sélection et de validation, dans lequel siègent les représentants des banques et des chambres professionnelles et qui a pour rôle d'évaluer et valider les projets de création d'activités en prenant en compte leur viabilité économique, sélectionner les dossiers éligibles à être financés.<sup>20</sup>

Le financement du projet est constitué de :

- L'apport personnel du chômeur – promoteur
- Le prêt non rémunéré de la CNAC le montant varié selon le niveau d'investissement
- Le crédit bancaire dont une partie des intérêts est bonifié par la CNAC, garanti par le FCMG<sup>21</sup> à hauteur de 70%.

Le financement est structuré en deux niveaux différents selon le seuil de l'investissement :

**Niveau 01 :** avec un cout d'investissement inférieur ou égal à 02 millions DA répartis en trois : 05% comme apport personnel, 25% un prêt non rémunéré et 70% de crédit bancaire.

**Niveau 02 :** le cout de l'investissement varie de 02 millions DA à 05 millions DA répartis en : 70% est un prêt bancaire, l'apport personnel diffère selon la localisation 08% en zones spécifiques et 10% pour les autres zones. De même pour les prêts non rémunérés de la CNAC avec 22% pour les zones spécifiques et 20% pour les autres zones.

La caisse assure également les taches suivantes :

- Propose un crédit sans intérêt entre deux (2) et (5) millions de DA ;

---

<sup>19</sup> Micro finance et pauvreté : quantification de la relation sur la population de Tlemcen. Op, cité. P232

<sup>20</sup> Ibid. Pp 119-120

<sup>21</sup> Fond de Caution Mutuelle de Garantie (FCMG), créée dans le but de faciliter l'accès aux crédits bancaires pour les promoteurs n'ayant pas de garanties suffisantes à proposer à la banque. Le FCMG couvre les pertes subies par les banques du fait de l'insolvabilité des emprunteurs adhérents.

- Accompagnement personnel aux porteurs de projets ;
- Franchise de la TVA pour l'acquisition de biens d'équipement et de services entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
- Exemption du droit de mutation à titre onéreux sur l'acquisition immobilière effectuée dans le cadre de la création de l'activité ;
- Application du taux réduit de 05% en matière de droits de douane pour les biens d'équipements entrant directement dans la réalisation de l'investissement.

#### ❖ **Les services non financiers offerts par la CNAC:**

- Les conseillers au niveau décentralisé sont préparés à apporter leur appui aux bénéficiaires.
- Les conseillers se chargent d'accompagner les bénéficiaires au moment :
  - L'idée de projet
  - L'étude de marché
  - Le montage financier
  - La recherche des financements
  - Le statut juridique
  - Les formalités des créations
  - Le démarrage des activités
  - L'exploitation de l'entreprise
- Les promoteurs suivent des formations techniques organisées en partenariat avec les chambres de commerce. Par ailleurs, les bénéficiaires possédant un savoir faire et pas de diplômes sont orientés pour les faire validés<sup>22</sup>.

### **1.4. L'Agence Nationale de Gestion de Microcrédit (ANGEM<sup>23</sup>) :**

#### **1.4.1. Présentation de l'ANGEM :**

Outil de lutte contre la précarité, le microcrédit a permis à des démunis d'accéder à des conditions de vie améliorées en créant leur propre activité génératrice de revenus.

---

<sup>22</sup> Micro finance et pauvreté : quantification de la relation sur la population de Tlemcen. Op, cité. P 227

<sup>23</sup> Ce dispositif fera l'objet de notre étude empirique dans la wilaya de Mascara, ayant pour étude l'évaluation de l'impact de type de microcrédit sur les conditions de vies des femmes rurales.

Lancé pour la première fois en Algérie en 1999, le microcrédit a permis la création de plus de 150.000 activités dans différents secteurs.

Il n'a pas connu, dans sa formule initiale, le succès souhaité par les pouvoirs publics en raison d'un manque d'accompagnement dans les phases de maturation et de suivi dans la réalisation des projets.

Ce constat a été relevé lors du séminaire international organisé en décembre 2002 sur «l'expérience du micro crédit en Algérie».

Les recommandations faites lors de ce regroupement d'experts de la micro-finance ont conduit à la création d'une institution spécialisée dénommée «Agence Nationale de Gestion du Microcrédit», créée par le décret exécutif N° 04-14 du 22 janvier 2004<sup>24</sup>.

### Objectifs globaux :

- **La lutte contre le chômage et la précarité** : dans les zones urbaines et rurales, en favorisant l'auto-emploi, le travail à domicile et les activités artisanales et de métiers, en particulier chez la population féminine ;
- **La stabilisation des populations** rurales dans ses zones d'origine par l'émergence d'activités économiques, culturelles, de production de biens et services, génératrices de revenus ;
- **Le développement de l'esprit d'entrepreneuriat** qui remplacerait celui d'assistanat, et aiderait ainsi à l'intégration sociale et à l'épanouissement individuel des personnes<sup>25</sup>.

#### 1.4.2. L'ANGEM et ses missions :

L'ANGEM présente un instrument de réalisation de la politique du gouvernement pour la lutte contre le chômage et la précarité. Ses principales missions sont celles de :

- Gérer le dispositif du microcrédit conformément à la législation et la réglementation en vigueur ;
- Soutenir, conseiller et accompagner les bénéficiaires du microcrédit dans la mise en œuvre de leurs activités ;

---

<sup>24</sup> [elearn.umc.edu.dz/vf/images/emplois/angem.pdf](http://elearn.umc.edu.dz/vf/images/emplois/angem.pdf)

<sup>25</sup> [www.angem.dz](http://www.angem.dz)



- Notifier aux bénéficiaires, dont les projets sont éligibles au dispositif, les différentes aides qui leur sont accordées ;
- Assurer le suivi des activités réalisées par les bénéficiaires, en veillant au respect des clauses des cahiers des charges qui les lient à l'agence et en les assistant, en cas de besoins, auprès des institutions et organismes concernés par la mise en œuvre de leurs projets;
- Octroyer des prêts non rémunérés.

A ce titre, l'agence est chargée notamment de:

- Constituer une base de données sur les activités et les bénéficiaires du dispositif;
- Conseiller et assister les bénéficiaires du dispositif du microcrédit dans le processus du montage financier et de mobilisation des crédits;
- Entretenir des relations continues avec les banques et établissements financiers dans le cadre du montage financier des projets, de la mise en œuvre du schéma de financement et du suivi de la réalisation et de l'exploitation des projets et de participer au recouvrement des créances non remboursées dans les délais;
- Passer des conventions avec tout organisme, institution ou organisation ayant pour objet de faire réaliser, pour le compte de l'agence, des actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement des bénéficiaires du micro crédit dans la mise en œuvre de leurs activités<sup>26</sup>.

### 1.4.3. Organisation de l'ANGEM :

L'agence est dotée d'une structure dénommée « Fonds de Garantie Mutuelle des Micro Crédits F.G.M.M.C », qui a pour mission de garantir les microcrédits accordés, par les banques et établissements financiers adhérents au fonds, aux promoteurs ayant obtenu une notification des aides de l'agence.

Aussi, et à l'effet d'assurer les missions qui lui sont confiées, l'agence a adopté un modèle d'organisation décentralisée : 49 coordinations de wilayas couvrant l'ensemble du territoire du pays, soutenues par des cellules d'accompagnement au niveau de chaque Daïra. Le fonds de garantie FGMMC est représenté au niveau de chaque coordination par un cadre chargé d'études.

---

<sup>26</sup> [elearn.umc.edu.dz/vf/images/emplois/angem.pdf](http://elearn.umc.edu.dz/vf/images/emplois/angem.pdf)

Un lien fonctionnel entre la direction centrale et les démembrements locaux (coordinations) est assuré par l'Antenne Régionale. Structure chapotant une moyenne de cinq (05) coordinations, elle assure les rôles de coordination, de consolidation et de suivi des activités. Un réseau de 10 antennes régionales couvre l'ensemble des coordinations de wilayas.

Cette organisation représente un modèle idoine pour le travail de proximité et la réduction des délais nécessaires pour des prises de décisions rapides et adéquates.

Aides et avantages accordés aux bénéficiaires du microcrédit:

- Soutien, conseil, assistance technique et accompagnement des promoteurs sont assurés par l'ANGEM, à titre gracieux, dans le cadre de la mise en œuvre de leurs activités;
- Le crédit bancaire est accordé avec un taux d'intérêt réduit à la charge du bénéficiaire (de 10 à 20% du taux d'intérêt commercial, selon le cas). La différence avec le taux d'intérêt commercial est prise en charge par le trésor public;
- Un prêt non rémunéré, équivalent à 25% du coût global du projet peut être accordé si ce dernier est entre 100.000 DA et 400.000 DA.

Ce taux peut être porté à 27% du coût de l'activité:

- si le promoteur est détenteur d'un diplôme ou d'un titre équivalent reconnu;
- si l'activité est implantée dans une zone spécifique au niveau du Sud ou des Hauts Plateaux.
- Pour l'achat de matières premières (fonds de roulement) le PNR est fixé à 90% du coût global du projet qui ne saurait dépasser les 30.000 DA<sup>27</sup>.

#### **1.4.4. Le dispositif du microcrédit :**

Le microcrédit vise l'intégration économique et sociale des populations ciblées à travers la création d'activités de production, de biens et de services, il est destiné aux femmes au foyer et aux citoyens sans revenus ou disposant de revenus instables et irréguliers.

Il comporte deux types de financements:

---

<sup>27</sup> [elearn.umc.edu.dz/vf/images/emplois/angem.pdf](http://elearn.umc.edu.dz/vf/images/emplois/angem.pdf)

- Un crédit destiné pour les projets dont le cout ne dépasse pas 1.000.000 DA, au titre de la création d'activité par l'acquisition de petits matériels, matières premières de démarrage et le paiement des frais nécessaires au lancement de l'activité.

Son délai de remboursement peut aller jusqu'à 08 années avec un différé de :

- Trois (03) années pour le remboursement du principal du crédit bancaire.
- Une année pour le paiement des intérêts.
- Un prêt sans intérêt, au titre de l'achat de matières premières, dont le cout ne dépasse pas 100.000 DA.

Son délai de remboursement peut aller jusqu'à 36 mois.

#### **1.4.5. Les conditions d'éligibilité au microcrédit :**

- Etre âgé de 18 ans et plus ;
- Etre sans revenus ou disposant de petits revenus instables et irréguliers ;
- Avoir une résidence fixe ;
- Disposer d'une qualification matérialisée par un diplôme, ou un titre équivalent reconnu, ou bien, posséder un savoir faire prouvé en relation avec l'activité projetée ;
- Ne pas avoir bénéficié d'une autre aide à la création d'activités ;
- Mobiliser un apport personnel de 1% du cout global de l'activité, au titre de l'acquisition de petits matériels et matières premières de démarrage de l'activité ;
- Cotiser au FGMMC dans le cas où le promoteur sollicite un crédit bancaire ;
- S'engager à rembourser le montant du prêt et des intérêts à la banque, selon un échéancier arrêté ;
- S'engager à rembourser à l'ANGEM, le montant du PNR, selon un échéancier arrêté.

#### **1.4.6. Aides et avantages accordés aux bénéficiaires au microcrédit :**

- Formation, soutien, conseil, assistance technique et accompagnement des promoteurs sont assurés par l'ANGEM, dans le cadre de la mise en œuvre de leurs activités ;

Le crédit bancaire est accordé avec un taux d'intérêt réduit à la charge du bénéficiaire (5 à 20% du taux débiteur appliqué par les banques et les établissements financiers). La différence avec le taux d'intérêt commercial est prise en charge par le trésor public.

- Un prêt non rémunéré (PNR), équivalent à 29% du cout global de l'activité, au titre de la création d'activité, par l'acquisition de petits matériels et de matières premières de démarrage de l'activité, qui ne saurait dépasser les 1 000 000 DA ;
- Pour l'achat de matières premières, le PNR est fixé à 100% du cout global du projet qui ne saurait dépasser les 100 000 DA ;
- Les avantages fiscaux :
  - Une exonération totale de l'impôt sur le revenu global ou de l'impôt sur les bénéficiaires des sociétés, pendant une période de trois (3) années ;
  - Une exonération de la taxe foncière sur les constructions servant aux activités exercées, pour une durée de trois (3) années ;
  - Sont exemptés du droit de mutation, les acquisitions immobilières effectuées par les promoteurs, en vue de la création d'activités industrielles ;
  - Les actes portant constitution de sociétés créées par les promoteurs sont exonérés de tous droits d'enregistrement ;
  - Peuvent bénéficier de la franchise de la TVA, les acquisitions de biens d'équipement et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement de création ;
  - Un abattement de l'IRG ou l'IBS, ainsi que sur la TAP, dus à l'issue de la période des exonérations, pendant les trois premières années d'imposition, comme suit :
    - 1<sup>ère</sup> année d'imposition : un abattement de 70%
    - 2<sup>ème</sup> année d'imposition : un abattement de 50%
    - 3<sup>ème</sup> année d'imposition : un abattement de 25%
  - Les droits de douanes relatifs aux équipements importés entrant directement dans la réalisation de l'investissement, sont déterminés par l'application d'un taux de 5%.

L'ANGEM propose deux types de financements :

- **Le financement de la matière première :**

Le cout des matières premières varie de 30.000 à 100.000 DA, c'est un prêt réparti non rémunéré octroyé par l'ANGEM exclusivement.

Ces prêts de 30.000 DA sont destinés à la frange fragilisée de la société et particulièrement les

femmes au foyer<sup>28</sup>.

- **Le financement triangulaire :**

Le coût de l'investissement est compris entre 100.000 DA et 400.000 DA répartis en trois : un crédit bancaire de 70% du coût global avec un taux d'intérêt bonifié, un prêt non rémunéré de l'ANGEM de 25% à 27% selon les cas et un apport personnel qui varié de 03% à 05%<sup>29</sup>.

**Tableau 10 : répartition des crédits octroyés par genre :**

Genre	Nombre	Part (%)
Femmes	344.808	61.32%
Hommes	217.502	38.68%
Total	562.310	100%

**Source :** www.angem.org

Nous pouvons constater dans le tableau ci-dessus que l'ANGEM avec son dispositif arrive à toucher plus de femme que d'homme et ceci est dû notamment aux petits prêt non rémunéré sans qu'il y'ai implication de la banque dans ce type de microcrédit de 30.000 DA.

L'ANGEM accepte les candidats dont le revenu existe mais est trop faible pour répondre à leurs besoins.

### 1.5. Le plan national de développement agricole :

Le processus de libéralisation de la production agricole entamé a partir de 1983 et poursuivi en 1987 a connu la promulgation d'une loi<sup>30</sup> qui devait créer et privatiser la gestion des exploitations agricoles collectives (EAC) et des exploitations agricoles individuelles (EAI) issues de la restructuration des domaines agricoles socialistes..

<sup>28</sup> Micro finance et pauvreté : quantification de la relation sur la population de Tlemcen. Op, cité. Pp 223.227

<sup>29</sup> Impact des politiques d'aide à l'entreprenariat sur l'émergence d'esprit d'entreprise chez les jeunes. Op, cité. P 134

<sup>30</sup> C'est la loi 87/19 du 8décembre 1987

De ce fait, les terres agricoles sur le plan juridique se répartissent comme suit :

- les fermes pilotes relevant du domaine public.
- les EAC/EAI propriétés de l'Etat mais gérées par les exploitants.
- les exploitations privées traditionnelles (propriétaires).
- les terres des zones steppiques relevant du domaine national mais sur lesquelles les tribus exercent un droit d'usage.
- les concessions agricoles, mises en valeur et dont la gestion est privée.

Pour accompagner cette politique d'ouverture, les réformes ont engendré les fonds suivants :

- Le fonds national de développement agricole (loi n° 87-20 de la 23/12/87 portant loi des finances pour 1988) est destiné à financer les équipements des petites exploitations défavorisées, à promouvoir et développer des activités productives dans les zones pauvres et enclavées et à financer les exploitations non éligibles au crédit commercial;
- Le fonds de garantie agricole (décret 87-82 du 14/4/87), destiné à faciliter l'accès au crédit bancaire aux petits exploitants privés qui ne peuvent présenter de garanties.

On peut dire que l'accès au crédit au profit des exploitant et producteur à été toujours le souci majeur de l'état, puisque ce dernier à mis à leur disposition des fonds pour couvrir les créances et le non remboursement des crédits.

La politique de l'état pour le secteur agricole s'est traduite par la mise en œuvre du plan national et développement agricole (PNDA), une stratégie qui a été étalée sur la période 2002-2005, pour assurer la sécurité alimentaire<sup>31</sup> du pays et élever le niveau de vie des populations rurales.

Ainsi, le PNDA visait les objectifs suivants :

1. L'amélioration durable du niveau de sécurité alimentaire du pays.
2. L'amélioration des conditions de vie et de revenus des agriculteurs et lutte contre la pauvreté rurale.

---

<sup>31</sup> L'Algérie a vu sa facture d'importation des produits alimentaires passer de 2.6 milliards de dollars en 2003 à presque 5 milliards de dollars en 2007

3. La sauvegarde de l'emploi agricole et l'accroissement des capacités du secteur agricole en matière d'emploi par la promotion et l'encouragement de l'investissement.
4. Une utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles.
5. La promotion des productions à avantages comparatifs avérés en vue leur exportation.

Pour ce faire, le PNDA a été mis en œuvre à travers la concrétisation d'un ensemble de programmes qui touche à l'ensemble des différents segments du secteur agricole.

- Un programme de reboisement privilégiant les boisements utiles et économiques tout en permettant de cautionner la diversification.
- Un programme de mise en valeur des terres à travers le régime de la concession pour étendre la superficie agricole utile (SAU).
- Un programme de développement des élevages et des productions agricoles.

Selon le ministère de l'agriculture, ces actions ont permis progressivement la mise à niveau des exploitations agricoles dont le nombre a atteint près de 190.000 au premier semestre 2004, alors que le nombre totale des exploitations ciblées par le PNDA s'est élevé à 276.000 soit un taux de réalisation qui dépasse les 50%<sup>32</sup>.

Le nombre des femmes impliquées dans le travail de l'agriculture en permanence en 2006/2007, a atteint 97.686 (5.41%) et 44.000 ont une « carte de Felah » contre 41.000 en 2011, (le bénéficiaire de la carte doit posséder une exploitation agricole de plus de 5 ha), ont bénéficié de plusieurs privilèges, notamment l'accès aux ressources de financement tels que les prêts et les aides octroyés par l'état pour les paysans, femmes et hommes, sans distinction, le nombre des exploitations agricoles a atteint 46.063 (4.7%)<sup>33</sup>.

La répartition des exploitations par rapport à la superficie, à l'âge et au genre est présentée dans le tableau ci-après<sup>34</sup>:

---

<sup>32</sup> Micro finance et pauvreté : quantification de la relation sur la population de Tlemcen. Op, cité. Pp 122.124

<sup>33</sup> Le rapport Beijing +15

<sup>34</sup> Livre des conclusions. Op, cité. P49

**Tableau 11 : nombre d'exploitants selon le sexe du chef d'exploitation et la tranche de superficie**

Classe de SAU	Nombre d'exploitation			% dans la tranche de superficie		% par rapport au total	
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
0.1 < 0.5	82.381	6.533	88.914	92.7	7.3	8.9	16.5
0.5 < 1	73.978	4.288	78.266	94.5	5.5	8.0	10.8
1 < 2	123.205	5.659	128.864	95.6	4.4	13.3	14.3
2 < 5	230.914	8.930	239.844	96.3	3.7	24.9	22.5
5 < 10	175.055	6.212	181.267	96.6	3.4	18.9	15.7
10 < 20	138.243	4.737	142.980	96.7	3.3	14.9	11.9
20 < 50	85.228	2.902	88.130	96.7	3.3	9.2	7.3
50 < 100	13.986	308	14.294	97.8	2.2	1.5	0.8
100 < 200	4.010	53	4.063	98.7	1.3	0.4	0.1
200 ha et+	1.218	24	1.242	98.1	1.9	0.1	0.1
Total	928.218	39.646	967.864	95.9	4.1	100	100
Hors sol	53.788	2.147	55.935				
Total	982.006	41.793	1.023.799	95.9	4.1		

Il est à relever que :

- 55.935 chefs d'exploitation dont 2.147 femmes (3.8%) gèrent des exploitations en hors sol (élevage).
- 967.864 chefs d'exploitation dont 39.646 femmes (4.1%) gèrent des exploitations agricoles.
- Les femmes chefs d'exploitation sont présentes dans toutes les classes de superficie, leur proportion est la plus forte (7.3%) dans les exploitations dont la superficie est comprise entre 0.1 et 5 ha<sup>35</sup>.
- La population totale vivant sur l'exploitation est de 6.907.585 personnes dont 24.5% des femmes.
- La population active agricole s'élève quant à elle à 4.421.358 personnes dont 18% des femmes. Cette population se répartit en 2.112.717 permanents (47%) dont 358.151 femmes, 2.308.641 saisonniers (52%) dont 439.278 femmes.

<sup>35</sup> Livre des conclusions. Op, cité. P 50



- 85% des exploitations de terres sont analphabètes, alors que pour les hommes ce taux est de 64%.

En 2008, a été l'introduction d'un nouveau type de prêts pour les femmes rurales, prêt saisonnier sans intérêt ne dépasse pas la durée de 18 mois. Les femmes rurales puissent de le profiter en leur apportant des garanties en échange, ou l'utilisation dans le cadre de garanties collectives obtenues par rejoindre les femmes dans les coopératives sont créés par des femmes rurales<sup>36</sup>.

Ainsi, pour pallier à certaines insuffisance, des mesure relatives au secteur de l'agriculture et du développement rural apparaissent dans la loi de finance 2004 (loi n°03-22 du 29 décembre 2003), ou il est intégré un certain nombre de dispositions ayant un impact sur les deux secteurs concernés par les programmes et stratégies de lutte contre la pauvreté notamment rurale.

### **1.6. Le Projet de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI) :**

La nouvelle formule de la stratégie de développement rural, après le PNDA, est le Projet de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI), ayant pour but de relancer les espaces ruraux et diminuer l'impact de l'exode rural, en tenant compte des spécificités de chaque région et surtout isolée<sup>37</sup>.

#### **1.6.1. La définition de PPDRI :**

Il constitue l'outil d'intervention privilégié en zones rurales. Construit sur la base d'une démarche participative, il favorise l'intégration à la base des différentes interventions et ressources financières, budgets sectoriels et locaux par rapport aux objectifs visés. De ce fait, le PPDRI est un moyen de renforcement des capacités d'intervention intégrée au niveau territorial (commune et agglomération rurales...). La mise côté à côté de plusieurs PPDRI permet d'aboutir en matière de développement rural à une programmation par objectifs à une échelle territoriale donnée (commune rurale mais aussi daïra voire même wilaya et zone de planification...) <sup>38</sup>.

---

<sup>36</sup> Livre des conclusions. Op, cité. P 48

<sup>37</sup> Micro finance et pauvreté : quantification de la relation sur la population de Tlemcen. Op, cité. Pp 122- 124

<sup>38</sup> La Politique de Renouveau Rural – MDDR - CNDR Août 2006

Pour la période 2009-2014, 12.148 PPDRI sont programmés, dont 6 059 pour la période 2009-2011.

L'état de mise en œuvre pour 2009-2011 fait ressortir :

- 6 059 PPDRI approuvés dont 4 165 lancés ;
- 1 241 communes concernées ;
- 5 187 localités rurales ;
- 681 200 ménages ;
- 3 649 456 ruraux, la plupart dans des zones isolées et enclavées ;
- L'emploi généré : 133 880 ;
- Ménages ruraux touchés : 681.200

#### **1.6.2. La construction d'un PPDRI repose sur les principes de base suivants :**

- Montage ascendant des projets de proximité intégrés
- Organisation et codification de la participation des populations concernées.
- Promotion des fonctions d'animation, de facilitation, de coordination et de mise en réseau.
- Niveaux d'arbitrage: communautés (proposition et acceptation du projet formulé), daïras (confirmation du projet), administrations de wilayas (validation du projet), wali (approbation du projet).
- Traitement des problématiques locales (lutte contre la désertification, développement de la pluriactivité, promotion des patrimoines et des savoirs faire locaux...).
- Priorité aux populations les plus enclavées.
- Intégration de la dynamique du projet à celle de son territoire.
- Synergie entre les investissements à usage collectif et à usage individuel.
- Intégration à la base entre les dispositifs d'appui au développement économique et social.
- Système de suivi, d'évaluation et de contrôle par impacts<sup>39</sup>.

#### **1.6.3. Les programmes fédérateurs des PPDRI :**

Les quatre programmes fédérateurs des PPDRI, proposés par objectifs se déclinent comme suit :

---

<sup>39</sup> La Politique de Renouveau Rural – MDDR - CNDR Août 2006

- **Le premier programme concernera de manière générale l'amélioration des conditions de vie des ruraux et portera particulièrement sur la modernisation des villages et des Ksour :**

Au nombre de 2 871 (dont la population se situe entre 1 000 et 5 000 habitants et totalisant près de 6 millions d'habitants), notamment par la définition d'actions prioritaires et la rationalisation des interventions publiques, Les différents paliers du concept de modernisation à atteindre seront définis sur la base des diagnostics préétablis. Le lancement de ce type de programme constitue également le corollaire de celui qui vise l'élimination des bidonvilles annoncée par le Président de la République. L'action de soutien à la réalisation des logements ruraux en cours, recentrée et étendue peut constituer, dans une première phase, l'action déclenchant de l'intégration à l'intérieur du vaste programme d'aménagement du territoire et d'amélioration des conditions de vie, d'autant plus qu'une forte demande est exprimée par les populations. Ces actions d'amélioration des conditions de vie et de travail peuvent également être conçues autour d'objectifs conjoncturels tels l'accompagnement des retours des populations dans les régions qu'elles auraient fuies.

- **Le deuxième programme « diversification des activités économiques en milieu rural » :**

Est appelé à assurer des revenus alternatifs aux populations des zones rurales par le biais de projets d'introduction de nouvelles activités économiques, de nouvelles technologies, de promotion des économies liées au développement durable et de protection de l'environnement et d'atténuer le caractère fragile de la structure de l'emploi en milieu rural.

- **Le troisième programme : la protection et valorisation des ressources naturelles et des patrimoines ruraux, matériels et immatériels :**

Tentera de faire de ses objectifs un moyen de création de richesses au profit des populations locales (tourisme rural, culturel, écologique, religieux, artisanat, services...).

- **Le quatrième programme :** de nature horizontale et commun aux autres, concernera le renforcement des capacités humaines et l'assistance technique. Il pourra être animé au niveau central et mis en œuvre au niveau des wilayas<sup>40</sup>.

---

<sup>40</sup> La Politique de Renouveau Rural – MDDR - CNDR Août 2006

## Section 02 : le contexte d'évolution de la micro-finance en Algérie :

En Algérie, l'enjeu de l'accès à la micro finance est défini par celui de la bancarisation de masse des populations à faible revenu et concerne en conséquence les banques et autres établissements financiers. On estime en 2006<sup>41</sup>.

### 2.1. L'association TOUIZA: pionnière du microcrédit en Algérie

L'Association Nationale de Volontariat (ANV) Touiza porte comme principales valeurs la citoyenneté, le travail d'intérêt général, la responsabilité et la solidarité. Créée dans les années soixante-dix, Touiza avait comme principale activité les chantiers de volontariat. Avec le temps, Touiza a multiplié ses actions par des activités d'animation pour jeunes, des projets de développement, des activités d'intégration des jeunes par l'économie et des activités de formation en direction des associations et des autorités locales.

En ce qui concerne les activités d'intégration par l'économie, Touiza en tant qu'association, est pionnière dans le domaine du microcrédit. Effectivement, elle est la première, en 1993, à mettre en place un dispositif de prêt (plafonné à 350.000 DA) pour lutter contre l'esprit d'assistanat et permettre l'aide à un maximum de ses adhérents (es) pour la création d'activités génératrices de revenus<sup>42</sup>.

TOUIZA Algérie, association créée en 1989, compte aujourd'hui 10 permanents, 20 experts bénévoles, 6.000 adhérents. Elle est organisée en quatre pôles d'activités : Touiza Animation Jeunesse, Touiza Développement, formation et étude. Le mouvement compte aussi depuis 1995 Touiza Solidarité (France) et depuis 1996 Touiza Solidaridad (Espagne). Touiza a développé 26 partenariats avec des organismes publics et privés étrangers et travaille avec les pouvoirs publics algériens.

Le pôle Touiza Développement accompagne des porteurs de projets par l'octroi de microcrédits et par un dispositif d'accompagnement - formation. Cette activité a donné naissance à une

---

<sup>41</sup> Micro finance et pauvreté : quantification de la relation sur la population de Tlemcen. Op, cité. P212

<sup>42</sup> Séminaire régionale. Genre et intégration économique des femmes dans les pays du Maghreb. Tunis, 5-7 octobre 2009. P 68

pépinière d'entreprises à Boghni et à un service de micro crédits à Chéraga<sup>43</sup>.

Le portefeuille de crédits totalise depuis 10 ans plus de 445 crédits octroyés dont 36,6% à des femmes, pour un encours restant à rembourser de 39 millions DA. Le montant maximal de crédit octroyé par Touiza est de 350.000 DA<sup>44</sup> ; il s'adresse à des commerçants, artisans et agriculteurs enregistrés, capables d'apporter 30% d'apport personnel et de bénéficier d'une caution pour le crédit octroyé par Touiza.

Ce portefeuille comporte 69 crédits en retard, 88 crédits litigieux et 6 crédits contentieux.

La TOUIZA a décidé de geler temporairement ses crédits en 2005, pour effectuer une évaluation de son activité et envisage une relance dans un cadre institutionnel différent.

Avec l'appui de partenaires internationaux, notamment d'une banque française, le Crédit Coopératif, et de la SIDI<sup>45</sup>, TOUIZA cherche à valoriser ses compétences dans le domaine de l'économie sociale, à développer ses activités d'accompagnement, et à institutionnaliser son activité de financement. Touiza explore deux pistes institutionnelles: la création d'une mutuelle d'épargne et de crédit dénommée « MADES », ou d'une SPA qui recevrait un agrément en tant qu'établissement financier.

La loi de finance 2006 évoque pour les associations la possibilité de création d'une institution de micro finance<sup>46</sup>.

---

<sup>43</sup> En 1993, un premier fonds de crédit a été octroyé par le Ministère du Travail. Un fonds a été alloué par l'Ambassade du Canada et a permis le démarrage de l'activité de crédit en 1996, pour des prêts à la fois sociaux et économiques. La pépinière d'entreprise de Boghni et le bureau de Cheraga ont été ouverts en 1996. Un projet de financement de l'élevage a été lancé en 1997 au moyen d'un fonds du PNUD. Un fonds a été alloué par le Ministère de la Solidarité Nationale en 2001, un autre en 2003 par l'AGFUND pour le développement d'une fromagerie.

<sup>44</sup> L'échéance est établie selon une durée maximale du crédit est de 24 mois, avec un différé de 3 mois ; les frais de gestion sont prélevés à concurrence de 15%.

<sup>45</sup> SIDI : Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement, société au capital de 09 millions d'euros. Site internet : [www.SIDI.fr](http://www.SIDI.fr)

<sup>46</sup> Micro finance et pauvreté : quantification de la relation sur la population de Tlemcen. Op, cité. P 214-215

### 2.1.1. La création de micro entreprise : une voie pour l'insertion des femmes

Le projet « création d'entreprises pour femmes en situation d'exclusion dans l'algérois », conçu et réalisé en partenariat entre la fondation espagnole CIDEAL et l'ANV Touiza, visait la création de 80 micro entreprises au profit de femmes ayant un savoir-faire reconnu. Le projet a démarré en mars 2006 par une phase de sensibilisation.

Les activités du projet s'inscrivent dans un processus d'habilitation (empowrement) des femmes et répondent à l'habilitation psychologique, liée au développement des sentiments d'estime et de confiance en soi et à l'habilitation économique, liée à la possibilité d'exercer des activités permettant de générer un revenu, avec accès et contrôle des ressources et bénéfiques.

#### 1. Composantes de projet :

- Population cible. Il s'agit de deux types de profil :
  - Jeunes femmes diplômées : universitaires ou ayant une qualification de la formation professionnelle, d'une association ou tout autre organisme de formation reconnu, désirant lancer un projet individuel ou collectif. Notamment, celles formées dans le domaine des activités de type service (traitement de textes, formation en langues étrangères, crèches, bureau d'études, etc.) et artisanat (confection de vêtements, broderie, tapisserie, céramique, pâtisserie, etc.).
  - Artisanes : reconnues par la chambre de l'artisanat, n'ayant pas les moyens pour l'acquisition du matériel nécessaire à leurs activités.
  
- Les critères d'éligibilité sont :
  - Diplôme, qualification professionnelle, attestation, carte d'artisane.
  - Conditions économiques familiales faibles.
  - Agée de 18 ans ou plus.
  - Intention de créer une activité génératrice de revenus dans le domaine de la production ou des services.
  - Apport personnel (10% à 15% de la somme demandée).
  - Lieu de réalisation du projet adéquat<sup>47</sup>.

<sup>47</sup> Séminaire régionale. Genre et intégration économique des femmes dans les pays du Maghreb. Op, cité. Pp 69.70

## 2. Axes d'intervention :

### Axe 01. La sensibilisation :

La sensibilisation passe par deux étapes :

- Rencontre des organismes : les organismes visés sont les associations agissant dans le domaine social et/ou en direction des femmes localisées dans les quartiers difficiles et pauvres, les centres de formation professionnelle, les instituts de formation professionnelle, les maisons de jeunes, les centres culturels communaux, la chambre de l'artisanat, les cellules de proximité de l'Agence de Développement Social et les agences d'emploi.

Les organismes et administrations contactés pendant la 1<sup>ère</sup> année :

- Association à caractère sociale ou féminine ;
- Instituts Nationaux Supérieurs de Formation Professionnelle (INSFP) ;
- Centres de Formation Professionnelle (CFPA) ;
- Centres Culturels et Scientifiques (CCS) ;
- Salon National des Métiers et de l'Artisanat ;
- APC (Mairies).

La rencontre avec les responsables des différents organismes et institutions vise à présenter le projet et obtenir leur appui afin d'organiser des séances avec des candidates potentielles ou obtenir une liste de candidates potentielles.

- Rencontre avec les bénéficiaires potentielles : la rencontre avec les candidates potentielles se fait à travers des réunions d'informations organisées grâce aux organismes associés à l'action ou à travers des entrevues individuelles pour celles qui se présentent directement au siège de l'association. Par ailleurs, tous les membres de l'association Touiza (notamment les membres du bureau et le délégué général) participent à la diffusion de l'information. L'affichage du prospectus de présentation du projet, notamment dans les agences d'emploi et les centres culturels, a également permis à certaines femmes de prendre contacte avec l'association.

Pour assurer un bon résultat à la séance de sensibilisation, le chargé de la sensibilisation s'informe au préalable auprès de la personne intermédiaire qui a aidé à l'organisation de la rencontre sur le niveau

d'instruction, l'âge et la situation sociale des présentes, afin d'adapter son discours.

Par ailleurs, il est clairement démontré que l'association Touiza n'est pas une banque et qu'un suivi personnalisé est assuré pour chacune des bénéficiaires, pour les soutenir en cas de catastrophe ou de difficulté, et qu'un accompagnement est assuré au-delà de la formation et du conseil.

A la fin de la séance, les représentantes de Touiza récupèrent autant que possible toutes les coordonnées, particulièrement le numéro de téléphone, la date de naissance, le diplôme ou attestation, le type de projet qu'elles souhaitent développer, etc. à partir de là, un contact permanent est établi avec les candidates potentielles qui souhaitent lancer un micro projet<sup>48</sup>.

### **Axe2. La formation :**

Le projet prévoit deux types de formation :

- Renforcement des capacités managériales des candidates retenues : afin d'assurer aux bénéficiaires un démarrage avec succès de leurs entreprises et leur prospérité, ainsi que de développer chez elles l'esprit d'entrepreneuriat, des sessions de formation sont réalisées avant l'octroi du crédit. Ces sessions portent sur les idées de projet, l'environnement de l'entreprise, les capacités managériales, la gestion d'entreprise, la gestion des crédits, le marketing, les finances, les ressources humaines, le cadre juridique de l'entreprise, les conditions de travail, le planning des tâches et les associations et réseaux de femmes entrepreneuses.

Les sessions de formation prévues étaient au nombre de cinq dans le document de projet, à raison de dix jours par session et 16 stagiaires en moyenne par groupe.

A la fin du stage, une attestation est remise à chacune des stagiaires, ce qui est très valorisant pour elles.

La formation dispensée sur la création et la gestion de l'entreprise repose sur la méthode « Compétence Economique par la Formation à l'Esprit Entrepreneurial » (CEFE), très utilisée dans la formation de petits et moyens entrepreneurs dans les PED. Elle est mise au point par la GIZ (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit), qui compte parmi les principaux organismes

---

<sup>48</sup> Séminaire régionale. Genre et intégration économique des femmes dans les pays du Maghreb. Op, cité. Pp 70-73



d'exécution de la coopération allemande d'assistance au développement des PED, et a fait ses preuves pendant plus de dix ans dans plus de quarante pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, et depuis peu en Europe de l'Est.

L'objectif consiste à guider les participantes pour présenter une étude de projet convaincante à une des institutions financières qui accordent des crédits. L'étude de projet est donc élaborée par une participante elle-même, par la future entrepreneuse. C'est le seul moyen qui lui permette d'évaluer par elle-même les perspectives de succès et les risques inhérents à son projet. La méthode diffère nettement des séminaires où les participantes sont réduites à un rôle passif en écoutant les cours et en prenant des notes. En effet, la méthode CEFE est axée sur les principes suivants :

- Apprentissage par expérience : les participantes sont sensibilisées progressivement aux tâches de planification et de décision propres à l'entrepreneur par des exercices et des simulations. Puis, chacune d'elles sont appelée à appliquer ces principes à son propre projet.
- Dynamique de groupe : les participantes n'apprennent pas en étant isolées l'une de l'autre. En effet, l'intense travail en groupe est le principal moyen de communication pendant l'apprentissage.
- Approche intégrale : l'occasion est donnée aux participantes de réfléchir sur les objectifs qu'elles se sont fixées, leurs capacités personnelles en tant qu'entrepreneuses et l'intégration de leurs entreprises dans le contexte économique et social.
- Renforcement des capacités techniques de quelques bénéficiaires : le projet prévoit trois sessions de formation technique destinée, a priori, essentiellement aux femmes voulant développer une activité en milieu rural. Cependant, les thèmes de ces formations seront établis en fonction des besoins des bénéficiaires, afin d'améliorer leur technicité et/ou augmenter leur aptitude d'innovation. La durée de chacune des sessions est de cinq jours<sup>49</sup>.

### **Axe 3. La création de micros entreprises :**

- Etude de faisabilité : commence dès la constitution du dossier administratif à travers la discussion avec la candidate concernée et durant la formation, par le recueil d'informations (type de production visé, les moyens nécessaires, les ressources existantes et potentielles, la clientèle, etc.). dans un second temps, le chargé de l'étude fait une visite du local qui, dans certains cas, se situe

---

<sup>49</sup> Séminaire régionale. Genre et intégration économique des femmes dans les pays du Maghreb. Op, cité. Pp 73.74

au sein du domicile de la candidate.

L'étude comprend la présentation générale de la promotrice et du projet, une étude de marché, une étude de la faisabilité sur le plan commercial, une révision de la technique organisationnelle et financière, l'établissement d'un programme d'investissement et d'une proposition de financement, la présentation d'une comptabilité prévisionnelle prenant compte de la dotation aux amortissements, l'amortissement du crédit Touiza-CIDEAL, le bilan d'ouverture et les fonds de roulement de départ, les comptes prévisionnels d'exploitation, les bilans prévisionnels, l'évolution du fonds de roulement et le plan de financement des nouveaux investissements.

- Lancement de l'entreprise : une fois que l'étude de faisabilité a été réalisée concluant à un avis positif, la commission d'orientation statut de manière définitive en prenant en compte l'étude de faisabilité, les critères d'éligibilité et les pièces du dossier administratif. Après cette étape, la candidate est invitée à signer son contrat notarié et à verser l'apport personnel pour récupérer le chèque libellé au nom du fournisseur.

Le document formel de création de l'entreprise (registre de commerce, carte d'artisane, carte fellah) n'est pas exigé à cette étape, afin de ne pas décourager la bénéficiaire car les démarches administratives sont très longues et complexes et nécessitent des fonds, notamment pour la Caisse de Sécurité Social.

- Suivi : suite à l'octroi du crédit, l'association assure un accompagnement individuel de chacune des bénéficiaires pour les conseiller et orienter depuis la création jusqu'à l'entrée en activité et fin des remboursements avec TOUIZA. La première visite de suivi se fait généralement dans les jours qui suivent l'octroi du crédit, pour vérifier l'état du matériel et assister si nécessaire la bénéficiaire pour le démarrage de son activité. Par la suite, le suivi se fait soit par téléphone ou par des visites personnelles afin de constater l'état d'avancement et d'évolution du projet et l'état de la promotrice, ainsi que pour lui apporter un soutien et de l'aide en cas de difficultés<sup>50</sup>.

#### **Axe 04. Mise en réseau des bénéficiaires**

Dans le but de créer des liens entre les bénéficiaires, des rencontres ont été organisées

---

<sup>50</sup> Séminaire régionale. Genre et intégration économique des femmes dans les pays du Maghreb. Op, cité. P 75

périodiquement. Les objectifs de cette mise en réseau sont de faciliter les échanges d'expériences, éviter l'isolement et le découragement, favoriser l'entraide pour agrandir leur marché et améliorer la gestion de leurs entreprises et favoriser l'entrepreneuriat féminin.

Durant les deux premières rencontres, les entrepreneuses ont débattu sur les difficultés rencontrées, les facilités et les opportunités qu'elles ont trouvées et, enfin, sur leurs attentes par rapport à Touiza. La troisième rencontre du réseau a été organisée par Touiza suite à la demande de la plupart des participantes pour approfondir leurs connaissances en comptabilité et suite au constat réalisé lors des visites de suivi, à savoir : que la majorité d'entre elles ne tiennent pas correctement leur carnet de comptabilité. Pour cela, un formateur a été mis à leur disposition et un registre comptable a été offert à chacune d'elles.

### **Axe 05. La capitalisation**

Le séminaire de clôture a permis de :

- Restituer les résultats de l'évaluation et de l'étude « genre et entrepreneuriat » à l'ensemble des partenaires et acteurs concernés à travers diverses communications et la projection d'un film retraçant toutes les étapes du projet en plus des témoignages de quelques bénéficiaires.
- Recueillir l'opinion des professionnels et des bénéficiaires sur l'ensemble des projets.
- Echanger sur les possibilités de développer l'entrepreneuriat féminin à travers la mise en contact des bénéficiaires avec des associations féminines, notamment l'Association des Femmes Chefs d'Entreprises, l'Association Mains de Femmes, des associations qui luttent pour les droits des femmes et de leurs enfants tels que le réseau NADA.
- Echanger des opinions sur deux thématiques (« pauvreté, genre et entrepreneuriat » et « le mouvement associatif et la création d'emploi ») objet des ateliers spécifiques qui ont eu lieu au long de la journée<sup>51</sup>.

### **3. Les leçons apprises :**

Les principaux résultats positifs ont été qu'elle a permis aux candidates de découvrir leurs forces et

---

<sup>51</sup> Séminaire régionale. Genre et intégration économique des femmes dans les pays du Maghreb. Op, cité. Pp 76-78

leurs faiblesses, avoir vision plus claire et plus réelle sur la gestion d'une activité génératrice de revenus –la micro entreprise- notamment en ce qui concerne les notions de marché, d'amortissement et fonds de roulement.

Certaines bénéficiaires ont réorienté leur projet en réduisant l'investissement initial ou encore en élargissant la gamme de leur production afin de limiter les risques. D'autres, très frileuses au départ car elles doutaient fortement de leurs capacités managériales, ont pris plus d'assurance, ce qui leur a permis de poursuivre leur objectif avec plus de sérénité.

Par rapport aux rencontres du réseau, elles ont permis une entraide morale et même financière dans certains cas et un échange de savoir faire (technique et organisationnel) entre les bénéficiaires. Par ailleurs, il y a eu un renforcement de leurs connaissances en matière de gestion.

Dans l'aspect formel, les immenses difficultés à convaincre les bénéficiaires à déclarer leurs activités. La principale raison de leur résistance étant leur grande appréhension vis-à-vis des impôts. Cette peur est due à leur inexpérience dans le domaine de « l'entrepreneuriat » et la peur de crouler sous les dettes en cas d'échec. Par ailleurs, les lourdeurs administratives, surtout pour le public cible du projet (par exemple, la nécessité d'un local, le paiement de l'assurance CASNOS –Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Non Salariés- qui monte à 18.000 DA, l'obligation d'avoir un nombre important de têtes en ce qui concerne l'élevage, etc.).

La consolidation des marchés a été aussi une difficulté pour certaine bénéficiaire, notamment celles activant dans le domaine de la couture. Certaines candidates ont renoncé suite à une pression des membres de la famille (frères, mari ou père) ou à cause de l'absence d'un local adéquat (location trop élevée et domicile non approprié).

Une autre difficulté à signaler est la formation en direction des femmes, notamment pour les femmes à faible niveau d'instruction, relativement limitée. Ces dernières années, certains métiers comme celui de photographe ou de disc jockey se féminisent de plus en plus vu la demande sur le marché (pour la célébration des mariages). Cet état de fait est dû essentiellement au faible renouvellement du programme de la formation professionnelle et des associations féminines de formation et au manque

d'espaces d'information et de formation destinés aux métiers innovants<sup>52</sup>.

## 2.2. Mécanismes de fonctionnement du système financier mutualiste :

La Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA) est un réseau financier mutualiste assurant des services bancaires à une clientèle populaire, et à dominante rurale. Ainsi, la Mutualité Agricole est composée de 62 Caisses Régionales (CRMA) et d'une Caisse Nationale (CNMA). Le réseau a été autorisé depuis 1995 à effectuer des opérations de banque, puis a créé une banque sous forme de SPA début 2006.

La CNMA dispose de 142 agences réparties en zone rurale, et compte 147.000 sociétaires. La CNMA banque à plus de 230.000 clients, essentiellement dans les secteurs de l'agriculture, des forêts, de la pêche et de l'aquaculture.

Initié en partenariat avec le FIDA. La CNMA Un important projet d'extension du réseau, pour la création de 40 Caisses Mutuelles de Proximité (CMP) situées dans des zones très défavorisées dans 4 willayas, apporte son appui technique pour la mise en place et le suivi de la gestion des CMP, dans une perspective de :

- **Appuyer** les capacités des nouvelles caisses, principalement en termes de SIG et de ressources humaines, voire de capitalisation,
- **structurer** ce réseau, afin de mettre en cohérence le réseau des CRMA - caisses régionales mutuelles, la CNMA, la CNMA Banque et les CMP<sup>53</sup>,
- **Faire face aux problèmes de gouvernance**, et de rencontre entre l'autogestion mutualisme de proximité et la technicité bancaire<sup>54</sup>.

---

<sup>52</sup> Séminaire régionale. Genre et intégration économique des femmes dans les pays du Maghreb. Op, cité. P 79

<sup>53</sup> A fait, une distinction doit être faite entre d'un coté, des CMP créées d'abord pour effectuer des activités de collecte d'épargne et d'octroi du crédit, éventuellement agréées en tant que Caisses d'Economie, et de l'autre des CRMA insérées dans le secteur des assurances.

<sup>54</sup> A ce titre il nous semble que l'ONG TOUIZA, seule structure (connue) de la société civile à réaliser des missions d'accompagnement et de crédit aux TPE, pourrait rendre d'utiles services à de tels réseaux en termes de prise en compte des liens sociaux, de diffusion et de formation aux valeurs mutualistes, de mise en relation entre ce qui serait une grosse structure et des classes populaires aux modes de pensée parfois éloignés du monde financier.

Dans une perspective de renforcement de la micro finance, Le mutualisme financier peut parfaitement s'inscrire dans le contexte socioéconomique algérien et répondre aux attentes des populations, notamment dans les zones rurales.

A cet effet, l'article 81 de la loi de finances 2006 stipule que « la possibilité de création par le secteur privé d'un établissement à statut particulier, sous forme mutualiste ayant pour objet la réception et la mobilisation de fonds et l'octroi de crédits et ce, au bénéfice de ses adhérents »<sup>55</sup>.

### **Section 03 : Le Micro crédit (Un outil privilégié de traitement de la pauvreté)**

Le terme de « microcrédit » est devenu connu par l'initiative de Grameen Bank du Bangladesh. Cette initiative et des initiatives semblables créées dans d'autres pays se développèrent de 1980 à 1995. Elles sont devenues des banques reconnues par les états et les organisations internationales.

Récemment, sous l'initiative de Mohammed YUNUS, toutes ces organisations de microcrédit se sont rassemblées à Washington pour le premier sommet du microcrédit. Cette « grande messe » permit à des milliers de personnes engagées dans leurs pays, du Sud, de l'Est et du Nord, de prendre conscience de l'importance de leur action. Le microcrédit devint un terme à la mode dans le langage du développement économique et sociale.<sup>56</sup>

#### **3.1. Définition du microcrédit :**

Selon Vincent F. il n'y a pas de consensus parmi les professionnels pour définir ce qu'est le microcrédit :

- Les uns, influencés par les dirigeants du sommet mondial de Washington, estiment que tout crédit de plus de 100\$ US n'est plus du microcrédit.

---

<sup>55</sup> Micro finance et pauvreté : quantification de la relation sur la population de Tlemcen. Op, cité. P 216

<sup>56</sup> Impact du microcrédit sur le développement économique : cas de l'ANGEM de Tizi Ouzou. LOUGGAR Rosa. Mémoire de magistère. Université de Tizi Ouzou. P20

- Les autres, et ce sont les plus nombreux, prêtent des sommes, en monnaie locale, allant de 100 à 5.000 voire 10.000\$ et plus et considèrent leurs prêts comme du microcrédit.<sup>57</sup>
- Les destinataires du microcrédit sont généralement des femmes, qui ont besoin d'un capital de démarrage pour leur petite activité génératrice de revenu. Le microcrédit est donc étroitement lié à l'activité des travailleurs du secteur informel. Il est local et proche des populations.
- Le microcrédit est un petit crédit, d'un montant peu élevé, sensiblement inférieur au crédit qu'une entreprise ou un ménage peut solliciter d'une banque. La banque mondiale retient un plafond de crédit de 30% du PNB par habitant. Ce crédit est donc sollicité par des personnes dans les revenus est relativement bas. Il est principalement demandé pour développer une activité génératrice de revenu, qu'il s'agisse d'une ancienne ou d'une nouvelle activité.<sup>58</sup>

En bref, Le microcrédit est un crédit accordé pour une petite somme et pour des cas bien spécifiques comme la création d'une entreprise ou la création de richesses. Les personnes pouvant souscrire à ce crédit sont les personnes qui sont rejetées par le système de crédit actuel, à savoir les salariés précaires, chômeurs, etc. Cependant, il est important de savoir que certains de ces microcrédits sont soumis à de forts taux d'intérêt.<sup>59</sup>

### 3.2. L'histoire de microcrédit :

C'est en 1977 au Bangladesh que le microcrédit a vu le jour. Il est l'invention de Muhammad Yunus, professeur d'économie et fondateur de la Grameen Bank<sup>60</sup>, qui sera par la suite Prix Nobel. La banque est lancée en octobre 1983, appelée familièrement « la banque des pauvres ». Au début, elles prêtaient aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Six ans après, les gestionnaires arrivent à équilibrer le nombre

---

<sup>57</sup> [www.lamicro-finance.org](http://www.lamicro-finance.org)

<sup>58</sup> Impact du microcrédit sur le développement économique. Op, cité. P 21

<sup>59</sup> <http://www.creacredit.com/dossiers/micro-credit.php>

<sup>60</sup> C'est une banque rurale bénéficiant d'un statut spécial, après une terrible famine, Yunus professeur d'économie à Chittagong au Bangladesh, lors d'une séance de travaux pratiques d'un cours d'investissement, il a proposé à ses étudiants d'interroger les fabricants de tabourets en bambou des plus proches villages. Un échantillon de 42 femmes parmi les plus pauvres ont besoin de 27\$ au total pour développer leur activité à l'artisanat, or, toutes les banques refusent de financer ce faible montant à des clients a priori insolubles. Yunus prête la somme de sa poche. Il permet aux productrices d'acheter d'avance le bambou sans subir les variations importantes du prix, elles réussissent à créer des emplois et à rembourser intégralement Yunus. Cette visite sur le terrain lui suggère de mettre au point un système de crédit non usurier pour sortir ses compatriotes de la misère.

des clients et clientes. En 1994, la banque Grameen Bank, comptait 854 agences et plus de 100.000 membres. En 1995, 12.000 personnes y étaient employées. A partir de 1996, la priorité était donné aux femmes soit 94% des clients.

C'est alors que Yunus vient l'idée de donner aux pauvres une chance de devenir « capitaliste ». il a mit au point avec son argent personnel un système de crédit totalement nouveau avec les paysans qui vivent autour de son université, le crédit solidaire. Les prêts, équivalent de 50 \$, sont attribués à des individus appartenant à des groupes de cinq personnes « comme les cinq doigts de la main » avec la caution solidaire de tous les membres. Si l'une des femmes ne remboursait pas l'échéance, le groupe devait le faire à sa place. Si non, il était privé de tout autre crédit postérieur. Lorsque le premier crédit sera remboursé, une autre femme pourra emprunter à son tour, et ainsi de suite. Quand toutes auront emprunté et remboursé, elles pourront emprunter un peu plus. Cette formule est basée sur un groupe dont les membres se connaissent bien.<sup>61</sup>

### 3.3. Les caractéristiques du microcrédit :

- Un système reconnu à l'échelon mondial : le microcrédit est considéré par l'Organisation des Nations Unies comme un outil majeur de développement. L'organisation a déclaré 2005 année internationale du microcrédit, dans le cadre des objectifs du millénaire pour le développement ;
- Une finalité orientée vers le développement local. L'activité de microcrédit encourage les microprojets au niveau local ;
- Des bénéficiaires souvent féminins. ;
- Des taux d'intérêts plus élevés que le secteur bancaire traditionnel ;
- Une solution parmi d'autres pour permettre le développement.<sup>62</sup>

### 3.4. Le microcrédit en Algérie :

S'agissant de l'Algérie, les études socio-économiques des années 1980 et 1990 ont fait ressortir une forte montée de la pauvreté. On estime à 6,36 millions de personnes vivant au dessous du seuil de la pauvreté (Louggar, 2011). Cette pauvreté est davantage rurale, car 68% de la population algérienne

---

<sup>61</sup> Impact du microcrédit sur le développement économique. Op, cité. Pp 32-33

<sup>62</sup> Ibid. pp 41-43



vivent en zone rurale. Cette situation de forte pauvreté s'est accentuée au cours des années 1980. Durant cette période, notamment au début des années 1980, l'Algérie a connu une grande récession, suite à la chute du prix du pétrole conjuguée avec une longue période de crise (10 ans) marquée par un recul du PIB. Le niveau du chômage a atteint des sommets : 28,7% entre 1980 et 1990. Le PIB a connu un recul de 1% par an de 1990 à 1998. Des mesures d'ajustement structurelles adoptées par l'Etat algérien sous l'égide du FMI et de la Banque mondiale ont malheureusement renforcé la crise sociale. On a estimé à 55% des travailleurs du bâtiment mis en chômage au cours de la fin des années 1990. Et respectivement 38,3% et 17% ceux de l'agriculture et de l'industrie touchés par le chômage. Selon la Banque mondiale, le seuil de pauvreté a atteint 22,6% en 1995.

Cependant, le boom pétrolier qui démarre à partir 2001 va donner à l'Etat algérien des moyens financiers lui permettant d'impulser une politique de lutte contre la pauvreté. Cette politique volontariste a fait reculer la pauvreté qui s'établit désormais à 12,1% à l'échelle nationale et à 14% en milieu rural. Le taux de chômage quant à lui est passé selon la Banque mondiale à 12,3 en 2006<sup>63</sup>.

Ce n'est qu'à partir de 1999 que le microcrédit est devenu un moyen de lutte contre la pauvreté et s'adresse aux couches les plus vulnérables de la société à travers l'Agence du développement social (ADS).

Le microcrédit occupe actuellement une place de choix et diversifie les moyens de lutte contre la pauvreté. Il est ouvert à toutes les formes d'activité et à toutes les catégories de populations pauvres, dans la limite des seuils de financement fixés à savoir le seuil minimal est de 50.000 DA et le seuil maximal est de 350.000 DA.

Ainsi, le microcrédit a été orienté vers les populations défavorisées, le secteur informel qui souhaite être structuré, les petits métiers, l'artisanat des biens et les services, le travail à domicile pour les femmes notamment les activités productives et commerciales.

---

<sup>63</sup> Fond Monétaire International. (2012) Algérie. Consultation de 2011 au titre de l'article 5. Rapport des services du FMI. Rapport du FMI, 12/20, janvier 2012.

## Section 04 : Donner du crédit aux femmes rurales:

Le désir féminin d'exercer un métier est d'abord la revendication d'un statut spécifique. Le modèle d'une femme destinée aux activités domestiques se heurte au refus des femmes rurales qui sont sans véritable statut économique et sans rôle social bien défini. La possibilité pour les femmes d'être reconnues pour elles-mêmes, au-delà des fonctions qu'elles remplissent, passe par l'abondant du travail agricole, sans rôle différencié dans la production, non monnayable et donc insignifiant<sup>64</sup>.

Les microcrédits et d'autres instruments financiers constituent des stratégies ayant fait leurs preuves en matière de démarginalisation économique des femmes qui vivent dans la pauvreté, en particulier dans les zones rurales<sup>65</sup>.

### 4.1. Donner du crédit aux femmes rurales :

La femme rurale assure au quotidien une multiplicité de fonctions : elle est à la fois mère assurant le bien-être de sa famille, agricultrice produisant la nourriture de sa famille, commerçante fournissant des revenus complémentaires indispensables. Elles sont responsables de la gestion des ressources naturelles assurant la sécurité alimentaire future de ses proches.

Or, bien que les femmes rurales soient un élément fondamental pour la survie et la gestion de l'unité familiale, elles ne sont conscientes de leurs ressources complémentaires telles que le crédit (le crédit a un rôle considérable à jouer dans l'amélioration économique, sociale et politique de la condition féminine à travers le monde rural), de leurs droits ou de leur rôle dans le développement de la société du fait de leurs limites d'accès à l'information d'une part, et d'autre part, du patriarcat. C'est pourquoi les opportunités d'emploi, de formation, de santé et économiques sont réduites pour les femmes<sup>66</sup>.

Le microcrédit est l'innovation la plus visible du dernier demi-siècle en matière de lutte contre la pauvreté et la précarité. En trois décennies, il s'est considérablement développé. « Les pauvres et très pauvres sont souvent incapables à bénéficier aux services financiers formels ». Beaucoup des

---

<sup>64</sup> Société rurale et urbanisation. Placide RAMBAUD. Editions du SEUIL. 1969. P 76

<sup>65</sup> Femmes en l'an 2000 et au-delà. Texte publié pour promouvoir la réalisation des objectifs de la Déclaration et du programme d'action de Beijing. Octobre 2008

<sup>66</sup> Livre des conclusions. Op, cité. P 26

emprunteurs estiment qu'il fait bien plus, et qu'en apportant de l'argent à des familles pauvres (et souvent à des femmes), il permettrait d'augmenter les investissements dans la santé, dans l'éducation et dans l'autonomisation des femmes. Les institutions de micro finance (IMF) ressemblent fort aux usuriers à l'ancienne, réalisant des profits fondés sur l'incapacité des pauvres à résister à la tentation d'un nouveau prêt. Ils pointent du doigt le fait que beaucoup de très petites entreprises sont créées, que peu d'entre elles s'agrandissent et s'inquiètent de la concurrence qu'elles se livrent.<sup>67</sup>

### **1. Le crédit :**

Améliorer l'accès des femmes rurales au financement leur donne la possibilité d'entrer dans un processus d'autonomisation. Ces moyens supplémentaires participent à l'augmentation de leur productivité agricole, au développement d'activités rémunératrices de revenus en parallèle à leur activité de production, au contrôle des moyens de production, à la gestion des ressources naturelles, et par conséquent, cela leur permet d'assurer la sécurité alimentaire future dont elles sont les garantes. Le crédit peut participer au développement de l'agriculture commerciale nécessaire dans le contexte national et international, tout en conservant l'agriculture de subsistance pour les besoins quotidiens de la communauté<sup>68</sup>.

Par l'augmentation de leur pouvoir économique, elles seront à même de s'organiser plus efficacement, de participer au processus de décision et d'élaboration des politiques les concernant, et de défendre leurs propres intérêts auprès des pouvoirs publics et les différentes institutions concernées.

### **2. L'épargne :**

L'épargne est perçue comme une assurance contre les difficultés futures pouvant être planifiées constitution d'une dote ou complètement imprévisibles (phénomènes climatiques naturels, décès ou accident d'un membre de la famille...). Alors, les femmes rurales s'assurent contre le risque futur en épargnant sous forme de terres, cheptel, arbres, bijoux en or, ce qui comportent aussi des risques tels que le vol, le don obligatoire d'une somme à un parent qui est dans le besoin, une épidémie touchant le bétail, etc.

---

<sup>67</sup> [www.undp.org](http://www.undp.org)

<sup>68</sup> Donner du crédit aux femmes rurales. [www.FIPA.org](http://www.FIPA.org)

Un accès à une épargne sécurisée est un élément important pour faire face à court, moyen et long terme aux imprévus. Cette épargne leur permettrait de protéger des fonds qui leur sont propres et par conséquent, d'entreprendre les activités rémunératrices qu'elles désirent. Leur permettre de contrôler leurs revenus et d'octroyer ces revenus à des activités qui leur sont spécifiques, participe à l'autonomisation des femmes rurales.

### **3. Responsabilité des femmes dans les activités agricoles :**

Les cultures vivrières sont le mode de production rural le plus répandu car il fournit jour après jour les rations alimentaires des familles rurales. Dans ce contexte, les femmes assurent un rôle fondamental pour les activités de production agricole, notamment pour l'entretien des cultures, et pour la bonne gestion de ces activités.

Face à l'épuisement des ressources naturelles, nombreux sont les hommes qui se trouvent dans l'obligation de migrer et/ou d'effectuer des activités non-agricoles pour assurer un revenu décent.

Il incombe aux femmes rurales d'assurer l'entière responsabilité des activités agricoles.

Un crédit permettant par exemple, d'acquérir une technologie ou louer de la main d'œuvre, peut permettre aux femmes rurales de gagner du temps –et diminuer la fatigue d'un travail manuel dans leurs activités agricoles et de conserver des activités génératrices de revenus qu'elles devaient sacrifier à la production alimentaire.

Les services d'épargne/crédit ont donné aux femmes rurales beaucoup des intérêts économiques, politiques et mêmes sociales telles que les économies de temps, de travail, le bien-être familial et la sécurité alimentaire, l'amélioration de la gestion financière, l'autonomisation personnelle, l'amélioration de leur représentation politique<sup>69</sup>.

### **4. Les sources de financement pour les femmes rurales :**

Les femmes ont à leur disposition plusieurs sources de financement rural possibles ayant chacun des avantages et des inconvénients.

---

<sup>69</sup> [www.ruralfinance.org](http://www.ruralfinance.org)

- A. Le secteur informel a toujours occupé un rôle important dans le financement des activités des femmes rurales. Les différents acteurs de ce secteur sont les familles ou proches et amis, les prêteurs privés ou les usuriers, les commerçants ruraux. Les prêts se font soit en numéraire soit en nature.
- B. Le secteur formel composé des différentes banques officielles dans le pays (banques nationales publiques ou privées, des banques rurales, des banques de développement).
- C. Les Institutions Agricoles tels que les institutions de crédit/épargne et coopératives agricoles.

Les femmes rurales utilisent simultanément plusieurs stratégies d'épargne/crédit, cela en fonction de leurs besoins, des montants qu'elles estiment nécessaires, de leurs capacités de remboursements selon les échéances de ceux-ci, et en fonction de l'évaluation des risques qu'elles prennent en empruntant à tel ou tel système de financement.

Ainsi, les systèmes d'épargne/crédit peuvent jouer un rôle important pour éviter une marginalisation des femmes rurales par leur manque partiel ou total d'intégration aux circuits de production et de commercialisation provinciaux et nationaux.

#### **4.2. Epargne/crédit du système financier informel :**

Les petits agriculteurs ont depuis toujours mis en place des systèmes informels de micro finance. Au départ, simples échanges en nature, le système financier informel a évolué vers de véritables prêts numéraires qui peuvent atteindre des sommes élevées.

Malgré les contraintes que ce système puisse avoir, le secteur informel est encore aujourd'hui un recours très répandu et très utile pour les petits producteurs et pour les femmes rurales en particulier.

De plus, de nombreuses barrières faisant obstacle à l'entrée dans le système de crédit formel, beaucoup conservent l'informel comme source d'épargne et de crédit même si cette alternative a de nombreuses implications plus ou moins négatives<sup>70</sup>.

---

<sup>70</sup> Donner du crédit aux femmes rurales. [www.FIPA.org](http://www.FIPA.org)

### **1. L'utilisation du système financier informel :**

Les femmes rurales ont souvent recours à ce système car elles ont besoin de fonds de roulement de faible montant et le crédit est octroyé selon des conditions sociales, relationnelles et culturelles, et non pas selon des conditions purement économiques qui ne permettent pas aux femmes d'y avoir accès.

Elles constituent des fonds d'épargne personnelle qui leur permettent d'affronter les besoins essentiels de leur famille.

Le secteur informel fonctionne comme de véritables petites banques avec des critères d'épargne et de crédit propres au contexte socio-économique et culturel de la région dans laquelle il évolue.

Les associations de crédit et d'épargne tournant satisfont aussi bien des besoins économiques que sociaux. En effet, elles ont un impact important pour les femmes rurales qui peuvent avoir des fonds propres dont elles contrôlent l'utilisation. Par ces groupements féminins, elles renforcent leur capacité de gestion, de représentation, de revendication, et ne sont plus seules face aux barrières rencontrées dans leur quotidien.

Ce système d'épargne/crédit est un élément fondamental de la vie des femmes rurales et de nombreuses activités ont pu émerger de ces fonds qui peuvent parfois atteindre des montants très élevés.

### **2. Divers blocages dans l'efficacité du système financier informel :**

- Selon des critères purement économiques, l'impact des crédits est limité car les systèmes informels ne permettent pas de développer des activités de grande envergure (un capital limité et des coûts élevés).
- Le système manque en général de fiabilité de part l'insécurité des dépôts et la plus ou moins bonne gestion de la part du prêteur de son système financier.
- Bien que les prêts soient effectués à des taux d'intérêt élevés, il n'existe quasiment pas de rémunération de l'épargne.

- Selon une approche sociale, outre le développement des relations communautaires, la dépendance sociale engendre au niveau des relations existants avec la personne ayant facilité et/ou donné le crédit<sup>71</sup>.
- Les femmes rurales participent à l'économie informelle à travers de nombreux rôles non rémunérés, sous-estimés ou non reconnus. Par conséquent, les femmes, et ce qu'elles apportent aux communautés, restent dans l'invisibilité. Par ailleurs, les tâches domestiques (les soins aux enfants, aux malades et aux personnes âgées, la préparation des repas...) ne sont pas rémunérées<sup>72</sup>.
- Le système financier informel est intéressant dans le sens où il peut constituer un recours en cas de difficultés soudaines. Son impact reste limité puisque le relationnel y joue un rôle essentiel dans l'octroi de crédits.

#### 4.3. Système formel : les institutions financières

Le système formel peut assurer des services financiers de plus grande envergure que les systèmes informels. Cependant, leur recours est difficile lorsque l'on considère la problématique des femmes rurales.

Puisque les femmes rurales sont de plus en plus responsables de leurs familles (exode rural des hommes) et sont confrontées au système financier formel, leur faciliter un accès au crédit peut être un élément moteur du développement de leurs activités de production et transformation et même activités artisanales allant tournée vers le marché local<sup>73</sup>.

##### 1. Barrières à l'entrée des femmes rurales dans le système financier formel :

- A. Les moyens de communication sont moins accessibles aux femmes qu'aux hommes. Cette difficulté à communiquer représente un obstacle à l'information concernant ces institutions d'épargne/crédit formel. En effet, il existe un important problème de communication des banques avec le milieu rural en général et les femmes en particulier. Les rares programmes de

---

<sup>71</sup> [www.ruralfinance.org](http://www.ruralfinance.org)

<sup>72</sup> Livre des conclusions. Op, cité. P 18

<sup>73</sup> [www.ruralfinance.org](http://www.ruralfinance.org)

vulgarisation concernant leur fonctionnement et services financiers, ont pris principalement pour cible les agricultrices et les artisanes. Par conséquent, les femmes rurales ont une notion très limitée des services d'épargne/crédit institutionnel.

- B. Les banques et institutions financières hésitent à accorder des prêts aux femmes car ils sont généralement d'un faible montant et n'assurent pas la rentabilité de cette opération pour les banques. Les femmes rurales sont souvent considérées comme insolvable de rembourser les échéances de crédit, et sont perçues comme une population à haut risque pour les institutions financières.
- C. Les contraintes institutionnelles lourdes telles que les procédures bureaucratiques, l'exigence de garanties (propriétés foncières ou de bétail), le problème d'analphabétisme et de connaissances en gestion limitent l'accès des femmes rurales à ces services financiers.
- D. Les obstacles les plus difficiles, sont des obstacles d'ordre socioculturel. Il est particulièrement complexe pour les femmes rurales de faire face aux pratiques sociales (les pratiques religieuses et phénomène de castes, les tabous sociaux, les préjugés contre les femmes rurales en particulier) de leurs communautés.
- E. Les banques ayant rarement de représentation établie dans les zones rurales, les femmes sont dans l'obligation de se déplacer à la ville et cela consiste parfois en de longues heures de marche. Cela ne concerne pas uniquement la simple ouverture d'un compte ou demande de crédit, mais cela doit être réitéré à chaque dépôt, chaque renseignement, chaque demande, le coût en temps et en transport, le coût social (de nombreux préjugés existent sur les femmes rurales allant à la ville) et le coût économique par leur absence au sein de leur famille pour y assurer les tâches domestiques et de production quotidiennes<sup>74</sup>.

Les difficultés d'accès au crédit éprouvées par les femmes rurales réduisent le champ de leurs initiatives, contre leur développement économique et social et par conséquent les maintiennent en état d'insécurité quotidienne et de dépendance financière vis-à-vis de leur famille ou de leur famille<sup>75</sup>.

---

<sup>74</sup> [www.ruralfinance.org](http://www.ruralfinance.org)

<sup>75</sup> Donner du crédit aux femmes rurales. [www.FIPA.org](http://www.FIPA.org)



#### **4.4. Organisations agricoles fournissant des services financiers :**

Les organisations agricoles sont construites, possédées, gérées et contrôlées par leurs membres. Fonctionnant selon un mode démocratique et étant indépendantes, elles peuvent ainsi instaurer des politiques et programmes de crédit mieux adaptés aux femmes rurales lorsque celles-ci sont écoutées. Elles sont par conséquent un élément extrêmement important pour la mise en œuvre de politiques rurales et pour la défense des intérêts des agricultrices et les femmes créatrices des activités génératrices de revenu.

Les organisations agricoles, ayant de multiples secteurs d'intervention, peuvent établir de véritables programmes de développement rural, le crédit étant un instrument inclus dans une politique générale de développement du milieu rural travaillant sur les différentes difficultés économiques, politiques, techniques, sociales, et culturelles de ce secteur.

Cependant, mettre en place de tel programme associant l'épargne/crédit au développement d'autres activités rémunératrices ou activités parallèles (formation, techniques, nutrition, santé,...) nécessite plusieurs conditions de réussite.

##### **1. Participation et représentation des femmes rurales au sein des organisations agricoles :**

Pour une meilleure participation, il est important que les femmes emprunteurs prennent part à l'évaluation des programmes d'épargne/crédit pour qu'ils s'impliquent dans sa bonne gestion et sa pérennité. De plus, cette participation active permet d'identifier les besoins locaux réels et le système d'épargne/crédit le mieux adapté.

Puisque, les membres des organismes agricoles ont le contrôle des politiques instaurées, donc il est indispensable que ces organisations facilitent une plus grande représentation des femmes rurales en tant que membres et leur permettent d'être représentées dans les processus de décision et comités de direction.

Les femmes rurales doivent être actives au sein des structures de décisions pour pouvoir établir des politiques d'épargne/crédit répondant réellement à leurs besoins spécifiques.

## **2. Accès des femmes rurales aux services fournis par les organisations agricoles :**

Il est important que les femmes rurales puissent avoir un accès complet et direct aux différents services fournis (amélioration de l'accès aux intrants, aux terres, aux technologies, à la formation) en tant qu'individu membre et non selon leur statut d'épouses d'agriculteurs membres. Cela leur permettrait d'avoir un réel contrôle sur l'utilisation de ces services notamment sur les financements qui leur sont octroyés.

## **3. Prise de compte de l'unité familiale :**

Au sein des programmes de développement rural, l'effort doit être concentré sur le développement de services épargne/crédit à l'unité familiale dans son ensemble, avec des lignes de crédit spécifiquement féminines. Cela impliquera moins de divisions au sein de la famille, de la communauté et de la société en général.

De plus, la mise en œuvre d'un programme de financement rural adressée aux femmes doit réfléchir au maintien de l'équilibre entre tâches domestiques et production commerciale pour ne pas affecter les besoins de la famille. Un tel programme doit permettre de lier l'ensemble des activités quotidiennes de la femme rurale sans mettre en danger les conditions de travail et de vie de l'unité familiale.

## **4. Formation et information des femmes rurales :**

En ce qui concerne les volets formation, vulgarisation et information sur les services de crédit des organisations agricoles, ils doivent être adaptés aux différences de connaissances des femmes, et aux différences d'activités et de leur planification quotidienne (les heures et durées du travail peuvent optimiser la présence et participation des femmes rurales).

Il est indispensable que les organisations agricoles prennent plus en considération les spécificités des femmes rurales pour établir des politiques plus en corrélation avec leurs demandes et besoins et réduisant enfin les inégalités hommes/femmes dans l'accès à leurs divers services<sup>76</sup>.

---

<sup>76</sup> [www.ruralfinance.org](http://www.ruralfinance.org)

## Conclusion

La disponibilité de l'information la plus précise possible concernant les conditions de vie des personnes, notamment les femmes rurales, est un instrument de base pour opter pour des politiques et des programmes publics visant à l'insertion socio-économiques des populations les plus marginalisées d'une part, et d'autre part, la réduction de la pauvreté et la précarité.

La sensibilisation et l'encouragement des femmes rurales n'est plus une simple affaire de croissance économique. Elle implique des changements socio-économiques puisque les institutions financières traditionnelles, notamment les banques qui excluent à partir de leur champ d'intervention une frange de populations dites « pauvres et analphabètes », et c'est pour cette raison qu'il a fallu imaginer des dispositifs qui se chargent à la fois du social et de l'économique, qui sont les dispositifs d'aide et d'appui des jeunes promoteurs et feront par la suite l'objet d'étude du troisième chapitre.

Chapitre 03 :  
L'impact du  
microcrédit sur  
l'insertion de la femme  
rurale à Mascara

## **Introduction**

Pour étudier l'effet de la politique du microcrédit adoptée par les pouvoirs publics pour que les femmes rurales, majoritairement ayant un niveau d'instruction faible, puissent créer une activité génératrices de revenu, améliorer leurs méthode de production agricole ou se lancer dans des activités non agricoles comme l'artisanat, on a fait une enquête administrée au niveau des 07 communes rurales de la wilaya de Mascara au domicile des bénéficiaires.

Ce chapitre est consacré aux résultats de notre enquête auprès d'un échantillon de 130 bénéficiaires. L'objectif est de vérifier l'impact de l'action des microcrédits octroyés par les femmes rurales à travers le dispositif ANGEM sur la marginalisation de cette catégorie de population.

## Section 01 : description du dispositif ANGEM

Issue des recommandations faites lors du séminaire international de décembre 2002 sur « l'expérience du micro crédit en Algérie » qui a regroupé un nombre important d'experts de la micro finance, l'Agence Nationale de Gestion de Micro crédit « ANGEM » a été créée par le décret exécutif N° 04-14 du 22 janvier 2004 modifié dans quelque wilaya du pays et depuis 2006 dans le reste.

### 1.1. Qu'est ce que le microcrédit ?

Le microcrédit est un prêt accordé à des catégories de citoyens sans revenus et/ou disposant de petits revenus instables et irréguliers. Il vise l'intégration économique et sociale des citoyens ciblés à travers la création d'activités de production de biens et services.

Le microcrédit est destiné à :

- La création d'activités, y compris à domicile, par l'acquisition de petits matériels et matières premières de démarrage.
- L'achat de matières premières

### 1.2. Les bénéficiaires du microcrédit :

Le bénéficiaire des services du microcrédit est une personne dont les revenus sont faibles et qui n'a pas accès aux institutions financières formelles faute de pouvoir remplir les conditions exigées par ces institutions (garanties, apport personnel, etc.). Il mène généralement une petite activité génératrice de revenus dans le cadre d'une petite entreprise personnelle ou familiale.

- Dans les zones rurales, ce sont souvent de petits paysans ou des personnes possédant une petite activité de transformation alimentaire, de fabrication artisanale ou un petit commerce.
- Dans les zones urbaines, la clientèle est plus diversifiée : petits commerçants, prestataires de services, artisans, vendeurs ambulants, etc.

On les désigne généralement par le terme de micro-entrepreneurs et la plupart de ces micro-entrepreneurs travaillent dans le non structuré. C'est donc aux individus qui composent ce segment de marché exclu ou mal servi par les institutions financières classiques (banques) que s'adresse le microcrédit.

Les bénéficiaires du microcrédit doivent, lors de la création de leurs activités, satisfaire à des conditions liées notamment à l'âge (18 ans), au savoir-faire et au niveau d'apport personnel.

Les activités doivent être créées par les bénéficiaires à titre individuel<sup>1</sup>.

### 1.3. Les prêts accordés par l'ANGEM :

#### 1. Montant de l'investissement :

Le montant maximum de l'investissement est de 1.000.000 DA

- Le seuil minimum des fonds propres dépend du montant de l'investissement, il est fixé comme suit :
  - **01%** au titre de la création d'activité par l'acquisition de petit matériel et matières premières de démarrage. Ce seuil peut être ramené à 3% dans des conditions prévues par la réglementation.
  - **0%** au titre de l'achat de matières premières.

#### 2. Avantages accordés par le dispositif :

##### A. Un prêt non rémunéré :

- **29%** du cout global de l'activité au titre de la création d'activité par l'acquisition de petits matériels et matières premières de démarrage de l'activité qui ne saurait dépasser 1.000.000 DA
- **100%** du cout global, au titre de l'achat de matières premières, qui ne saurait dépasser 100.000 DA.

B. **Crédit bancaire** : son niveau est fixé à 70% du cout global de l'activité qui saurait dépasser 1.000.000 DA et ce au titre de la création d'activités l'acquisition de petits matériels et matières premières de démarrage de l'activité.

C. **Une bonification des taux d'intérêt** pour les crédits bancaires obtenus (80%, 95% du taux débiteur appliqué par les banques) ;

Les prêts non rémunérés et les bonifications des taux d'intérêt seront payés à partir du Fonds National de soutien au microcrédit (géré par l'agence nationale de gestion du micro crédit).

---

<sup>1</sup> [www.angem.dz](http://www.angem.dz)

Un différé de 03 ans est accordé pour le remboursement du principal du crédit bancaire et un différé d'une année pour le paiement des intérêts<sup>2</sup>.

## **2.1. Les intervenants :**

### **A. l'Agence Nationale de Gestion du micro crédit :**

Elle a pour missions essentielles :

- La gestion du dispositif de micro crédit ;
- Le soutien, le conseil et l'accompagnement des bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités ;
- d'octroyer des prêts non rémunérés

L'ANGEM, à travers les cellules d'accompagnement des daïras, assure, à titre gracieux, l'accompagnement du promoteur tout au long du processus de création et d'exploitation du projet. Les objectifs assignés à l'accompagnement sont :

- d'amener le promoteur à mesurer les conditions commerciales, techniques et financières de son projet ;
- de soutenir le promoteur dans ses démarches ;
- d'étudier la fiabilité de son projet ;
- de vérifier la cohérence des approches du promoteur ;
- de réaliser un dossier complet de création (étude technico-économique) selon les canevas et les méthodes de l'ANGEM.

### **B. fonds de garantie mutuelle des micros crédits :**

- Le fonds a pour objet de garantir le microcrédit accordé par les banques adhérentes au fonds aux bénéficiaires ayant obtenu la notification des aides de l'agence nationale de gestion du micro crédit Le fonds est domicilié auprès de l'agence nationale de gestion du micro crédit.
- Le capital social du fonds est fixé à 3,45 milliards de DA.
- Les ressources du Fonds sont constituées :
  - Dotation initiale en fonds propres

---

<sup>2</sup> <http://www.mf.gov.dz/article/300/Grands-Dossiers/253/DISPOSITIF-ANGEM.html>



- ★ L'apport en capital de l'agence nationale de gestion du micro crédit
- ★ L'apport du trésor public
- ★ L'apport en capital des banques adhérentes
- Cotisations versées par les bénéficiaires du microcrédit et par les banques ;
- Produits de placements financiers des fonds propres et des cotisations ;
- Dons, legs et subventions ;
- Dotations complémentaires en fonds propres<sup>3</sup>.

#### 1.4. Formes de financement :

L'ANGEM gère dans le cadre du microcrédit deux formes de financement allant du petit prêt de survie (PNR financé par l'ANGEM avec un plafond de 100 000 DA) jusqu'au prêt plus important (ne dépassent pas 1 000 000 DA) faisant appel à un montage financier avec une banque.

Chaque formule de financement, de par ses spécificités, permet de financer certaines activités et intéresse par la même une population particulière.

**Tableau 12 : tableau récapitulatif des deux programmes de financement :**

Taille du projet	Profil du promoteur	Apport personnel	Crédit bancaire	PNR	Taux d'intérêt
Ne dépasse pas 100.000 DA	Tout profil (acquisition de matières premières)	0%	-	100%	-
Ne dépasse pas 1 000.000 DA	Tout profil	1%	70%	29%	5% du taux commercial zones spécifiques (sud et hauts plateaux)
	Tout profil	1%	70%	29%	20% du taux commercial autres zones

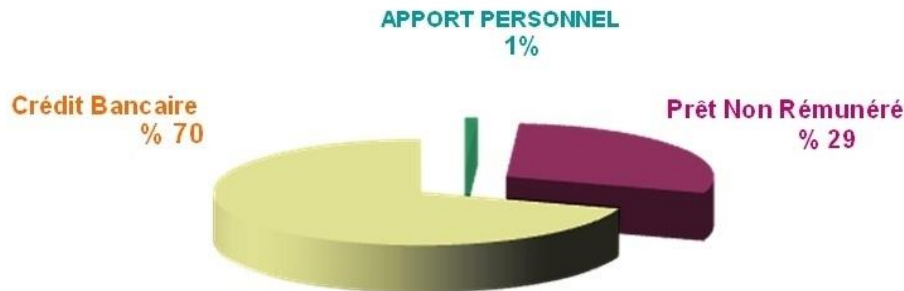
Source : ANGEM

<sup>3</sup> <http://www.mf.gov.dz/article/300/Grands-Dossiers/253/DISPOSITIF-ANGEM.html>

### 1.5. Formes de financement du microcrédit :

#### Financement triangulaire

Coût du projet ne saurait dépasser 1 000 000 DA

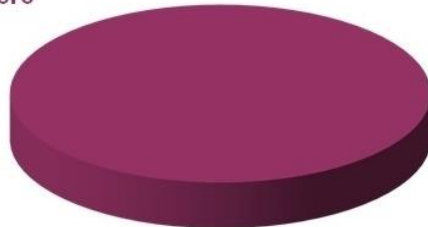


Intérêts : de 5% à 20% du taux commercial

#### Achat de matières premières

Le coût de la matière première ne saurait dépasser 100.000 DA  
Ce coût peut atteindre 250.000 DA au niveau des wilayas du Sud

Prêt Non Rémunéré  
100 %



Prêt octroyé par l'Agence exclusivement

Source : ANGEM 2013

En ce qui concerne l'objectif de cette mémoire, parmi ces deux types de microcrédit, on retient dans notre étude uniquement le premier microcrédit (achats de matières premières) à savoir le microcrédit de 30.000 DA. Ceci dit que l'étude de cas concerne le financement du microcrédit par le biais du dispositif parmi le reste des dispositifs étatiques. Ainsi, l'ANGEM est une agence qui dépend de la tutelle du gouvernement.

Le dispositif ANGEM élargi son intervention pour toucher à la fois des activités déjà existantes ou des activités nouvelles et en voie de création.

### 1.6. L'agence nationale de gestion de microcrédit ANGEM, annexe de Mascara :

Dans ce cadre, l'ANGEM a enregistré durant l'année 2013 pour les crédits tripartites (Agence-Demandeur-Banque) et le crédit (Agence -Demandeur) le nombre de dossiers déposés est de 2 670 alors que le nombre de dossiers retenus 2 614, nombre de dossiers au niveau de la Banque 244, nombre d'accords bancaires 340, nombre de dossiers financés 2 640, nombre de postes d'emplois prévus 3 046. Les crédits tripartites sont faibles soit 466 dossiers tandis que le crédit destiné à l'achat de matières premières sont de l'ordre de 2 234. Les grandes villes sont les plus concernées comme Mascara 288 dossiers, Mohammedia 267, SIG 520 dossiers. Pour le tripartite par secteur on a 26 dossiers pour l'agriculture, 3 pour l'industrie, 4 pour les travaux publics et les services sont en tête avec 338 dossiers, l'artisanat 33 et la menuiserie 2, pour les crédits entre Agence et demandeurs on a 71 dossiers pour l'agriculture, 3 pour l'industrie, 13 pour les travaux Publics, 87 pour les services, 2 060 dossiers pour l'artisanat<sup>4</sup>.

**Tableau 13 : la répartition des projets selon les secteurs**

Les secteurs	De 2005 au 31.12.2012				2013				Total
	Financement tripartites		Financement bilatéral		Financement tripartites		Financement bilatéral		
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	
Agriculture	109	02	103	111	25	01	31	40	422
Pêche	00	00	00	00	00	00	00	00	00
Industrie	18	00	19	00	03	00	00	03	43
BTP	24	00	49	00	04	00	00	13	90
Services	594	39	95	161	331	07	65	22	1314
Artisanat	81	55	1452	6953	20	13	2016	44	10634
Commerce	00	00	00	00	01	01	00	00	02
Total	826	96	1718	7225	384	22	2112	122	12505
	9865				2640				

Source : ANGEM Mascara, 2013

<sup>4</sup> B. BOUFADEN. Mercredi 26 février 2014. Le journal de Réflexion

Selon le tableau, l'artisanat est le plus grand secteur bénéficiaire des microcrédits accordés par l'agence, suivie par le secteur des services, l'agriculture se trouve en 3<sup>ème</sup> position malgré la nature agricole de la wilaya, ensuite le commerce et dans une moindre mesure l'industrie.

**Tableau 14: la répartition des projets selon les daïras**

Daïras	DE 2005 AU 31.12.2012		2013		Total
	Financement tripartites	Financement bilatéral	Financement tripartites	Financement bilatéral	
Mascara	359	1523	161	288	2331
Mohammadia	89	958	29	267	1343
Sig	77	621	31	520	1249
Ghriss	38	548	24	136	746
Tizi	28	358	17	54	457
Ain Fekan	24	341	09	55	429
Ain Fares	55	990	61	145	1251
Aouf	23	254	03	81	361
Zahana	25	265	01	42	333
Bouhanifia	35	856	14	82	987
Oued Al Abtal	25	326	04	69	424
Oued Taria	21	235	12	33	301
Hachem	31	654	02	148	835
El Bordj	31	356	05	75	467
Tighennif	36	447	11	101	595
Oggaz	25	211	22	138	396
Total	922	8943	406	2234	12505

Source : ANGEM, Mascara 2013

**Tableau 15 : la répartition des projets selon l'âge**

L'âge	De 2005 au 31.12.2012				2013				Total
	Financement tripartites		Financement bilatéral		Financement tripartites		Financement bilatéral		
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	
18 – 29 ans	259	31	512	2495	143	05	49	552	4046
30 – 39 ans	288	36	465	2541	132	08	42	608	4120
40 – 49 ans	184	26	323	1125	68	08	24	534	2292
50 – 59 ans	93	03	340	893	37	00	05	293	1664
60 ans et +	02	00	78	171	04	01	02	125	383
Total	826	96	1718	7225	384	22	122	2112	12505
	9865				2640				

Source : ANGEM, Mascara 2013

Le nombre total des bénéficiaires des microcrédits accordés par l'ANGEM de Mascara de 2005 jusqu'au 25.09.2013 dans les projets agricoles, tels que : élevage bovin, aviculture, apiculture a atteint 2 438 bénéficiaires d'une somme de 78.067.029 DA ; 2 387 PNR achats matières premières et 51 PNR achat d'un petit équipement.

## Section 02 : les sources de données, méthodologie d'enquête

### 2.1. La méthodologie de l'enquête :

En fait, le principal objectif du processus d'échantillonnage consiste à garantir que l'échantillon sélectionné est bien représentatif de la population cible des bénéficiaires de l'ANGEM.

Donc, l'échantillonnage repose sur une première étape qui est la méthode de quotas, puisque initialement l'échantillon est composé de sept communes rurales de la wilaya de Mascara et une deuxième étape qui est la méthode d'échantillonnage aléatoire simple au sein de chaque quota.

En fait, nous avons démarré notre enquête par le lancement des questionnaires, on a modifié ce questionnaire pas mal de fois pour qu'il s'adapte à la nature du sujet étudié d'une part, et d'autre part, au niveau des bénéficiaire, à partir du mois de février 2014 jusqu'à fin mai (environ 15 semaines).

Le choix de l'échantillon et des milieux de résidence des bénéficiaires, ont été fait de façon aléatoire liée notamment à des contraintes de disponibilités d'informations sur la plupart des bénéficiaires, et d'accessibilité dans certaine zones et le plus dur que la plupart des bénéficiaires sont analphabètes, ce qui m'a conduit, la plupart du temps, à traduire les questions et remplir le questionnaire.

On a utilisé dans cette enquête la méthode quantitative selon le sujet traité, basée sur un questionnaire qui articulé autour de 30 questions afin de déterminer l'impact de l'accès à l'utilisation du microcrédit par les femmes rurales sur le développement de l'esprit d'entrepreneuriat des femmes dans l'économie et l'aide à leur intégration socio-économique et l'épanouissement individuel de ces femmes marginalisées, caractérisé par l'évolution du bien être et les conditions de vie, les suggestions des bénéficiaires pour l'amélioration des services financiers etc.

L'échantillonnage repose simplement sur une sélection aléatoire à travers le listing des différents fichiers de bénéficiaires de l'ANGEM situé au niveau de chaque daïra.

Il est vrai que, c'est très difficile de déterminer l'impact de ce type de programme, surtout lorsque on demande aux femmes rurales ce qu'elles ont fait de leurs microcrédits notamment ce qu'elles ont fait de l'argent qui leurs a été prêté et quels ont les résultats obtenus de leurs projets, mais au début de l'enquête, la taille de l'échantillon type qu'on a essayé d'atteindre était de 150 bénéficiaires avec une marge d'erreur prévue de 13.4%, répartis sur toute la wilaya de Mascara, et avec l'accompagnateur au niveau de quelque communes.

Cette action ne nous a pas permis d'atteindre les objectifs assignés, d'un coté nous somme arrivés à atteindre seulement 130 bénéficiaires, du fait des difficultés rencontrées avec les bénéficiaires elles-mêmes, généralement des femmes analphabètes, et d'un autre coté, lors de l'examen des questionnaires remplis, on a constaté que certains d'entre eux étaient incomplets et ont fait l'objet d'élimination définitive de l'enquête.

A cet effet, notre méthodologie d'enquête ou de travail concerne la recherche d'un groupe de bénéficiaires qui figure sur le listing de l'ANGEM au niveau de la wilaya de Mascara et qui sont répartis sur 07 communes rurales.

## 2.2. Structure du questionnaire

Le questionnaire est un modèle comprend une série de questions, certains ouverts et d'autres sont des questions fermés destinés aux particuliers afin d'obtenir des informations sur un sujet ou un problème, le questionnaire est mis en œuvre par l'entretien.

Le questionnaire est structuré pour répondre aux objectifs retracés principalement dans les modules suivants, ces modules représentent les principaux déterminants de l'état de la marginalisation des bénéficiaires et du type de service financier à savoir le microcrédit :

1. Identification du bénéficiaire du microcrédit.
2. Conditions d'éligibilité au microcrédit.
3. Impact socio-économique du microcrédit.

En fait, le questionnaire est divisé en deux grandes thématiques, celle de la sensibilisation de la femme rurale et celle des services financiers (microcrédits).

Donc, la structure détaillée du questionnaire est présentée comme suit :

De la Q01 à la Q12 concerne l'identification du bénéficiaire, à savoir les informations qui le concernent, la situation familiale, le niveau de l'instruction, l'acquisition d'une carte de qualification professionnelle ou savoir faire, la relation entre la femme rurale et les programmes du développement rurale mis en œuvre par l'état afin d'améliorer les communautés rurales, la situation des femmes rurales avant l'octroi du microcrédit. De la Q13 à la Q16, se sont des questions de déterminer les conditions d'éligibilité et qui permettent aux bénéficiaires d'accéder aux microcrédits notamment les difficultés rencontrées vis-à-vis des procédures administratives, les échéances fixées pour l'octroi du microcrédit de la part de l'ANGEM, et celle du remboursement.

De la Q17 à la Q30, est représentée par l'accès au microcrédit d'où l'évaluation de l'impact socio-économique du microcrédit sur les bénéficiaires, en déterminant s'il y'a effectivement un impact positif ou négatif de l'utilisation du microcrédit sur la scolarisation, les soins de santé, l'habitat et l'acquisition des actifs, d'un coté, et d'une autre côté, nous avons essayé de voir s'il y a renforcement des capacités à travers l'accès des femmes rurales aux microcrédits c'est-à-dire tester les capacités des femmes à exprimer leurs positions vis-à-vis de leurs entourage et les sentiments qu'elles éprouvent après avoir utilisé le microcrédit. C'est dans ce sens que les changements opérés après l'octroi du microcrédit reflètent le comportement, le sentiment des bénéficiaires dans son environnement. Aussi le facteur proximité, se traité dans ce questionnaire pour tester la présence d'un accompagnateur au niveau de leur daïra.

### **2.3. Test préliminaire du questionnaire :**

Afin d'identifier les points faibles des questions de l'étude et d'avoir la possibilité d'apporter des corrections avant de procéder à l'enquête de terrain, un test préliminaire à été effectué par quelques bénéficiaires choisies aléatoirement. Le but de ce test est de voir compréhension et l'acceptabilité des questions choisis par les biais des répondeuses.

Ainsi, les principaux résultats de ce test nous ont donné qu'il y'a eu premièrement, quelques réponses collectées et qui n'ont pas été prévus dans les questions, ont été effectivement prises en compte et deuxièmement, nous avons au départ élaboré le questionnaire suivant une cinquantaine de questions répartis sur les trois modules suscités, mais nous avons constaté que quelques questions ne méritaient pas d'être posées et de ce fait ont été éliminé pour ainsi cerner le questionnaire autour de questions d'une façon définitive.



### Section 3 : analyse descriptive

Pour se mettre au cœur de la littérature et la pratique, nous avons constaté que notre base de données qui fait l'objet de l'étude empirique est composée à travers le questionnaire et l'analyse de résultat de la marginalisation de la femme rurale.

#### 3.1. Caractéristiques des bénéficiaires de l'enquête :

##### 1. L'âge :

Parmi les conditions d'éligibilité du microcrédit par l'ANGEM, c'est que la condition d'âge n'est pas exigée et on le constate à travers le tableau ci-dessous où l'âge des bénéficiaires est compris entre 18 et plus de 60 ans.

**Tableau 16: répartition des bénéficiaires par âge**

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide 18-29 ans	37	28,5	28,5	28,5
30-39 ans	40	30,8	30,8	59,2
40-49 ans	35	26,9	26,9	86,2
50-59 ans	15	11,5	11,5	97,7
60 ans et+	3	2,3	2,3	100,0
Total	130	100,0	100,0	

N	Valide	130
	Manquante	0
Moyenne		2,2846
Ecart-type		1,07281
Variance		1,151
Minimum		1,00
Maximum		5,00
Somme		297,00

Grâce à ce tableau, la proportion de la tranche d'âge des femmes rurales les plus représentatifs dans les zones rurales représentent 30.80% et l'âge moyen des femmes chefs de ménage se situe entre 30-39 ans, suit de la tranche d'âge (18-29 ans) avec 28.5%, et les femmes au foyer ayant (40-49 ans) de

26.9% et les femmes chefs de ménages ayant (50-59 ans) de 11.5%. Les chefs de famille qui dépassent l'âge de soixante ans constituent 2.3%.

## 2. Zone géographique :

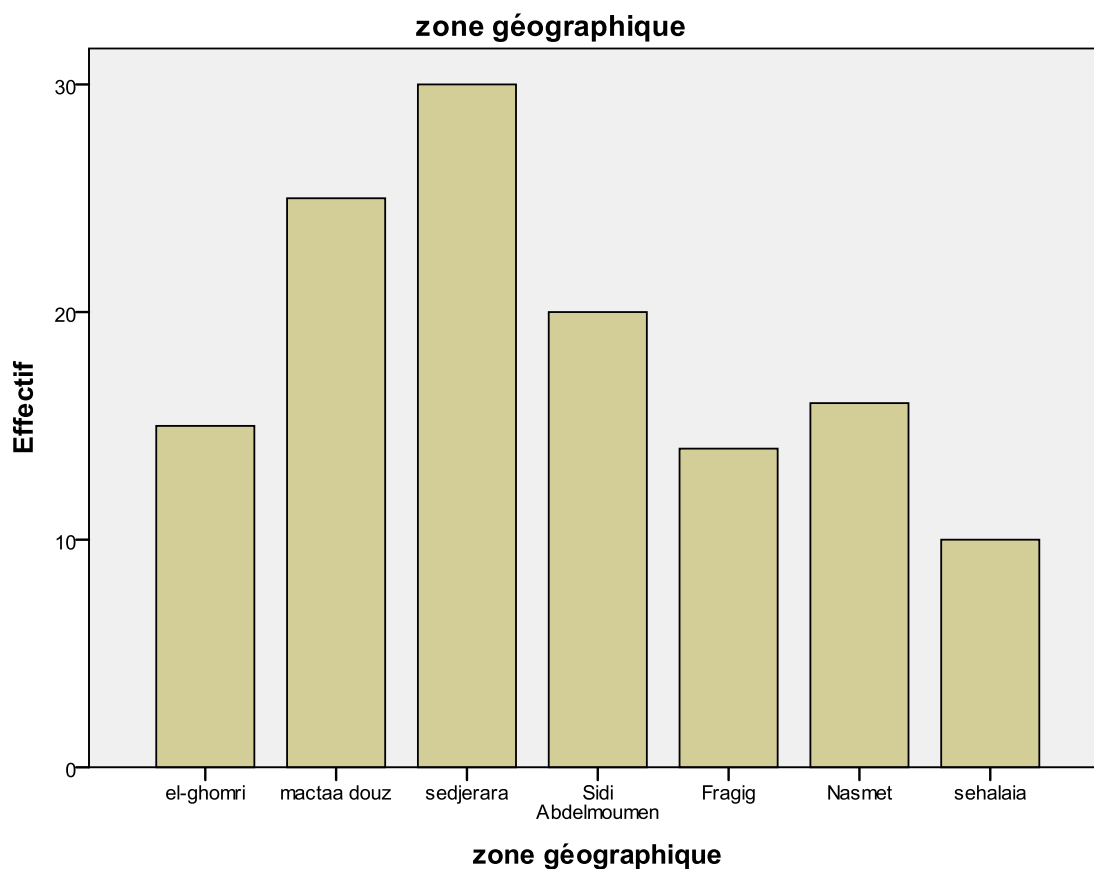
L'échantillon étudié est distribué dans 07 communes rurales de la wilaya de Mascara<sup>5</sup>, et à degré divers, en raison des annonces et portes ouvertes et même porte à porte programmés par le responsable de la communication de l'agence pour expliquer les opportunités offertes par l'agence pour aider les couches défavorisées, les femmes au foyer et les femmes rurales en particulier, pour créer des activités génératrices de revenus.

**Tableau 17: répartition des bénéficiaires par leurs lieu de résidence**

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	el-Ghomri	15	11,5	11,5	11,5
	Mactaa douz	25	19,2	19,2	30,8
	Sedjerara	30	23,1	23,1	53,8
	Sidi Abdelmoumen	20	15,4	15,4	69,2
	Fragig	14	10,8	10,8	80,0
	Nasmet	16	12,3	12,3	92,3
	Sehalaia	10	7,7	7,7	100,0
	Total	130	100,0	100,0	

**Figure 01 : La zone géographique des bénéficiaires**

<sup>5</sup> La wilaya de Mascara se compose de 32 communes rurales : Ain Fares, Ain Ferrah, Ain Fress, Alaimia, Aouf, Beniane, El-Chourfa, El-Gaada, El-Ghomri, El-Gutena, El-Kert, El-Menaouir, Fragig, Froha, Gharouss, Guerdjoum, Khalouia, Mactaa Douz, Makkedha, Maoussa, Matemore, Nesmat, Oggaz, Ras el-Ain Amirouche, Sedjerara, Sehaillia, Sidi Abdedjebar, Sidi Abdelmoumen, Sidi Boussaid, Tizi, Zahana, Zlamta.

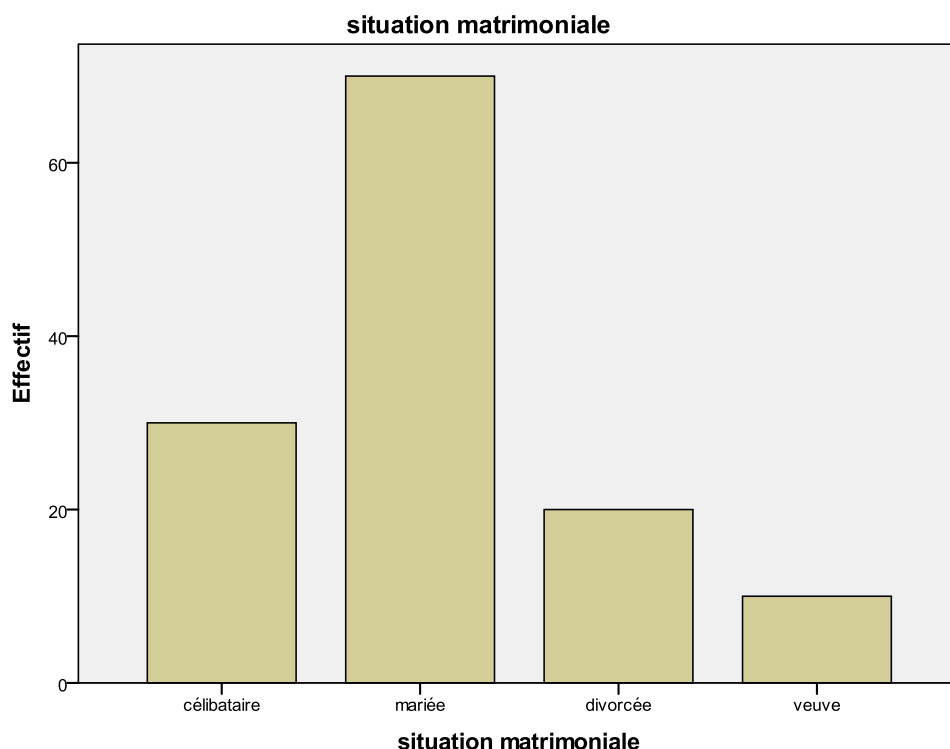


### 3. Situation matrimoniale des bénéficiaires :

La figure 02, nous montre que la majorité des bénéficiaires soit 53.8% sont mariées (le mariage n'est pas un obstacle à l'exercice par la femme d'une activité artisanale ou agricole), soit suivie des célibataires de (23.1%) ayant moins de 30 ans, des divorcées de (15.4%) et des veuves de (7.7%), cela est dû à la nature de la société rurale qui se caractérise par le mariage précoce. Donc, la participation est plus importante pour les mariées. Nous constatons que la participation des célibataires est aussi importante que celles des mariées.

**Tableau 18 : la situation matrimoniale des bénéficiaires**

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide célibataire	30	23,1	23,1	23,1
mariée	70	53,8	53,8	76,9
divorcée	20	15,4	15,4	92,3
veuve	10	7,7	7,7	100,0
Total	130	100,0	100,0	

**Figure 02 : situation matrimoniale des bénéficiaires**

#### 4. Niveau d'instruction :

Le niveau d'instruction peut être un apport important dans le développement de l'esprit d'entrepreneuriat dans le sens où l'individu dispose de compétences et connaissances dans un domaine précis lui permettant de mieux gérer son activité.

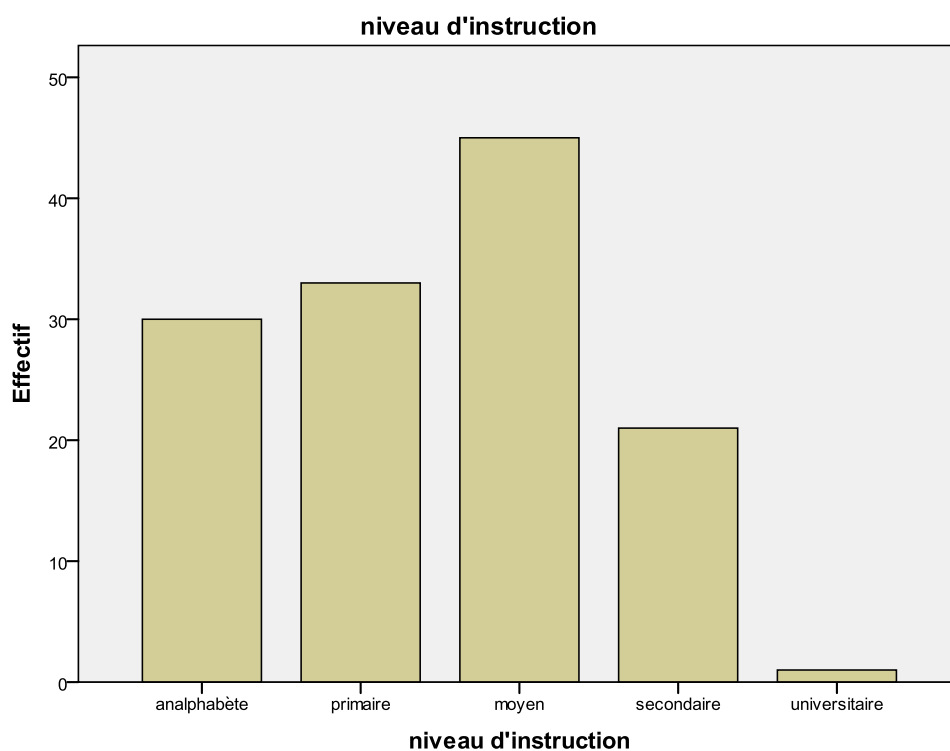
**Tableau 19 : le niveau d'instruction des bénéficiaires**

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide analphabète	30	23,1	23,1	23,1
primaire	33	25,4	25,4	48,5
moyen	45	34,6	34,6	83,1
secondaire	21	16,2	16,2	99,2
universitaire	1	,8	,8	100,0
Total	130	100,0	100,0	

L'analyse de la figure 03, nous permet de constater que les femmes rurales ont, en majorité, un niveau moyen (34.6%), et (49.5%) ont un niveau au dessous du niveau moyen (25.4%) pour le niveau primaire et (23.1%) pour les femmes analphabètes. La participation des bénéficiaires analphabètes et

possédant un niveau d'instruction primaire est plus fort et cela est dû aux normes et traditions culturelles de la communauté rurale algérienne qui avait refusée, pendant plusieurs années, l'éducation de leurs enfants, les filles en particulier, et elle préfère que leurs filles quittent l'école à un âge précoce pour qu'elles aident leurs familles dans le travail agricole ou apprendre un métier (couture, tapisserie, pâtisserie...) leur permettre de participer aux dépenses du ménage. A travers cette analyse, nous constatons que la participation de la femme universitaire et celle ayant un niveau secondaire est le plus inférieur dans le milieu rural pour les raisons mentionnées précédemment.

**Figure 03 : niveau d'instruction des bénéficiaires**



En comparant aussi le niveau d'instruction des femmes rurales par rapport à leurs situation matrimoniale, nous constatons que le nombre des femmes mariées, divorcées et veuves analphabètes, ayant un niveau primaire et même un niveau moyen est plus élevé que ceux des femmes célibataires, ce qui reflète une bonne prise de conscience et d'intérêt de cette catégorie des femmes pour l'accès à des niveaux d'instruction plus élevés.

Pour ce cas, la corrélation est plus importante entre le niveau analphabète, primaire et moyen et d'une part, et d'autre part, la situation matrimoniale. Le nombre des analphabètes, ayant un niveau primaire et moyen diminue par rapport aux femmes célibataires.

Le tableau nous permet de constater que la participation des femmes mariées, divorcées et veuves diminue au fur et à mesure que le niveau d'instruction augmente. La participation des célibataires augmente au fur et à mesure que le niveau d'instruction augmente.

**Tableau 20: le niveau d'instruction selon la situation matrimoniale des femmes rurales**

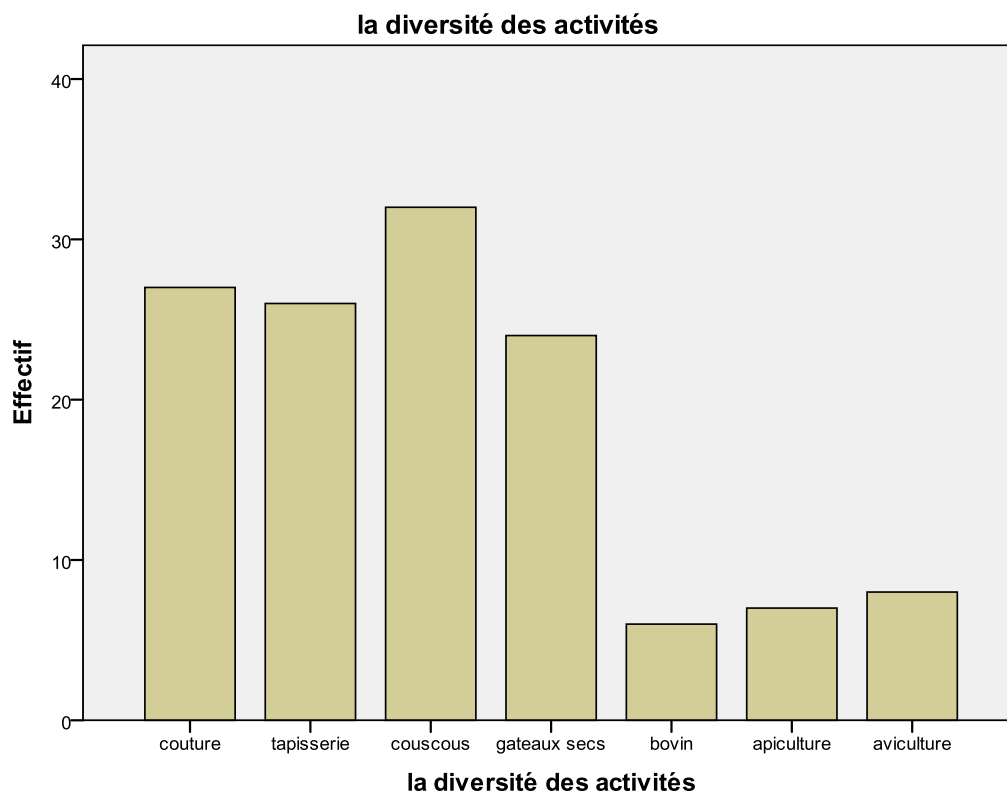
		situation matrimoniale				Total
		célibataire	mariée	divorcée	veuve	
niveau d'instruction	analphabète	0	10	10	10	30
	Primaire	0	23	10	0	33
	Moyen	8	37	0	0	45
	secondaire	21	0	0	0	21
	universitaire	1	0	0	0	1
Total		30	70	20	10	130

### 5. La diversité des activités :

La diversité des activités créées par les bénéficiaires du microcrédit se conforme aux activités fixées par l'ANGEM, pour mieux gérer les activités, et qui répondent aux besoins réels de demandeurs de microcrédits, les femmes relevant de ces activités sont souvent des filles qui ne viennent pas des grandes écoles ni des centres de formation professionnelle, en majorité, elles ont acquis un métier pratique. La figure suivante nous permet de mieux saisir la répartition des activités, une première lecture, nous permet de constater que la fabrication des gâteaux de couscous se trouve en 1<sup>ère</sup> position avec (24.6%), ensuite, la couture avec (20.8%), la tapisserie avec (20.0%), la fabrication du gâteau secs avec (18.5%). Enfin, l'aviculture avec (6.2%), l'apiculture avec (5.4%) et le bovin avec (4.6%).

**Tableau 21 : la diversité des activités des bénéficiaires**

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	couture	27	20,8	20,8	20,8
	tapisserie	26	20,0	20,0	40,8
	couscous	32	24,6	24,6	65,4
	gâteaux secs	24	18,5	18,5	83,8
	bovin	6	4,6	4,6	88,5
	apiculture	7	5,4	5,4	93,8
	aviculture	8	6,2	6,2	100,0
	Total	130	100,0	100,0	

**Figure 04 : la répartition des activités**

Il est tout à fait claire que les activités traditionnelles sont les principales initiatives lancées par les femmes, ceci est du en grande partie au travail à domicile.

Suit à la lecture du tableau ci-dessus, on remarque que le niveau moyen est dominant dans la couture et la fabrication du gâteau sec, cette domination est expliquée par le recours des femmes rurales vers des activités nécessitant une qualification professionnelle. Les femmes relevant de ces activités ont acquis un métier pratique. Les analphabètes et ayant un niveau primaire s'orientent vers les activités de la tapisserie et la fabrication du couscous, se sont des activités qui ne demandent ni diplôme ni une qualification professionnelle. Le secondaire concerne la couture et la fabrication du gâteau sec. Et enfin le supérieur concerne l'aviculture.

**Tableau 22: la nature de l'activité selon le niveau d'instruction**

		la diversité des activités							Total
		couture	tapisserie	couscous	Gâteaux secs	bovin	apiculture	aviculture	
niveau d'instruction	analphabète	0	11	13	0	6	0	0	30
	primaire	6	8	16	0	0	3	0	33
	moyen	11	7	3	13	0	4	7	45
	secondaire	10	0	0	11	0	0	0	21
	universitaire	0	0	0	0	0	0	1	1
Total		27	26	32	24	6	7	8	130

### 6. Le financement des activités :

Quelques soient les conditions socioéconomiques des bénéficiaires, un tiers (30.7%) des femmes rurales (20 analphabètes, 10 ayant un niveau primaire et 10 femmes ayant un niveau secondaire) déclarent que le financement des activités traditionnelles réalisées par elles-mêmes provient de l'autofinancement. Les deux tiers des bénéficiaires qui restent ; (42.3%) ont recouru à des parents soit 23 ayant un niveau primaire, 17 ayant un niveau moyen, 09 ayant un niveau secondaire, 05 analphabètes et une seule femme universitaire, le père en premier lieu, (26.9%) ont recouru à des amies, les voisins en premier lieu, majoritairement ayant un niveau moyen.

**Tableau 23 : le financement des activités créées par les bénéficiaires**

		le financement des activités			Total
		autofinancement	d'un parent	d'une amie	
niveau d'instruction	analphabète	20	5	5	30
	primaire	10	23	0	33
	moyen	0	17	28	45
	secondaire	10	9	2	21
	universitaire	0	1	0	1
Total		40	55	35	130

De toute manière, les formes de solidarité familiales ont toujours existé dans notre société algérienne, et cette solidarité est un facteur déterminant en parallèle à la politique du microcrédit en faveur d'encourager les femmes rurales, en particulier, pour créer des activités génératrices des revenus afin d'améliorer la communauté rurale en premier lieu.



### 7. Les programmes des pouvoirs publics pour l'insertion des femmes rurales :

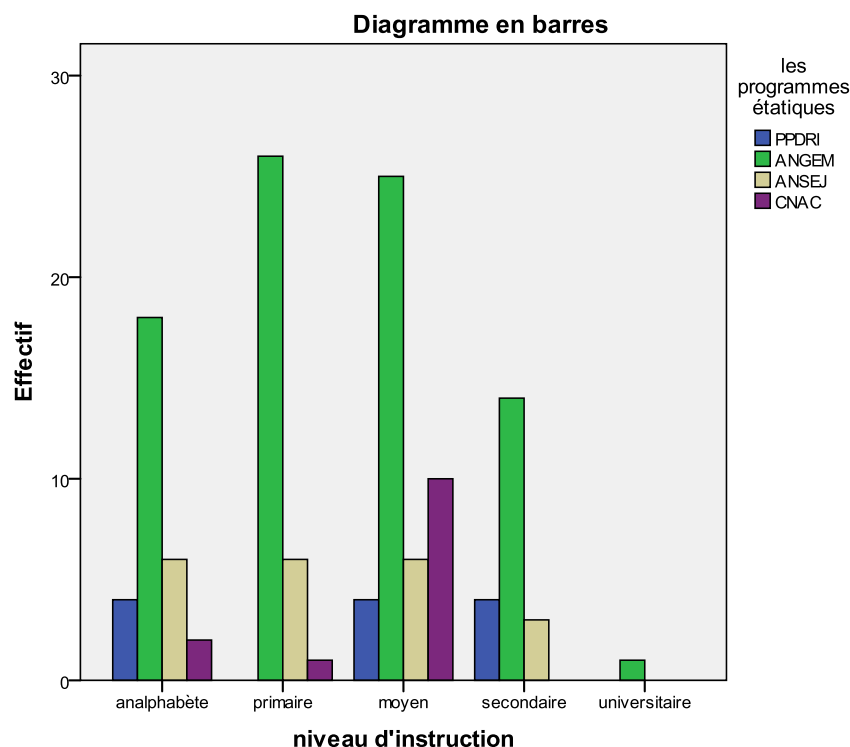
La première lecture du tableau ci-dessous nous permet de constater que plus de la moitié des femmes rurales (60.7%) connaissent le dispositif ANGEM dont 26 ayant un niveau moyen, 25 ayant un niveau primaire, 18 analphabètes, 09 ayant un niveau secondaire et une femme a un niveau secondaire. Puisque ce dispositif ne demande pas un niveau éducatif élevé, il suffit seulement une qualification professionnelle. Alors, la majorité de ces femmes préfèrent ce dispositif parmi les autres dispositifs de soutien et d'aide des jeunes pour créer des activités génératrices des revenus. En deuxième position, on trouve (17.7%) des femmes connaissent le dispositif ANSEJ dont 09 ayant un niveau secondaire et 06 ayant un niveau moyen, la majorité d'entre-elles possèdent un apport personnel. En troisième position, on trouve (11.5%) des femmes, se sont des femmes âgées de plus de 35 ans, connaissent la CNAC dont 10 ayant un niveau moyen, 02 ayant un niveau primaire et une seule femme analphabètes. Enfin, on trouve (10%) des femmes connaissent le PPDRI dont 10 analphabètes, 09 ayant un niveau moyen et 04 ayant un niveau secondaire.

**Tableau 24 : les programmes d'insertion des femmes rurales**

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
ANSEJ	23	17.7	17.7	17.7
ANGEM	79	60.7	60.7	78,4
CNAC	15	11.5	11.5	89.9
PPDRI	13	10.0	10.0	100,0
Total	130	100,0	100,0	

Les programmes nationaux de soutien et d'aide des jeunes sont des programmes uniformes, d'envergure nationale, qui ne tient pas compte des spécificités régionales et locales et des obstacles individuels. Il n'existe pas des indicateurs bien maîtrisés relatifs à l'identification des situations et des besoins des femmes rurales.

**Figure 05 : les programmes étatiques et le niveau d'instruction**



## 8. Media :

D'après le tableau ci-dessous, on constate que la plupart des bénéficiaires soit 40 femmes a appris l'existence du dispositif de soutien et d'insertion économiques des jeunes d'après le dispositif lui-même et ça est dû au plan suivi par le responsable de communication (porte à porte, des pliantes, des séminaires, organisation des salons d'exposition, des affiches...). Les anciennes bénéficiaires de microcrédit octroyé par l'ANGEM, de leur part, ont encouragé les femmes pour poser leurs dossiers au niveau de l'annexe trouvé dans chaque daïra pour l'octroi de microcrédit et créer des petits projets afin qu'elles améliorent leurs conditions de vie. Ensuite, les médias jouent un rôle important dans la présentation des résultats et des succès obtenus par les dispositifs de soutien au niveau local et national, mais la majorité des femmes rurales se trouvent trop loin de la vie économique. Enfin 16 bénéficiaires ont déclaré qu'elles ont appris l'existence de ce dispositif d'après une association. On remarque, l'absence d'un tissu associatif rural et de dynamisation socioculturelle. En effet, il existe des différentes associations non structurées et mal organisées, se sont des associations qui ont été créées récemment et bénéficient de peu d'expérience. C'est le cas de l'Association de Promotion de la Femme et Fille Hachémite en partenariat avec CERAI, elle a développé son axe de travail dans des espaces qui étaient souvent victimes de la décennie noire qui a des soldes migratoires positifs vers les milieux urbains pour la recherche des opportunités d'emploi et la sécurité. .

**Tableau 25 : l'existence des programmes de soutien et d'aide**

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	le dispositif lui-même	40	30,8	30,8	30,8
	TV	16	12,3	12,3	43,1
	Radio	6	4,6	4,6	47,7
	association	16	12,3	12,3	60,0
	parent ou amie	22	16,9	16,9	76,9
	ancienne bénéficiaire	30	23,1	23,1	100,0
	Total	130	100,0	100,0	

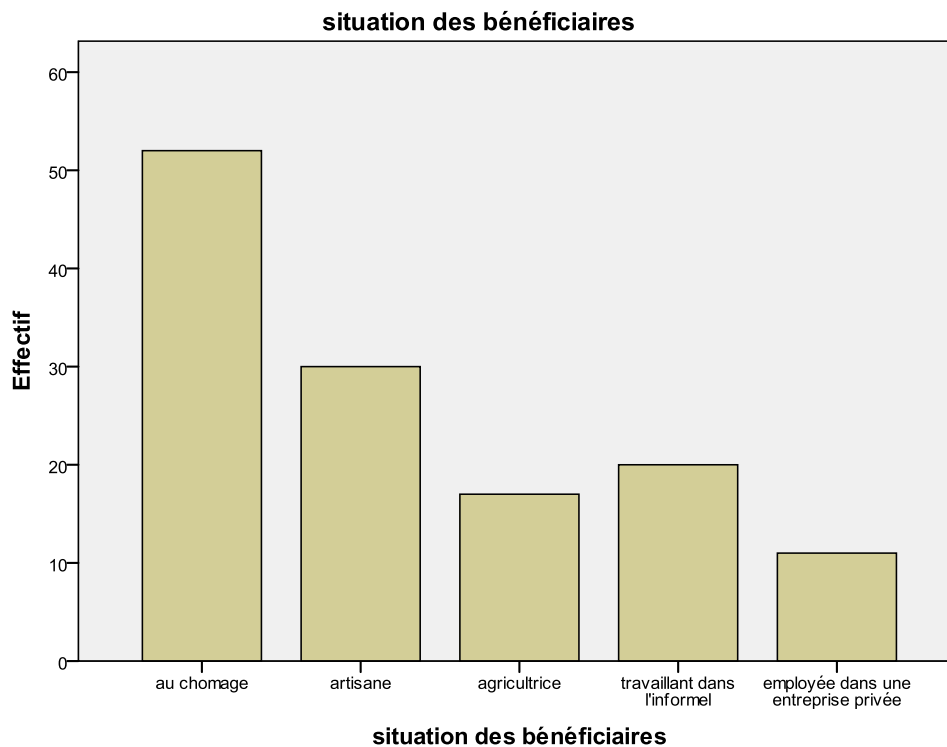
### 9. Situation des bénéficiaires au moment de la demande du microcrédit :

La plupart des femmes rurales interrogés étaient des chômeurs (40%), les artisanes telles que la couture traditionnelle, la tapisserie occupent la deuxième position avec une portion de (23.1%), en troisième position viennent les employées travaillant dans le secteur informel avec (15.4%), en quatrième position viennent les agricultrices avec (13.1%) ce qui reflète les politiques gouvernementales en matière de développement rural. En ce qui concerne la dernière catégorie (8.5%) ont travaillé au secteur privé.

Cependant, la situation des bénéficiaires avant la création de l'activité génératrices de revenu (les conditions difficiles de travail, le faible salaire, longue durée de travail, la non déclaration à la sécurité sociale) peut donner une idée précise sur les principales motivations de solliciter l'ANGEM. Cette analyse nous a permis de conclure que le PNR de 30.000 DA est plus adaptable à toutes les catégories des femmes rurales, puisque ce sont des microprojets sans intérêt et sans procédures bancaires.

**Tableau 26: Situation des bénéficiaires avant l'accès au microcrédit :**

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	au chômage	52	40,0	40,0	40,0
	Artisane	30	23,1	23,1	63,1
	agricultrice	17	13,1	13,1	76,2
	travaillant dans l'informel	20	15,4	15,4	91,5
	employée dans une entreprise privée	11	8,5	8,5	100,0
	Total	130	100,0	100,0	

**Figure 06 : situation des bénéficiaires avant l'accès au microcrédit**

En comparant dans le tableau le niveau d'instruction du répondeur et sa situation au moment de la demande du prêt, on constate que (40%) des femmes sont chômeurs dont 22 analphabètes, 20 ayant un niveau primaire et 10 ayant un niveau secondaire. Les bénéficiaires travaillent dans le secteur informel sont à l'ordre de (15.38%) dont 13 ayant un niveau primaire et 07 ayant un niveau moyen. Pour ceux qui travaillaient dans le secteur d'artisanat (23%), 22 ayant un niveau moyen et 08 analphabètes. Les agricultrices représentent (13%) dont 16 ayant un niveau moyen et une seule fille a un niveau secondaire. Cette analyse nous permet de constater que le taux des femmes chômeurs ayant un niveau au-dessous du niveau moyen est plus important que celui des femmes ayant un niveau au-dessus du niveau moyen. Pour l'emploi en l'informel qui représente (15.38%), concerne 20 bénéficiaires, dont 13 ayant un niveau primaire et 07 ayant un niveau moyen. Les employées dans une entreprise privée représentent (8.46%) dont 10 ayant un niveau secondaire et une seule fille licenciée travaille sous forme pré-emploi.

**Tableau 27: situation des bénéficiaires avant l'octroi du microcrédit et le niveau d'instruction**

		situation des bénéficiaires					Total
		au chômage	artisane	agricultrice	travaillant dans l'informel	employée dans une entreprise privée	
niveau d'instruction	Analphabète	22	8	0	0	0	30
	Primaire	20	0	0	13	0	33
	Moyen	0	22	16	7	0	45
	Secondaire	10	0	1	0	10	21
	Universitaire	0	0	0	0	1	1
Total		52	30	17	20	11	130

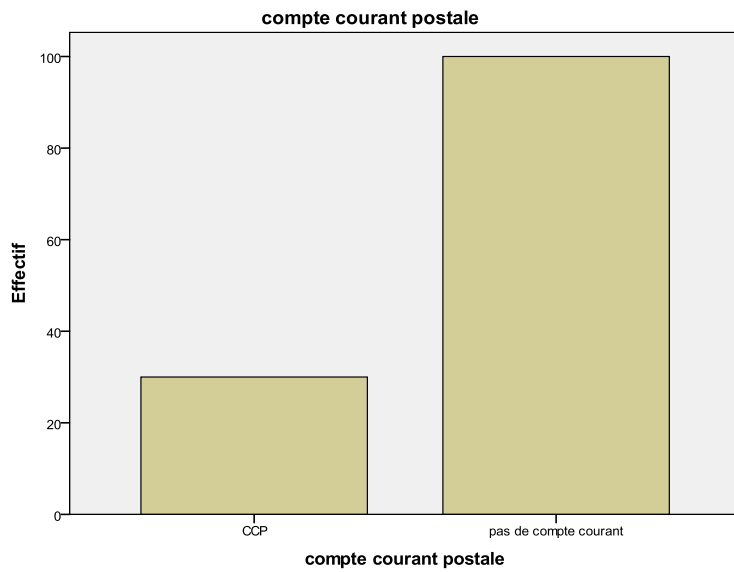
### 10. Bancarisation :

Notre échantillon nous a permis de constater (figure 11) que, plus de la moitié des femmes rurales n'avaient pas de compte courant postale (CCP), soit (76.9%) alors que (23.1%) possédaient déjà d'un compte postale.

**Tableau 28 : compte du répondeur avant l'accès au microcrédit**

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	CCP	30	23,1	23,1	23,1
	pas de compte courant	100	76,9	76,9	100,0
Total		130	100,0	100,0	

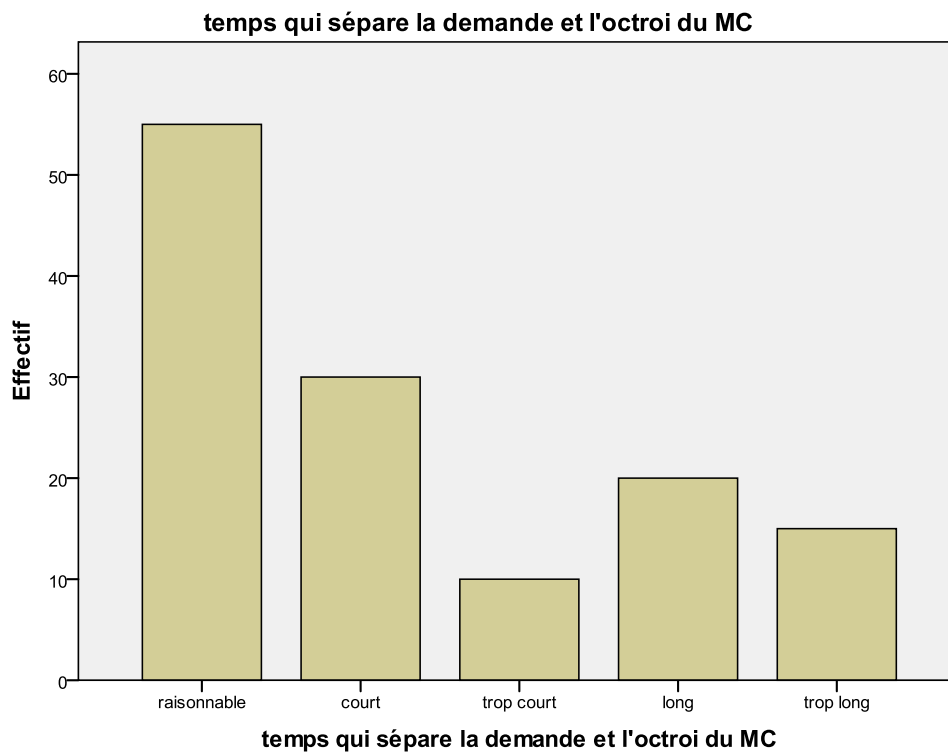
**Figure 07: compte du répondeur avant l'accès au microcrédit**



### 11. Caractéristiques du microcrédit:

Les avis des bénéficiaires concernant le temps qui sépare la demande et l'octroi définitif du microcrédit est esquissé dans la figure suivante.

**Figure 08: temps qui sépare la demande et l'octroi du microcrédit**



Parmi les bénéficiaires, (42.3)% soit 55 femmes avouent que le temps qui sépare la demande et l'octroi du microcrédit PNR de 30.000 DA est raisonnable, (23.1%) soit 30 femmes déclarent que le temps est court, (15.4%) soit 20 femmes avouent que le temps est long et (7.7%), soit 10 femmes, le temps est trop court. En dernier lieu, les réponses d'un temps est trop long sont de (11.5%) soit 15 femmes.

**Tableau 29 : le temps qui sépare la demande et l'octroi du microcrédit**

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide raisonnable	55	42,3	42,3	42,3
court	30	23,1	23,1	65,4
trop court	10	7,7	7,7	73,1
long	20	15,4	15,4	88,5
trop long	15	11,5	11,5	100,0
Total	130	100,0	100,0	

## 12. L'échéancier de remboursement:

Le taux de remboursement atteint 67.7% pour les PNR de 30.000 DA. Ce qui fait que, les bénéficiaires respectent beaucoup plus l'échéancier de remboursement pour les petits montants. Les bénéficiaires qui ne respectent pas l'échéancier de remboursement des annuités sont à l'ordre de (32.3%).

**Tableau 30 : le taux de remboursement des annuités**

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide respectent l'échéancier	88	67,7	67,7	67,7
ne respectent l'échéancier	42	32,3	32,3	100,0
Total	130	100,0	100,0	

La durée de remboursement est fixée à 15 mois pour les PNR de 30.000 DA et 60 mois pour les PNR plus de 100.000 DA, ce qui explique toutes les facilités accordées par l'ANGEM.

**Tableau 31: relation entre le niveau d'instruction et le respect de l'échéancier**

		respect de remboursement des annuités		Total
		respectent l'échéancier	ne respectent pas l'échéancier	
niveau d'instruction	analphabète	23	7	30
	primaire	17	16	33
	moyen	32	13	45
	secondaire	15	6	21
	universitaire	1	0	1
Total		88	42	130

En parallèle, en étudiant la relation entre le niveau d'instruction des bénéficiaires et le respect de l'échéancier de remboursement, 23 femmes analphabètes respectent l'échéancier de remboursement (76.6%). Pour les femmes ayant un niveau primaire (51.51%) déclarent respecter l'échéancier de remboursement contre (71.11%) des femmes ayant un niveau moyen et (71.4%) ayant un niveau secondaire. Les aspirations féminines s'orientent plus vers la recherche d'une position sociale stable concrétisée par l'emploi, que vers le goût de prendre des risques.

### 13. L'utilisation du microcrédit :

D'après les bénéficiaires qui sont orientées vers le dispositif ANGEM pour demander des microcrédits : on constate que la majorité des femmes (68 femmes rurales) utilisent le microcrédit pour développer leurs activités déjà existantes dont 27 ayant un niveau primaire, 24 analphabètes, 12 ayant un niveau moyen et 05 ayant un niveau secondaire contre 46 femmes utilisent le microcrédit pour acheter la matière première afin qu'elles lancent des nouvelles activités dont 33 ayant un niveau moyen, 16 ayant un niveau secondaire, 06 ayant un niveau primaire, 06 analphabètes et une fille licenciée.

La première lecture du tableau ci-dessous montre que les femmes rurales ayant un niveau moyen et secondaire utilisent le microcrédit pour acheter la matière première afin qu'elles créent des nouvelles activités, cette orientation est expliquée par le recours des filles vers des activités nécessitant une qualification professionnelle. Ce sont des femmes ayant acquises un métier pratique. Par contre, on trouve que les femmes analphabètes et ayant un niveau primaire utilisent le microcrédit pour



développer une activité déjà existante parce que leur niveau éducatif ne leur pas donner l'occasion de découvrir de nouvelles activités.

**Tableau 32 : l'utilisation du microcrédit par les bénéficiaires selon le niveau d'instruction**

		utilisation du MC		Total
		Acheter de la matière première	à développer une activité déjà existante	
niveau d'instruction	analphabète	06	24	30
	primaire	06	27	33
	moyen	33	12	45
	secondaire	16	5	21
	universitaire	1	0	1
Total		62	68	130

#### 14. Impact du microcrédit sur les conditions de vie des bénéficiaires:

Les résultats révèlent que 104 des bénéficiaires avouent que le microcrédit va contribuer au bien-être de toute la famille des bénéficiaires, alors que les hommes utilisent leurs revenus plutôt pour des besoins propres. Dans de nombreux cas, les hommes contrôlent les revenus de leurs femmes. Dont 24 analphabètes, 29 ayant un niveau primaire, 29 ayant un niveau moyen, 21 ayant un niveau secondaire et une seule fille licenciée.

De la même sorte, 26 bénéficiaires avouent que le microcrédit n'a aucun impact sur l'amélioration de leurs conditions de vie (voir tableau) dont 06 analphabètes, 06 ayant un niveau primaire et 16 ayant un niveau moyen.

**Tableau 33: relation entre impact du microcrédit et le niveau d'instruction du bénéficiaire**

		impact du MC sur la vie		Total
		impact positif	impact négatif	
niveau d'instruction	analphabète	24	6	30
	primaire	29	4	33
	moyen	29	16	45
	secondaire	21	0	21
	universitaire	1	0	1
Total		104	26	130

### 15. Impact du microcrédit sur l'accès aux soins :

Les résultats de l'étude révèlent que 100 des bénéficiaires avouent que le microcrédit a un effet positif dans l'accès aux soins dont 24 analphabètes, 25 ayant un niveau primaire, 28 ayant un niveau moyen, 21 ayant un niveau secondaire et une seule fille licenciée. D'après ces résultats, on constate que l'accès aux soins augmente au fur et à mesure que le niveau d'instruction augmente.

Parmi les 100 femmes, on trouve 45 bénéficiaires avouent qu'elles utilisent les bénéfices de leurs projets pour consulter des médecins privés pour un bon diagnostic de la maladie et donc le traitement le plus possible dont 10 analphabètes, 14 ayant un niveau primaire, 09 ayant un niveau moyen, 12 ayant un niveau secondaire. Ensuite, 33 avouent que le microcrédit est utilisé pour faire des analyses médicales dont 08 analphabètes, 07 ayant un niveau primaire, 13 ayant un niveau moyen et 05 ayant un niveau secondaire. Enfin, 21 avouent d'utiliser le microcrédit pour acheter des médicaments dont 05 analphabètes, 05 ayant un niveau primaire, 06 ayant un niveau moyen, 04 ayant un niveau secondaire et une seule fille licenciée. D'après ces résultats, on constate que les femmes rurales s'orientent plus vers les polycliniques d'accouchement, par exemple, au lieu d'accoucher au maison.

De la même sorte, on constate que 30 bénéficiaires ont déclaré que le microcrédit a un effet négatif dans l'accès aux soins dont 04 analphabètes, 08 ayant un niveau primaire et 17 ayant un niveau moyen. Ce sont des femmes préfèrent prendre le traitement d'un hôpital ou d'une polyclinique d'une côté, et de l'autre côté, le respect des normes et traditions culturelles.

**Tableau 34 : l'impact du MC sur l'accès aux soins selon le niveau d'instruction**

		accès aux soins		Total
		oui	non	
niveau d'instruction	analphabète	26	4	30
	Primaire	25	8	33
	Moyen	28	17	45
	Secondaire	21	0	21
	universitaire	1	0	1
Total		100	30	130

### 16. Impact du microcrédit sur l'amélioration des conditions d'habitat :

D'après le tableau ci-dessous, on trouve que la majorité des femmes rurales bénéficiaires du microcrédit (107) avouent que ce dernier a un impact positif sur l'amélioration des conditions d'habitat (travaux de rénovation et d'extension : achat des machines électroménagers...) dans leurs communautés rurales dont 36 ayant un niveau moyen, 27 ayant un niveau primaire, 22 analphabètes, 21 ayant un niveau secondaire et une seule fille licenciée.

De la même sorte, on trouve 23 femmes rurales avouent que le microcrédit a un effet négatif sur l'amélioration des conditions d'habitat. Les bénéficiaires préfèrent investir les revenus des microprojets dans d'autres dépenses tels que l'achat des vêtements et des bijoux pour leurs enfants, surtout si le père a un revenu irrégulier, dont 09 ayant un niveau moyen, 08 analphabètes et 06 ayant un niveau primaire.

**Tableau 35 : l'amélioration des conditions d'habitat et le niveau d'instruction**

	amélioration des conditions d'habitat		Total
	effet positif	effet négatif	
niveau d'instruction			
analphabète	22	8	30
primaire	27	6	33
moyen	36	9	45
secondaire	21	0	21
universitaire	1	0	1
Total	107	23	130

### 17. L'acquisition des actifs :

La première lecture des résultats du tableau montre que la majorité des bénéficiaires préfèrent investir leurs bénéfices dans l'acquisition des meubles afin que leurs maisons deviennent plus moderne, ensuite, on trouve 47 femmes utilisent leurs bénéfices dans l'achat des chauffages et cuisinière après le raccordement des zones rurales avec le gaz naturel contre 47 femmes préfèrent l'achat de la télévision et réfrigérateur. Et en dernière lieu, on trouve 36 femmes rurales achètent du meubles.

Parmi les 36 femmes préfèrent l'achat du meuble, on trouve 25 ayant un niveau moyen, 06 ayant un niveau secondaire, 03 ayant un niveau primaire, 02 analphabètes. Parmi les 28 femmes achètent la TV,

on trouve 15 ayant un niveau secondaire, 06 ayant un niveau moyen, 05 ayant un niveau primaire, une seule femme analphabète et une seule fille universitaire. 25 femmes préfèrent acheter une cuisinière dont 16 ayant un niveau primaire et 09 analphabètes. Parmi les 22 femmes préfèrent l'acquisition d'un chauffage, on trouve 14 ayant un niveau moyen et 08 ayant un niveau primaire. 19 femmes achètent le réfrigérateur, on trouve 18 analphabètes et une seule femme ayant un niveau primaire.

Les femmes ayant un niveau au-dessus du niveau moyen s'orientent plus vers les moyens de technologie pour acquérir plus de connaissance et compétence, par rapport aux femmes rurales ayant un niveau au-dessous du niveau moyen.

**Tableau 36 : l'acquisition des actifs et le niveau d'instruction**

		acquisition des actifs					Total
		réfrigérateur	cuisinière	TV	chauffage	meubles	
niveau d'instruction	analphabète	18	9	1	0	2	30
	primaire	1	16	5	8	3	33
	moyen	0	0	6	14	25	45
	secondaire	0	0	15	0	6	21
	universitaire	0	0	1	0	0	1
Total		19	25	28	22	36	130

### 18. L'épargne :

On constate que la majorité des femmes rurales enquêtées (86 femmes dont 29 ayant un niveau moyen, 22 ayant un niveau primaire, 20 ayant un niveau secondaire, 14 analphabètes et une fille universitaire) sont capables d'épargner après les revenus de leurs activités mais à degrés divers.

De la même sorte, on trouve 34 femmes dont 16 ayant un niveau moyen, 11 ayant un niveau primaire, 06 analphabètes et une seule fille a un niveau secondaire, avouent qu'elles ne sont pas capables d'épargner. La principale raison derrière le manque d'épargne c'est que la majorité des femmes participent aux dépenses mensuelles des ménages.

**Tableau 37 : l'épargne et le niveau d'instruction**

		épargne		Total
		oui	non	
niveau d'instruction	analphabète	14	6	30
	primaire	22	11	33
	moyen	29	16	45
	secondaire	20	1	21
	universitaire	1	0	1
Total		86	34	130

**19. L'impact du microcrédit sur la personnalité du bénéficiaire :**

La majorité des bénéficiaires du microcrédit ont déclaré que ce dernier leur a donné beaucoup de soutien au niveau de la vie personnelle et professionnelle.

**Tableau 38 : l'impact du MC et le niveau d'instruction**

		personnalité du bénéficiaire				Total
		travailler	innover	subvenir à vos besoins	renforcer votre confiance en vous	
niveau d'instruction	analphabète	18	0	10	2	30
	primaire	7	9	8	9	33
	moyen	17	0	13	15	45
	secondaire	6	4	7	4	21
	universitaire	0	1	0	0	1
Total		31	17	33	49	130

D'après les résultats indiqués dans le tableau ci-dessus, 49 femmes rurales avouent que leur confiance en soi a accrue après l'utilisation du microcrédit dont 15 ayant un niveau moyen, 09 ayant un niveau primaire, 04 ayant un niveau secondaire et 02 analphabètes. Ensuite, 33 femmes ont déclaré qu'elles peuvent subvenir à leurs besoins après la création de leurs microprojets dont 13 ayant un niveau moyen, 10 analphabètes, 08 ayant un niveau primaire et 07 ayant un niveau secondaire. 48 femmes ont déclaré que le microcrédit leur a donné la chance de travailler, innover et créer un revenu régulier afin qu'elles puissent satisfaire leurs besoins. Il faut que ces bénéficiaires soient capables d'être concurrentes dans le marché local et national. Parmi 48 femmes, on trouve 18 analphabètes, 17

ayant un niveau moyen, 16 ayant un niveau primaire, 10 ayant un niveau secondaire et une fille universitaire.

## 20. L'accompagnement du dispositif ANGEM :

La première lecture des résultats montre que les 99 bénéficiaires, soit un taux de 76%, avouent que l'accompagnement du dispositif a renforcé leur statut au sein de leur famille et dans leur entourage, dont 27 ayant un niveau primaire, 26 ayant un niveau moyen, 24 analphabètes, 21 ayant un niveau secondaire et une seule fille universitaire.

Ce renforcement se traduit en 04 axes : la contribution dans le revenu du ménage, la capacité à réaliser des petits achats, la participation à la vie publique et la participation aux prises de décisions du ménage où l'on trouve 09 ayant un niveau primaire, 07 ayant un niveau moyen, 12 analphabètes et 03 ayant un niveau secondaire contribuent dans le revenu du ménage. Ensuite, on constate 07 ayant un niveau primaire, 05 ayant un niveau moyen, 10 analphabètes, 16 ayant un niveau secondaire et une seule fille licenciée ont la capacité à réaliser de petits achats. Et, 05 ayant un niveau primaire, 06 ayant un niveau moyen et 02 analphabètes participent à la vie publique. Enfin, 06 ayant un niveau primaire, 08 ayant un niveau moyen et 02 ayant un niveau secondaire participent aux prises de décision du ménage.

De la même sorte, on trouve 31 bénéficiaires, soit un taux de 24%, avouent que l'accompagnement du dispositif n'a pas renforcé leur statut au sein de leur famille et dans leur entourage, dont 19 ayant un niveau moyen, 06 analphabètes et 06 ayant un niveau primaire. Cette catégorie a déclaré qu'elle un statut au sein de leur famille et dans leur entourage avant la demande du microcrédit.

**Tableau 39 : accompagnement du dispositif et niveau d'instruction**

		Accompagnement		Total
		oui	Non	
niveau d'instruction	analphabète	24	6	30
	primaire	27	6	33
	moyen	26	19	45
	secondaire	21	0	21
	universitaire	1	0	1
Total		99	31	130

## 21. L'explication donnée par l'ANGEM :

La première lecture du tableau montre que la majorité des femmes avouent que les explications données par le dispositif ANGEM sont claires dont 31 ayant un niveau moyen, 16 ayant un niveau primaire, 06 analphabètes et 04 ayant un niveau secondaire. En deuxième position, on trouve que les explications données par l'ANGEM sont insuffisantes. En troisième position, on constate que l'explication donnée aux bénéficiaires est très claire et enfin, les femmes rurales déclarent que l'explication donnée est très insuffisante. Généralement, le niveau d'instruction est un obstacle pour les femmes rurales afin de comprendre cette explication.

**Tableau 40 : explication donnée par l'ANGEM et niveau instruction**

		explication donnée par l'ANGEM				Total
		très claires	claires	insuffisantes	très insuffisantes	
niveau d'instruction	analphabète	3	6	18	3	30
	primaire	9	16	4	4	33
	moyen	0	31	10	4	45
	secondaire	17	4	0	0	21
	universitaire	1	0	0	0	1
Total		30	57	32	11	130

## 22. La présence d'un accompagnateur :

Le résultat mentionné dans le tableau ci-dessous montre que, la majorité des créateurs d'activités ont bénéficié de la présence de l'accompagnateur durant la réalisation des microprojets, par des explications au cours du projet, le suivi post-crédation de projet, organisation des salons d'exposition.

De la même sorte, on trouve que 14 bénéficiaires ont déclaré que la présence de l'accompagnateur n'est pas un signe de succès de leurs projets. Ce résultat est largement influencé par les traditions culturelles.

**Tableau 41 : la présence d'un d'accompagnateur**

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	116	89,2	89,2	89,2
	non	14	10,8	10,8	100,0
	Total	130	100,0	100,0	

### 23. Les services offerts par le dispositif ANGEM :

La majorité des femmes rurales aspirent que le dispositif de soutien ANGEM offre de nouveaux services financiers tels que : l'épargne, l'assurance, le transfert d'argent.

**Tableau 42 : les services financiers offerts par ANGEM**

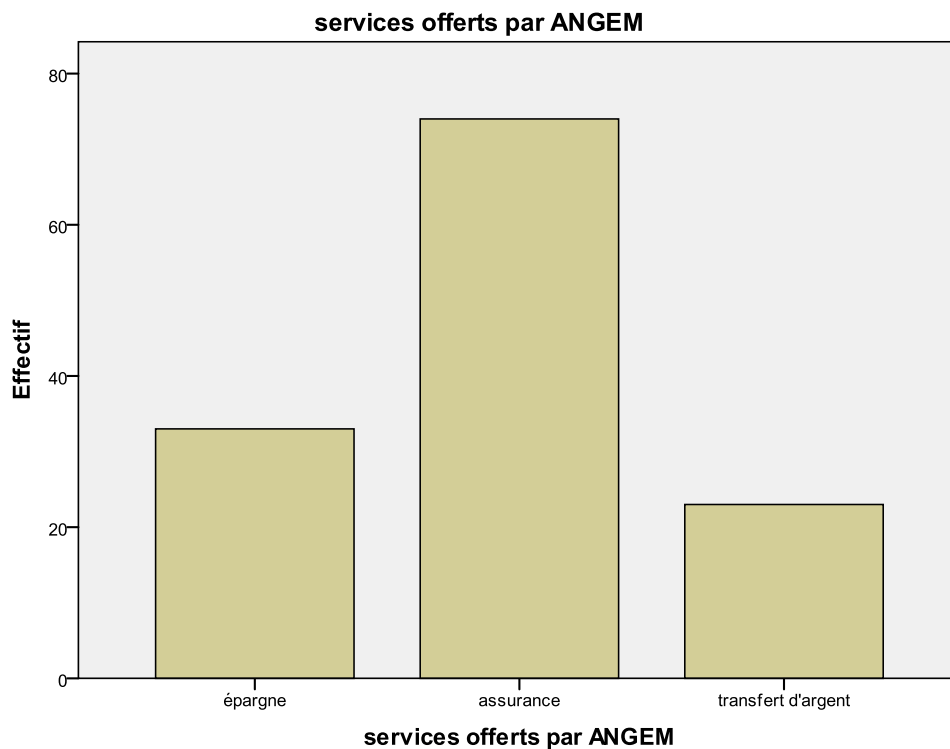
	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide Epargne	33	25,4	25,4	25,4
assurance	74	56,9	56,9	82,3
transfert d'argent	23	17,7	17,7	100,0
Total	130	100,0	100,0	

Suit à la lecture du tableau ci-dessus, on remarque que la plupart des femmes rurales souhaitent que le dispositif offre des services financiers concernant l'assurance avec (56.9%) soit 74 femmes créateurs de microprojets. En deuxième position, on trouve l'épargne avec (25.4%) soit 33 bénéficiaires. Enfin, on trouve le transfert d'argent avec (17.7%) soit 23 femmes rurales.

D'après le tableau ci-dessus on constate que, les aspirations féminines s'orientent plus vers la recherche d'une position sociale stable concrétisée par la déclaration à la sécurité sociale et la sécurité de l'emploi, que vers l'épargne et même le transfert d'argent.

**Figure 09 : les services financiers offerts par l'ANGEM**





### 3.2. La corrélation :

La question principale à traiter dans cette mémoire est décrire d'une manière empirique l'impact de microcrédit sur les couches de population défavorisées, les femmes rurales en particulier.

Pour analyser la relation entre le microcrédit avec le niveau d'instruction des bénéficiaires interrogées ayant sollicitées le dispositif ANGEM, nous nous sommes basé sur le modèle de Kendall et de Spearman.

Le microcrédit dépend de plusieurs caractéristiques des individus ; situation matrimoniale, niveau d'instruction, l'âge du bénéficiaire, la zone géographique, la diversité d'activité.

**Tableau 43 : corrélations de Kendall et de Spearman**

			âge du répondant	zone géographique	situation matrimoniale	niveau d'instruction	la diversité des activités	financement des activités	situation des bénéficiaires	compte courant postale
Tau-B de Kendall	âge du répondant	Coefficient de corrélation	1	,901**	,828**	-,400**	,317**	,228**	0,05	,645**
		Sig. (bilatérale)	.	0	0	0	0	0,003	0,499	0
		N	130	130	130	130	130	130	130	130
zone géographique	zone géographique	Coefficient de corrélation	,901**	1	,833**	-,396**	,328**	,228**	0,061	,618**
		Sig. (bilatérale)	0	.	0	0	0	0,002	0,39	0
		N	130	130	130	130	130	130	130	130
situation matrimoniale	situation matrimoniale	Coefficient de corrélation	,828**	,833**	1	-,753**	,164*	-0,06	-0,138	,752**
		Sig. (bilatérale)	0	0	.	0	0,025	0,441	0,067	0
		N	130	130	130	130	130	130	130	130
niveau d'instruction	niveau d'instruction	Coefficient de corrélation	-,400**	-,396**	-,753**	1	0,113	,396**	,389**	-,680**
		Sig. (bilatérale)	0	0	0	.	0,111	0	0	0
		N	130	130	130	130	130	130	130	130
la diversité des activités	la diversité des activités	Coefficient de corrélation	,317**	,328**	,164*	0,113	1	,391**	,571**	0,039
		Sig. (bilatérale)	0	0	0,025	0,111	.	0	0	0,621
		N	130	130	130	130	130	130	130	130
le financement des activités	le financement des activités	Coefficient de corrélation	,228**	,228**	-0,06	,396**	,391**	1	,439**	-0,025
		Sig. (bilatérale)	0,003	0,002	0,441	0	0	.	0	0,768
		N	130	130	130	130	130	130	130	130
situation des bénéficiaires	situation des bénéficiaires	Coefficient de corrélation	0,05	0,061	-0,138	,389**	,571**	,439**	1	-,228**
		Sig. (bilatérale)	0,499	0,39	0,067	0	0	0	.	0,004
		N	130	130	130	130	130	130	130	130

compte courant postale	Coefficient de corrélation	,645**	,618**	,752**	-,680**	0,039	-0,025	-,228**	1
	Sig. (bilatérale)	0	0	0	0	0,621	0,768	0,004	
	N	130	130	130	130	130	130	130	130
Rho de Spearman	âge du répondant	1	,954**	,871**	-,485**	,370**	,252**	0,042	,705**
	Sig. (bilatérale)		0	0	0	0	0,004	0,634	0
	N	130	130	130	130	130	130	130	130
zone géographique	Coefficient de corrélation	,954**	1	,894**	-,525**	,382**	,267**	0,055	,703**
	Sig. (bilatérale)	0		0	0	0	0,002	0,531	0
	N	130	130	130	130	130	130	130	130
situation matrimoniale	Coefficient de corrélation	,871**	,894**	1	-,818**	,226**	-0,065	-0,164	,802**
	Sig. (bilatérale)	0	0		0	0,01	0,46	0,062	0
	N	130	130	130	130	130	130	130	130
niveau d'instruction	Coefficient de corrélation	-,485**	-,525**	-,818**	1	0,113	,429**	,475**	-,749**
	Sig. (bilatérale)	0	0	0		0,2	0	0	0
	N	130	130	130	130	130	130	130	130
la diversité des activités	Coefficient de corrélation	,370**	,382**	,226**	0,113	1	,472**	,653**	0,044
	Sig. (bilatérale)	0	0	0,01	0,2		0	0	0,622
	N	130	130	130	130	130	130	130	130
le financement des activités	Coefficient de corrélation	,252**	,267**	-0,065	,429**	,472**	1	,561**	-0,026
	Sig. (bilatérale)	0,004	0,002	0,46	0	0		0	0,769
	N	130	130	130	130	130	130	130	130
situation des bénéficiaires	Coefficient de corrélation	0,042	0,055	-0,164	,475**	,653**	,561**	1	-,251**
	Sig. (bilatérale)	0,634	0,531	0,062	0	0	0		0,004
	N	130	130	130	130	130	130	130	130

compte courant postale	Coefficient de corrélation	,705**	,703**	,802**	-,749**	0,044	-0,026	-,251**	1
	Sig. (bilatérale)	0	0	0	0	0,622	0,769	0,004	.
	N	130	130	130	130	130	130	130	130

\*\* . La corrélation est significative au niveau 0,01 (bilatéral).

\* . La corrélation est significative au niveau 0,05 (bilatéral).

## Section 04 : résultats et interprétations

Les résultats qu'on a pu tirer de cette étude, nous a permis de constater comme nous l'avons déjà vu précédemment que :

- Sur le totale des analphabètes de notre échantillon, (50%) sont divorcées et (100%) sont complètement veuves. Sur le total de ceux ayant du niveau primaire, (50%) sont des divorcées et (33%) sont mariées. Sur le total de ceux ayant un niveau moyen, (53%) sont mariées (26%) sont des célibataires. Aussi, on trouve (70%) des célibataires ayant un niveau secondaire et (04%) à un niveau universitaire. L'analyse nous permet aussi de constater que le niveau d'instruction des femmes rurales diminue au fur et à mesure que leurs l'âge augmente (la majorité des femmes rurales mariées, divorcées et veuves sont âgées de 25 ans et plus par contre, les célibataires ayant un niveau au-dessus du niveau moyen sont âgées (20-24) ans).
- Concernant la couverture de l'ANGEM :
  - ❖ (80%) des bénéficiaires analphabètes ont déclaré que l'accompagnateur a un effet positif, aussi (60%) ont déclaré que l'explication donné par l'ANGEM est insuffisante.
  - ❖ (81%) des bénéficiaires ayant un niveau primaire ont déclaré que l'accompagnateur a un effet positif, aussi (48%) ont déclaré que l'explication donné par l'ANGEM est claire.
  - ❖ (57%) des bénéficiaires ayant un niveau moyen ont déclaré que l'accompagnateur a un effet positif, et (69%) ont déclaré que l'explication est claire.
  - ❖ Toutes les femmes ayant un niveau secondaire et universitaire ont avoué que l'accompagnateur a un rôle très important.
  - ❖ (81%) des femmes ayant un niveau secondaire ont avoué que l'accompagnateur a un effet positif

- L'accompagnement des femmes rurales au cours de la mise en place de leurs projets est une phase essentielle pour la durabilité des activités mises en place.
- Certainement, nous avons constaté à travers cette analyse descriptive que (80%) des femmes rurales avouent avoir un impact positif sur leur conditions de vie tels que l'habitat, la santé, l'éducation. En revanche, 20% des bénéficiaires sur le totale de l'échantillon ont déclaré n'avoir aucun impact sur leur condition de vie. Cet impact positif concerne en majorité les PNR de 30.000 DA.
- Cet état de fait, nous a permis de dire que la participation de PNR de 30.000 DA est plus significative en prenant en compte le nombre des bénéficiaires. Dans ce cas là, on peut conclure que l'apport personnel et les procédures bureaucratiques exigés pour les microprojets de 400.000 DA sont des contraintes financières pour les femmes n'ayant aucun revenu supplémentaire. C'est pour cette raison que les bénéficiaires s'orientent vers le PNR 30.000 DA pour éviter la contribution personnelle et tirer profit des multiples avantages de l'ANGEM.
- L'accès aux soins et l'amélioration de la couverture sanitaire des infrastructures et des équipements de santé reste un problème commun avec des particularités pour les femmes telles que l'ouverture de maternités dans les villages et la dotation en ambulance pour l'évacuation des cas urgents.
- La solidarité familiale est présente dans notre société rurale, puisque (69%) des bénéficiaires avouent recourir à l'assistance (un parent ou une amie) en cas de besoin contre (31%) avouent qu'il n'existe pas d'assistance familiale. En fait, la contribution de la solidarité familiale peut aider la femme rurale à se procurer l'apport personnel, qui demeure une contrainte permanente pour notamment les analphabètes (l'orientation vers des PNR de 400.000 demande un peu de risque et innovation pour créer des nouvelles activités, mais la majorité des femmes rurales estiment que l'activité créée n'est pas de tout nouvelle. Concernant, l'innovation, la majorité des femmes estiment que cette dernière est un risque).
- La majorité des femmes rurales exercent leurs activités dans leurs maisons. Les productrices ont besoin d'information et d'accessibilité à des espaces destinés à la vente de produits agricoles et artisanaux (réseaux, chambre de l'artisanat, expositions publics) pour pallier aux éventuels problèmes de la commercialisation.

- Les effets de l'exode rural des hommes pour des raisons économiques ou sécuritaires ont craint les femmes à prendre plus de responsabilité si bien que le nombre de femmes chef de ménage a été en progression ces dernières années.
- La femme rurale rencontre de grandes difficultés à l'heure de son insertion dans le tissu économique et socioculturel, ce qui a des répercussions sur ses conditions de vie.
- En milieu rural, le mouvement associatif se caractérise par sa fragilité. Plusieurs facteurs expliquent cette fragilité : des structures relativement récentes avec un peu d'expériences, une partie de la population exprime de la méfiance vis-à-vis d'organisations dont elle a du mal à cerner les objectifs réels, des institutions elles-mêmes ont du mal à considérer ces associations comme des partenaires à part entière, du fait de leur faible expérience.

Pour examiner nos deux hypothèses posées précédemment, nous pourrions affirmer la première hypothèse, puisque l'analphabétisme, les faibles niveaux éducatifs, le déficit de formation, l'insuffisance de maîtriser et l'expérience de la gestion d'entreprise sont des lourdes obstacles qui limitent la capacité de créer de nouvelles activités génératrices de revenu.

Pour la deuxième hypothèse, les résultats d'enquête nous ont permis de constater que le dispositif ANGEM a touché tous les niveaux éducatifs mais à des degrés divers.

De toute évidence, l'apport personnel constitue une contrainte financière pour les femmes rurales ayant un niveau au-dessous du niveau moyen et qui peut les exclure de l'accès au microcrédit.

Nous pouvons conclure que la politique de microcrédit sur la base des résultats obtenus, doit prendre en considération les outputs des projets et non pas seulement les montants des crédits pour assurer un impact positif qui peut améliorer les conditions de vie des populations marginalisées.

## Conclusion

L'étude empirique sur la population féminine rurale de la wilaya de Mascara nous a permis de constater que l'accès au microcrédit couvre une population assez importante, notamment leur participation dont la création des petites activités traditionnelles génératrices de revenus.

Le dispositif de l'ANGEM lui-même peut soutenir et aides une majorité de personnes marginalisées, les femmes rurales en particulier, et être sans revenus ou disposant de petits revenus instables et irréguliers.

Les bénéficiaires du microcrédit déclarent quelle ont des améliorations sur leurs niveaux d'éducation et de santé et même d'habitat.

Ainsi, les résultats de l'enquête nous ont montré que les femmes rurales estiment que l'activité à créer n'est pas de toute nouvelle. Concernant, l'innovation, la majorité des femmes rurales estiment que cette dernière est un risque.

# Conclusion générale



L'Algérie, est en pleine évolution dans tous les domaines à caractère économique, politique, culturel et social dans un espace d'ouverture extérieur et d'intégration aux échanges internationaux avec toutes les règles qui les régissent.

Il ne faut nier en parallèle, que les pouvoirs publics ont depuis le début des réformes et même avant tenté d'encourager et de promouvoir l'investissement privé.

De nombreuses mesures incitatives ont été initiées. Elles sont contenues dans les exonérations fiscales et parafiscales, des bonifications de taux d'intérêt, l'octroi des prêts non rémunérés... Mais, ces multiples avantages sont-ils suffisants et constituent-ils des motivations pour insuffler l'esprit des microprojets chez les femmes rurales ?

Puisque, la femme rurale est le moteur de changement en milieu rural, elle a en même temps des différents statuts et fonctions au sein du ménage, de la communauté et dans la société rurale en général. Et en plus, elle se situe au cœur du développement rural et elle est considérée comme la cible des politiques publiques initiées pour développer le milieu rural.

Alors, il est préférable d'étudier cet individu avec un ensemble de caractéristiques qu'il utilise pour faire face aux difficultés rencontrées. Toutefois, cet individu reste dépendant de son milieu, son comportement de créateur d'une nouvelle activité génératrice de revenu est influencé par plusieurs facteurs (famille, le système éducatif, les normes et traditions culturelles, la législation et la politique).

Cette affirmation valide notre première hypothèse selon laquelle l'analphabétisme, les faibles niveaux éducatifs, l'insuffisance des connaissances et compétences peuvent limiter la capacité des femmes rurales de créer des activités génératrices de revenu.

En Algérie, en absence de système éducatif préparant les femmes rurales à l'entrepreneuriat, l'accompagnement se doit jouer un rôle important dans la sensibilisation et la conscience de ces femmes.

Il est vrai que le cadre institutionnel algérien a connu de bouleversements profonds depuis la transition du pays vers l'économie de marché.

Toutefois, le secteur privé devient le moteur de l'économie algérien, et le rôle de l'état a diminué. Beaucoup de politiques de stimulation à l'entrepreneuriat ont vu le jour rien que pour encourager et faciliter la création des activités génératrices de revenu qui devient un enjeu principal pour les décideurs politiques.

Alors, plusieurs dispositifs d'aide et d'appui ont été initiés pour aider la femme rurale à créer et accroître son affaire, on cite l'ANSEJ, la CNAC, l'ANGEM et l'ANDI.

Donc, le microcrédit reste pour le moment une considération purement institutionnelle géré par des structures publiques et financé par des banques publiques.

A cet effet, nous avons essayé à travers cette mémoire de mesurer l'impact de la mise en place des diverses dispositifs d'aide et de soutien des populations défavorisées, marginalisées et sans revenus par les pouvoirs publics sur l'émergence de l'esprit des microprojets chez les femmes rurales. Cependant, l'objectif de cette recherche est de quantifier la relation qui existe entre le microcrédit et l'insertion des femmes rurales dans le tissu socioéconomique pour les sortir de leur marginalisation sociale, à travers l'enquête faite dans les 07 communes rurales de la wilaya de Mascara sur un échantillon de bénéficiaires interrogés ayant sollicités l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM).

En analysant les résultats de l'enquête, on constate que la majorité des femmes rurales ont développé l'intention de création des activités génératrices de revenu car elles se rapprochaient d'une situation instable : absence d'emploi, faible statut familial, la pauvreté, la marginalisation, l'insécurité sociale, toutes ces contraintes sociales ont déclenché l'évènement entrepreneurial des femmes rurales. Ces femmes considèrent la création des microprojets comme première alternative à leur situation en chômage.

De ce fait, le recours à des dispositifs d'aide et de soutien est justifié par des multiples avantages (des exonérations fiscales par exemple) dont bénéficiés les femmes rurales.

Cette affirmation valide notre deuxième hypothèse, selon laquelle le dispositif ANGEM a pour missions essentielles ; le soutien, le conseil et l'accompagnement des bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités, mais ces avantages ont-ils touché toutes les femmes rurales ayant sollicités l'ANGEM et de même degré ?

Toutefois, quelques soient les conditions organisationnelles et matérielles que les pouvoirs publics s'efforcent de mettre en place pour stimuler la création des microprojets, rien ne peut se faire sans la volonté, les connaissances et les compétences des femmes rurales.

Au total, il faut signaler que la création des microprojets nécessite une mobilisation de compétences, une capacité de réussir, une forte motivation, un niveau éducatif élevé ainsi qu'un environnement familial nécessairement solidaire.

Notre dernière confirmation converge à dire que la mise en place d'un environnement propice à la création des microprojets nécessite un large éventail de politiques synergétiques d'appui et de soutien.

Pour que l'Algérie arrive à construire une société de l'entrepreneuriat pour encourager un plus grand nombre de femmes rurales d'être entrepreneur comme opportunité de carrière surtout pour les jeunes génératrices, il faut que:

- La promotion des femmes rurales dans le développement rural doit être le résultat des efforts conjugués de tous les acteurs impliqués dans le développement rural : institutions publiques, les ministères concernés, mouvement associatif à travers son travail de proximité. Le développement rural, pendant des années, concerne essentiellement la population masculine.
- Les formations destinées aux femmes rurales auront amené les femmes à prendre conscience de leurs potentialités propres, à améliorer leur estime d'elles-mêmes, et s'engager sur des activités leur permettant de gagner en autonomie.
- Les pouvoirs publics sont appuyer les démarches des associations de femmes rurales allant sur la démarginalisation de cette population et les aider de sortir de leur isolement par des cours d'alphabétisation et des rencontres entre adhérentes des associations et les femmes rurales pour les écouter et financer leurs activités artisanales.
- Les besoins et les priorités des femmes rurales sont identifiés à travers la mise en place des programmes travaillant sur la formation et le développement des capacités et compétences de ces femmes, en accord avec les circonstances économiques et sociales et même les normes et traditions culturelles. Ces programmes sont subventionnés par le gouvernement et les organismes de développement économique internationaux (l'exemple de CERAI : Centre d'Etudes Rurales et d'Agriculture Internationale dans la daïra de Hachem), afin de permettre la sensibilisation de la femme rurale à la création des microprojets.
- La femme rurale doit être estimée et honorée sur leur participation dans les différentes sphères économiques, sociales et culturelles pour la motiver et l'encourager à faire des efforts supplémentaires pour contribuer au processus de développement.
- Renforcer la bonne gouvernance politique et économique, le respect de la loi par tous, renforcer les relations entre les différents paliers du gouvernement, les partis publics, les segments de la société civile, les systèmes éducatifs et les médias et les syndicats, la lutte contre la corruption, et les interventions des agents de l'état dans le fonctionnement des entreprises.
- Adopter une stratégie d'information- éducation-communication pour sensibiliser et éduquer la femme rurale afin qu'elle intègre la création des microprojets dans ses priorités de développement rural. Cette stratégie passe par le changement de comportements néfastes, l'acquisition de nouvelles connaissances, l'adoption de valeurs adaptées aux temps modernes, et l'exploitation de nouvelles techniques d'information et de communication.

- Une approche genre au sein des institutions de l'Etat, des ONG et des organisations paysannes et artisanes est nécessaire afin que la population féminine soit impliquée dans la dynamique de développement, et que les mesures proposées soient adaptées à la population féminine.
- Les associations doivent améliorer leur propre gestion interne, leur transparence et leur communication afin qu'elles soient reconnues à part entière à la fois par les institutions et par la population locale, comme des acteurs crédibles et fiables du développement local. Elles doivent renforcer leurs capacités d'organisation par le moyen de formations de base : gestion associative, gestion des projets, relation avec les administrations. Elles doivent apprendre à capitaliser leurs expériences et multiplier les lieux d'échanges avec d'autres associations et/ou d'autres agents de développement. Cela brisera leur isolement et les fera accéder à l'état de force de proposition, au profit des populations qu'elles souhaitent promouvoir.

## Bibliographies :

1. Activités féminines en Algérie. Réalités et perspectives. Communication présentée par : Hassen SOUABER. Directeur des statistiques de la population et de l'emploi : office national des statistiques. 2004
2. Aménagement et développement rural / un plaidoyer. Jean GADONT. Technique et documentation (Lavoisier). 1987
3. II<sup>e</sup> conférence internationale du réseau « formation agricole et rurale ». « Rôle des acteurs dans l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de formation rurale pour le développement ». TUNIS – 19 au 23 mai 2008. Intervention de Madame Fatiha GUERROUCHE, Sociologue, chargée d'étude à l'Institut National de la Vulgarisation Agricole, Algérie
4. Conférence internationale du réseau. Formation agricole et rurale. Tunis 19 – 23 mai 2008.
5. Essai sur le microcrédit et entrepreneuriat : cas de l'Algérie et du Liban. Célestin Mayoukou. Mourad Kertous. Hassan Ayoub
6. Femmes entrepreneurs, Femmes au foyer et Femmes salariées : Le cas de l'Algérie. Soheil Chennouf. École Supérieure de Commerce d'Alger et statistique Canada. Et : Taiëb Hafsi. HEC Montréal. Septembre 2007
7. Femmes en l'an 2000 et au-delà. Texte publié pour promouvoir la réalisation des objectifs de la Déclaration et du programme d'action de Beijing. Octobre 2008
8. Fond Monétaire International. (2012) Algérie. Consultation de 2011 au titre de l'article 5. Rapport des services du FMI. Rapport du FMI, 12/20, janvier 2012
9. Genre et intégration économiques des femmes dans les pays du Maghreb. Tunis. 5,7 octobre 2009. Séminaire régionale.
10. Impact des politiques d'aide à l'entrepreneuriat sur l'émergence d'esprit d'entreprise chez les jeunes. Cas : ANSEJ de TIZI-OUZOU. FIRLAS Mohammed. Université Mouloud MAAMERI. Année : 2012.
11. KORICHI Brahim. La stratégie de développement rural en Algérie. Atelier sur la Sécurité Alimentaire et l'Agriculture Saharienne. Ouargla. 15-16 février 2012. Direction des services agricoles de la wilaya d'Ouargla
12. La politique de renouveau agricole et rural en Algérie. MADR / Novembre 2010
13. La Politique de Renouveau Rural – MDDR - CNDR Août 2006
14. La lutte contre la pauvreté dans les sections communales de Jean Rabel : conditions de développement rural – John Réginald RODNEY – 1999 Wwww.memoireenline.com
15. La stratégie de développement rural en Algérie. KORICHI Brahim. Responsable du bureau de formation et de vulgarisation. Direction des services agricoles de la wilaya d'Ouargla.

16. La stratégie de développement rural en Algérie. Omar BESSAOUD. Montpellier : CIHEAM. Options méditerranéennes : Série A. séminaire Méditerranéenne ; n°71.2006
17. Le dispositif de création de micro-entreprises. ANSEJ.fsi.univ-tlemcen.dz/[le\\_dispositif\\_ANSEJ.pdf](#)
18. Le nouveau paradigme rural: politiques et gouvernance – ISBN 92-64-02392-5 – © OCDE 2006
19. Le processus de réforme économique et le marché du travail en Algérie. REKRAK Mounia. Mémoire de magistère. Université de Mascara. Année 2009/2010
20. Le renouveau agricole et rural en marche. Revue et perspectives. Mai 2012. [www.minagri.dz](http://www.minagri.dz)
21. Le Renouveau Rural ; un nouvel élan au monde rural s'impose par le renouvellement. FSP « l'ingénierie territoriale au service de l'attractivité, de la compétitivité et du développement durable des territoires ». El-Aurassi. 04 mars 2009.
22. Le rapport Beijing+15
23. Les étapes du développement rural. Tome2 : la révolution contemporaine (1950-1970). Paul houée. Les éditions ouvrières, paris, 1972.
24. Livre des conclusions. Du premier forum sur la femme rurale en Algérie et du congrès femme rurale au Maghreb. Lise VALADOU. Edition : Laia Pons. Mars 2011.
25. Micro finance et pauvreté : quantification de la relation sur la population de Tlemcen. Ahmed SMAHI. Université de Tlemcen. Année 2009-2010.
26. Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. Rapport sur la situation du secteur agricole en 2006
27. Monde rural : contraintes et mutations. M'hamed BOUKHOBZA. Office des publications universitaires. Edition 1992
28. Office nationale des publications scolaires
29. Rapport sur le mouvement associatif et la femme dans le milieu rural en Algérie. IECAH. CERAI. Laurence Thieux. 2011.
30. Séminaire régionale. Genre et intégration économique des femmes dans les pays du Maghreb. Tunis, 5-7 octobre 2009.
31. Société rurale et urbanisation. Placide RAMBAUD. Editions du SEUIL. 1969
32. Technologie pour le développement rural. Bruxelles. 1980
33. Valorisation des espaces ruraux en Algérie : une nouvelle stratégie participative. Zahira SOUIDI. Omar BESSAOUD. New médit N°1/2011

## En arabes :

34. المجتمع الريفي رؤية حول واقعه ومستقبله. دكتور محمد السيد الإمام. الطبعة الأولى 2006.
35. تمويل المقاولات الريفية في الجزائر. مكاوي مكي. مذكرة ماجستير. جامعة معسكر. دفعة 2009/2010.

36. دراسات في علم الاجتماع الريفي. محمود عودة. بدون طبعة ودار النشر.
37. علم الاجتماع الريفي. دكتور علي فؤاد أحمد. دار النهضة العربية. طبعة 1981.
38. علم الاجتماع الريفي. عالية حبيب وآخرون. دار المسيرة للنشر والتوزيع والطباعة. الطبعة الأولى
39. علم الاجتماع الريفي. المدخل-المفاهيم. أنماط التغيير. المشكلات. عدلي علي طاحون. المكتب الجامعي الحديث. الإسكندرية. طبعة 1997
40. علم الاجتماع الريفي المعاصر والاتجاهات الحديثة في دراسات التنمية الريفية. د. محمد علاء الدين عبد القادر. منشأة المعارف الإسكندرية. طبعة 2003.
41. محاضرات في المجتمع الريفي. محمود الأثرم. مديرية الكتب والمطبوعات الجامعية. سوريا. 1976
42. مفاهيم علم الاجتماع الثقافي ومصطلحاته. محمد السويدي. المؤسسة الوطنية للكتاب. الجزائر. طبعة 1981

#### Les sites d'internet :

43. <http://iefpedia.com/arab>
44. [www.algerie-actualites.com](http://www.algerie-actualites.com)
45. [www.banquemonddiale.org](http://www.banquemonddiale.org)
46. [www.creacredit.com/dossiers/micro-credit.php](http://www.creacredit.com/dossiers/micro-credit.php)
47. [www.pnud.org](http://www.pnud.org)
48. [www.andi.dz](http://www.andi.dz)
49. [www.ons.dz](http://www.ons.dz)
50. <http://www.dr-sauda.com>
51. [www.ruralfinance.org](http://www.ruralfinance.org) la Fédération internationale des Producteurs Agricoles. FIPA
52. [www.ifad.org](http://www.ifad.org)
53. [www.onudi.org](http://www.onudi.org) une voie pour sortir de la pauvreté.pdf

54. [www.djazairess.com](http://www.djazairess.com) publié dans le Financier le 06.03.2013

55. [www.idsc.gov.eg](http://www.idsc.gov.eg)

56. [www.angem.dz](http://www.angem.dz)

57. [elearn.umc.edu.dz/vf/images/emplois/angem.pdf](http://elearn.umc.edu.dz/vf/images/emplois/angem.pdf)

58. Donner du crédit aux femmes rurales. [www.FIPA.org](http://www.FIPA.org)

59. [www.lamicro-finance.org](http://www.lamicro-finance.org)





**Annexe**

## **Questionnaire d'enquête**

# **ENQUETE AUPRES DES BENEFICIAIRES DU MICROCREDIT ACCORDE PAR LES DISPOSITIFS D'INSERTION ECONOMIQUE PUBLIQUE**

### **CAS DE L'ANGEM**

**(Agence Nationale de gestion du Microcrédit)**

**Questionnaire anonyme**

## I. Identification du bénéficiaire du microcrédit :

### Q1 .Age :

- 18-29 ans                       30-39 ans                       40-49 ans  
 50-59 ans                       60 ans et +

### Q2. Zone géographique :

- El-Ghomri                       Fragig                       Mactaa Douz  
 Nasmét                       Sedjerara                       Sehailia  
 Sidi Abdelmoumen

### Q3. Situation matrimoniale :

- Célibataire                       Mariée                       Divorcée                       Veuve

### Q4. Niveau d'instruction :

- Analphabète                       Primaire                       Moyen  
 Secondaire                       Universitaire

### Q5. Exercez-vous une activité artisanale ?

- Oui                       Non

### Q6. Si oui la quelle ?

- Couture                       Tapisserie                       Apiculture  
 Fabrication gâteau sec                       Fabrication de couscous  
 Elevage bovin                       Aviculture

### Q7. D'où provient le financement de cette activité ?

- Autofinancement                       D'une amie  
 D'un parent, précisez                       Autre, précisez

**Q8. Etes-vous au courant des programmes publics pour l'insertion économique et sociale des couches les vulnérables ?**

Oui

Non

**Q9. Si oui les quels ?**

Projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI)

Agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM)

Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ)

Caisse nationale d'assurance chômage (CNAC)

**Q10. Comment avez-vous appris l'existence de ces programmes ?**

Par le dispositif lui-même

Ancienne bénéficiaire

Parent ou amie

Télévision

Journaux

Radio

Association, précisez

**Q11. Dans quelle situation étiez-vous au moment de la demande du microcrédit ?**

Au chômage

Travaillant dans l'informel

Artisane

Agricultrice

Employée dans une entreprise privée

**Q12. Avant l'accès au microcrédit, aviez-vous un compte ?**

CCP

Pas de compte courant

## **II- Conditions d'éligibilité au microcrédit**

**Q13. Comment trouvez-vous le temps qui sépare la demande et l'octroi du microcrédit ?**

Raisonnable

Court

Trop court

Long

Trop long

**Q14. Quel type de microcrédit avez-vous contracté ?**

Achat matières premières

Achat d'un petit équipement

**Q15. Quel est la durée de remboursement ?**

**Q16. Respectez-vous cet échéancier par le remboursement des annuités sans intérêts à l'ANGEM ?**

Oui

Non

### **III- Impact socio-économique**

**Q17. Le microcrédit est destiné à :**

Acheter de la matière première

à développer une activité déjà existante

**Q18. Le microcrédit a-t-il un impact sur l'amélioration de vos conditions de vie ?**

Oui

Non

**Q19. Le microcrédit a-t-il un impact sur l'accès aux soins ?**

Oui

Non

**Q20. Si oui, est-ce par l'amélioration de l'accès au :**

Achat des médicaments

Analyses médicales

Médecins privés

**Q21. Le microcrédit a-t-il eu un impact sur l'amélioration des conditions d'habitat ?**

Oui

Non

**Q22. Le microcrédit vous t-il permet d'acquérir des actifs, tel que :**

Réfrigérateur

Cuisinière

Télévision

Chauffage

Meubles

Autres

**Q23. Le revenu de vos activités après le microcrédit, vous a-t-il permis d'épargner ?**

Oui

Non

**Q24. Pensez-vous que le microcrédit vous a permis de :**

Subvenir à vos besoins

Renforcer votre confiance en vous

Travailler

Innover

**Q25. Es-ce que le microcrédit et l'accompagnement du dispositif ont renforcé votre statut au sein de votre famille et dans votre entourage ?**

Oui

Non

**Q26. Si oui comment, par :**

La contribution dans le revenu du ménage

La capacité à réaliser de petits achats

La participation aux prises de décision du ménage

La participation à la vie publique

**Q27. Les explications données par l'ANGEM avant le prêt vous semblent :**

Très claires

Claires

Insuffisantes

Très insuffisantes

**Q28. Pensez-vous que la présence d'un accompagnateur est un signe de succès de vos projets ?**

Oui

Non

**Q29. Souhaitez-vous que le dispositif offre d'autres services financiers ?**

Oui

Non

**Q30. Si oui, les quels :**

L'épargne

L'assurance

Le transfert d'argent

## **Liste des sigles :**

**ADS** : Agence du Développement Social

**ADIE** : Association pour le Droit à l'Initiative Economique

**ANADDE** : Association Nationale de Défense des Droits de l'Enfant

**ANEM** : Agence Nationale de l'Emploi

**ANGEM** : Agence Nationale de Gestion du Microcrédit

**ANSEJ** : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes

**ANV** : Association Nationale de Volontariat

**APC** : Assemblée Populaire Communale

**APSI** : Agence pour la Promotion et Soutien à l'Investissement

**BADR** : Banque Algérienne de Développement Rural

**BEA** : Banque Extérieur d'Algérie

**BIRD** : Banque Internationale pour le Reconstruction et le Développement

**BIT** : Bureau International du Travail

**BNA** : Banque Nationale d'Algérie

**BTP** : Bâtiment et Travaux Publics

**CASNOS** : Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Non Salariés

**CAW** : Chambres d'Agriculture des différentes wilayas

**CCS** : Centre Culturel et Scientifique

**CEFEE** : Compétence Economique par la Formation à l'Esprit Entrepreneurial

**CFPA** : Centre de Formation Professionnelle



**CMP** : Caisse Mutuelle de Proximité

**CNAC** : Caisse Nationale d'Assurance chômage

**CNMA** : Caisse Nationale de Mutualité Agricole

**CRASC** : Centre National de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle

**CRMA** : Caisse Régionale de Mutualité Agricole

**CPA** : Crédit Populaire d'Algérie

**DSA** : Direction des Services Agricoles

**EAC** : Exploitation Agricole collective

**EAI** : Exploitation Agricole Individuelle

**ENI** : Etats Nouvellement Indépendants

**FAO** : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

**FCMG** : Fond de Caution Mutuelle de Garantie

**FGMMC** : Fond de Garantie Mutuelle des Microcrédits

**FIDA** : Fonds International de Développement Agricole

**FNPAAT** : Fonds National de Promotion de l'Artisanat et d'Artisanat d'Art

**FNRDA** : Fonds National de Régulation et de Développement Agricole

**FNSEJ** : Fonds National de Soutien à l'Emploi des Jeunes

**FNUAP** : Fonds des Nations-Unies pour la Population

**FMI** : Fond Monétaire International

**GTZ** : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit

**GUD** : Guichet Unique Décentralisé

**IBS** : Impôt sur les Bénéfices des Sociétés

**IDMC** : Internal Displacement Monitoring Center

**IMF** : Institut de Micro Finance

**INSEE** : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

**INSFP** : Institut National Supérieur de Formation Professionnelle

**INVA** : Institut National de la Vulgarisation Agricole

**IRG** : Impôt sur le Revenu Général

**ITMAS** : Institut de Technologie Moyen d'Agriculture Spécialisé

**MADR** : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

**ME** : Ministère de l'Education

**MEATT** : Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire et de Tourisme

**OADA** : Organisation Arabe pour le Développement Agricole

**OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Economique

**OMD** : Objectifs du Millénaire pour le développement

**OMS** : Organisation Mondiale de la Santé

**ONG** : Organisation Non Gouvernementale

**ONS** : Office National des Statistiques

**ONU** : Organisation des Nations-Unies

**PAM** : Programme Alimentaire Mondiale

**PED** : Pays En voie de Développement

**PIB** : Produit Intérieur Brut

**PME** : Petites et Moyennes Entreprises

**PNDAR** : Programme National de Développement Agricole et Rural

**PNR** : Prêt Non Rémunéré

**PNUD** : Programme des Nations Unis pour le Développement

**PPA** : Parité de Pouvoir d'Achat

**PPDRI** : Projet de Proximité de Développement Rural Intégré

**RNPH** : Recensement National de la Population et de l'Habitat

**SAU** : Superficie Agricole Utile

**SIDI** : Solidarité Internationale pour le Développement et l'investissement

**SPA** : Société Par Action

**TAP** : Taxe sur l'Activité Professionnelle

**TVA** : Taxe sur la Valeur Ajoutée

**VF** : Versement Forfaitaire

## Liste de tableaux

Tableau 01 : l'évolution de la propriété des européens sur le territoire algérien 1830-1930 .....	15
Tableau 02 : l'évolution des populations en Algérie 1830-2010 .....	16
Tableau 03 : l'activité des populations rurales selon les secteurs et la strate en 2007 .....	17
Tableau 04 : répartition des populations à fin 2005 par grandes régions .....	18
Tableau 05 : tableau synoptique de la population active féminine .....	38
Tableau 06 : répartition de la population occupée selon le secteur juridique et la strate .....	39
Tableau 07 : structure de financement « triangulaire » .....	63
Tableau 08 : structure de financement « mixte » .....	64
Tableau 09 : évolution des projets financés par genre .....	68
Tableau 10 : répartition des crédits octroyés par genre .....	76
Tableau 11 : nombre d'exploitants selon le sexe du chef d'exploitation et la tranche de superficie ....	79
Tableau 12 : tableau récapitulatif des deux programmes de financement .....	103
Tableau 13 : la répartition des projets selon les secteurs .....	113
Tableau 14 : la répartition des projets selon les daïras .....	114
Tableau 15 : la répartition des projets selon l'âge .....	115
Tableau 16 : répartition des bénéficiaires par âge .....	119
Tableau 17 : répartition des bénéficiaires par leur lieu de résidence .....	120
Tableau 18 : la situation matrimoniale des bénéficiaires .....	121
Tableau 19 : le niveau d'instruction des bénéficiaires .....	122
Tableau 20 : le niveau d'instruction selon la situation matrimoniale des bénéficiaires .....	124
Tableau 21 : la diversité des activités des bénéficiaires .....	124
Tableau 22 : la nature de l'activité selon le niveau d'instruction .....	126
Tableau 23 : le financement des activités crée par les bénéficiaires.....	126
Tableau 24 : les programmes d'insertion des femmes rurales .....	127
Tableau 25 : l'existence des programmes de soutien et d'aide .....	129
Tableau 26 : situation du répondeur avant l'accès au microcrédit .....	129
Tableau 27 : situation des bénéficiaires avant l'octroi du microcrédit et niveau d'instruction .....	131
Tableau 28 : compte du répondeur avant l'accès du microcrédit .....	131
Tableau 29 : le temps qui sépare la demande et l'octroi du microcrédit .....	133
Tableau 30 : le taux de remboursement des annuités .....	133
Tableau 31 : relation entre le niveau d'instruction et le respect de l'échéancier .....	134
Tableau 32 : l'utilisation du microcrédit par les bénéficiaires selon le niveau d'instruction .....	135
Tableau 33 : relation entre impact du microcrédit et le niveau d'instruction du bénéficiaire .....	135

Tableau 34 : l'impact du microcrédit sur l'accès aux soins selon le niveau d'instruction .....	136
Tableau 35 : l'amélioration des conditions d'habitats et le niveau d'instruction .....	137
Tableau 36 : l'acquisition des actifs et le niveau d'instruction .....	138
Tableau 37 : l'épargne et le niveau d'instruction .....	139
Tableau 38 : l'impact du microcrédit et le niveau d'instruction .....	139
Tableau 39 : accompagnement du dispositif et le niveau d'instruction .....	140
Tableau 40 : explication donnée par l'ANGEM et niveau d'instruction .....	141
Tableau 41 : la présence d'un accompagnateur .....	141
Tableau 42 : les services financiers offerts par ANGEM .....	142
Tableau 43 : corrélations de Kendall et de Spearman .....	143

### **Listes des figures**

Figure 01 : la zone géographique des bénéficiaires .....	120
Figure 02 : la situation matrimoniale des bénéficiaires .....	122
Figure 03 : le niveau d'instruction des bénéficiaires .....	123
Figure 04 : la répartition des activités .....	125
Figure 05 : les programmes d'insertion des femmes rurales et niveau d'instruction .....	127
Figure 06 : la situation des bénéficiaires avant l'accès au microcrédit .....	130
Figure 07 : le compte du répondeur avant l'accès au microcrédit .....	131
Figure 08 : le temps qui sépare la demande et l'octroi du microcrédit .....	132
Figure 09 : les services financiers offerts par l'ANGEM .....	142

### **Liste des schémas**

Schéma 01 : les classifications des régions selon l'OCDE .....	12
--	----